

GROUPE BKW

# Rapport de durabilité



Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.

 **BKW**

## Notre contribution

Nous mettons l'accent sur le climat, la nature et l'humain. Nous abordons la transition énergétique dans son ensemble et apportons des solutions tout au long de la chaîne de création de valeur de l'énergie, des infrastructures et des bâtiments. Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.

### En couverture

Johanna Nowak, responsable de chantier chez LTB Leitungsbau GmbH, BKW Infra Services, sur le chantier de la ligne de la côte est – l'un des projets d'infrastructure les plus importants actuellement en Allemagne

# Table des matières

134 Nous ancrons la durabilité dans nos activités

---

136 Vue d'ensemble: la durabilité chez BKW

---

137 Informations générales

138 Bases d'établissement des déclarations

139 Gouvernance de la durabilité

143 Stratégie

156 Gestion des incidences, des risques et des opportunités

---

159 Informations environnementales

160 Taxinomie de l'UE

164 Atténuation du changement climatique et transition énergétique

182 Utilisation de l'eau

186 Biodiversité et écosystèmes

192 Utilisation des ressources et économie circulaire

---

197 Informations sociales

198 Personnel

210 Clientèle (thème central: protection de la vie privée)

---

217 Informations sur la gouvernance

218 Pratiques commerciales responsables

---

227 Aspects de durabilité spécifiques de l'entité

228 Sécurité d'approvisionnement

232 Préparation aux cas d'urgence

---

239 Annexe

240 Mise en oeuvre de l'unbundling chez BKW – pour une concurrence équitable

245 Bilan des déchets

246 Indice ESRS

250 Indice TCFD

251 Indice KVI

252 Contribution de BKW aux Objectifs de développement durable

254 Rapport du professionnel en exercice indépendant sur  
une sélection d'indicateurs

---

261 Adresses et impressum

## INTRODUCTION

# Nous ancrons la durabilité dans nos activités

Tout au long de l'année 2025, nous nous sommes efforcés au sein de BKW de réaliser nos objectifs de durabilité inscrits dans la stratégie «Solutions 2030». Et nous avons engrangé nos premières réussites: la définition claire des responsabilités, l'intégration dans les processus commerciaux et la formation continue interne.

Chère lectrice, cher lecteur du rapport de durabilité,

En 2024, nous avons inscrit la durabilité parmi les éléments-clés de la stratégie «Solutions 2030» de BKW. En 2025, nous nous sommes efforcés de donner corps aux structures de durabilité de BKW, avec leurs cinq orientations: le climat, l'énergie, la nature, l'être humain et la gouvernance. Au printemps 2025, la direction du groupe a en outre défini les responsabilités, les mesures et les prochains jalons pour toutes les orientations. Les fonctions du groupe et les divisions ont entamé la mise en œuvre. Pour faire progresser le thème de l'être humain en particulier, BKW a adopté une nouvelle stratégie RH. Bien entendu, nous tenons à contrôler régulièrement nos progrès en matière de durabilité. C'est pourquoi nous avons instauré au printemps 2025 une mesure annuelle de nos avancées et, dans le cadre du développement de notre gestion et de notre présentation de rapports, une sélection de chiffres-clés quantitatifs ont été soumis à une vérification externe pour la première fois en 2025.

La direction du groupe BKW a adopté en octobre 2025 la directive Gestion de la durabilité, qui constitue le fondement de la conduite et de la gouvernance de la durabilité à l'échelle du groupe. Toutefois, un simple document ne saurait suffire à assurer la durabilité. Il est essentiel que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de BKW comprennent comment nous souhaitons

nous atteler à cet objectif. À titre personnel, il me semble primordial que le principe de durabilité établi dans la directive soit intégré systématiquement dans les processus commerciaux pertinents. Tant l'élaboration de nouveaux produits que l'achat de matériaux et de prestations sont concernés. S'agissant des achats, le code des fournisseurs a d'ailleurs été actualisé cette année. Car la durabilité n'est pas seulement une mission incombant au sommet de la hiérarchie, mais une exigence commune, que chaque personne doit faire vivre dans toute l'entreprise et appliquer dans son travail quotidien.

Enfin, j'aimerais évoquer un point qui m'a procuré une satisfaction particulière l'année dernière parmi tous nos efforts pour améliorer la durabilité au sein de BKW: j'ai obtenu que le conseil d'administration de BKW tout entier investisse deux demi-journées dans sa propre formation continue sur la durabilité. À cette fin, le conseil d'administration a fait appel à des spécialistes internes et externes, qui nous ont fait découvrir des perspectives passionnantes et nous ont beaucoup appris dans ce domaine.

Meilleures salutations,



Roger Baillod  
Président du conseil d'administration



«La durabilité n'est pas seulement une mission incombant au sommet de la hiérarchie, mais une exigence commune, que chaque personne doit faire vivre dans toute l'entreprise.»

## Vue d'ensemble: la durabilité chez BKW

BKW voit dans la durabilité un élément-clé de sa stratégie. Elle s'est fixé d'ambitieux objectifs pour le climat, l'énergie, la nature, l'être humain et la gouvernance. Ce dernier domaine est à la base de toutes les activités liées à la durabilité.

Sur le plan du climat, BKW aspire au niveau du groupe à parvenir d'ici 2040 à zéro émission nette dans les périmètres 1 et 2 et à réduire d'ici 2030 l'intensité de ses gaz à effet de serre de moitié par rapport au niveau de 2022. Pour cela, elle cherche à sortir du charbon plus tôt que prévu et elle projette d'électrifier progressivement sa flotte de plus de 3500 véhicules d'ici 2030. S'agissant des émissions le long de la chaîne de valeur en amont et en aval (périmètre 3), BKW souhaite atteindre le zéro net d'ici 2050.

Sur le plan de l'énergie, elle concentre ses investissements sur des infrastructures renouvelables

et efficaces. Elle vise à passer d'une puissance installée issue d'énergies renouvelables de 2,7 gigawatts (GW) en 2024 à 3,4 GW d'ici 2030.

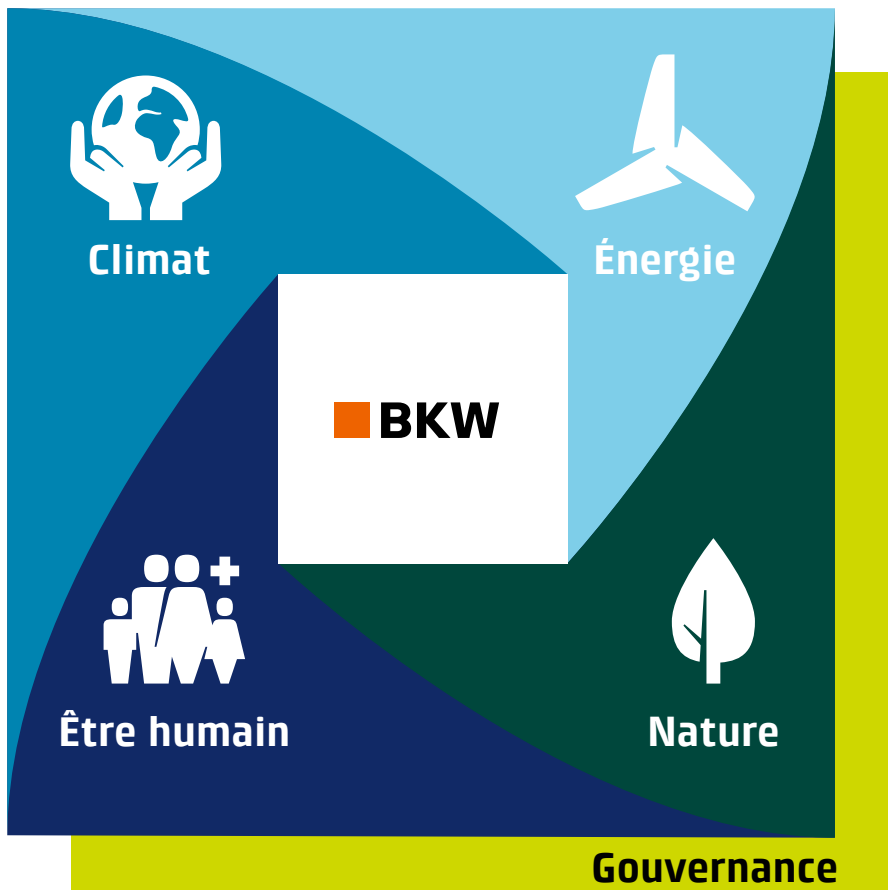
Sur le plan de la nature, BKW s'engagera davantage encore pour des écosystèmes naturels et pour la biodiversité, notamment dans l'exploitation de ses surfaces.

L'axe de l'être humain exprime l'importance des parties prenantes de BKW. Les plus de 12000 membres de son personnel ✓ sont pour BKW son bien le plus précieux, dont la sécurité et la santé comptent avant tout. BKW investit donc dans la sécurité au travail, des possibilités d'avancement attrayantes, un encadrement valorisant, l'égalité des chances et des conditions de travail flexibles.

**Pour plus  
d'informations:**

[bkw.ch/durabilite](https://bkw.ch/durabilite)

### Cadre de durabilité



✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

# Informations générales

## Batterie d'Arzberg

Laura Wilkat, cheffe de projet, et Thomas Braun, directeur technique, travaillent tous deux pour BKW Storage Solutions GmbH, qui relève de la division BKW Infra Services.



## TABLE DES MATIÈRES

- 138 Bases d'établissement des déclarations
- 139 Gouvernance de la durabilité
- 143 Stratégie
- 156 Gestion des incidences, des risques et des opportunités

# Bases d'établissement des déclarations

ESRS 2 BP-1 | ESRS 2 BP-2

## À PROPOS DE CE RAPPORT

Le périmètre de consolidation de ce rapport de durabilité est identique à celui du rapport financier. Sauf mention contraire, les indications et les chiffres-clés se rapportent tous à l'ensemble du groupe BKW et à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

Le rapport de durabilité de BKW a été établi selon les exigences du Code suisse des obligations et de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Un aperçu des exigences de publication suisses mentionnées dans ce rapport figure en annexe à partir de la page 250. BKW ne publie pas encore de rapport complet conforme aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), mais dans le contenu et la structure de son rapport, elle s'appuie déjà sur ces normes, auxquelles elle sera soumise à l'avenir. Pour faciliter la lecture, ce rapport renvoie aux exigences de publication d'informations des ESRS<sup>1</sup> même dans les cas où celles-ci n'étaient pas encore entièrement appliquées fin 2025. On trouvera à l'annexe, à partir de la page 246, une liste complète des exigences de publication d'informations des ESRS mentionnées dans ce rapport.

Le contenu de ce rapport de durabilité se fonde sur une analyse de la «double importance» que BKW a réalisée en 2024 d'après les exigences des ESRS, en s'appuyant sur les aides à l'exécution disponibles pour chaque thème. Toute la chaîne de valeur de l'entreprise, y compris en amont et en aval, a été prise en compte. L'essentiel des incidences, des risques et des opportunités de cette chaîne de

valeur est analysé dans les chapitres correspondants.

Les indications de ce rapport sont parfois soumises à des incertitudes considérables quant aux résultats. Il s'agit surtout des déclarations concernant l'avenir (p.ex. dans le cadre des scénarios climatiques) et de la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces incertitudes découlent de connaissances scientifiques lacunaires sur la mesure des GES, ainsi que de la disponibilité et de la qualité limitées des données, notamment sur les chaînes de valeur en amont et en aval. BKW s'efforce de dissiper ces incertitudes autant que faire se peut.

Durant cet exercice, une sélection d'indicateurs de performance numériques (Key Performance Indicators, ou en abrégé, KPI) ont été soumis pour la première fois à une vérification externe. Ces KPI sont marqués par ✓ dans ce rapport et le rapport de vérification figure aux pages 254 à 260. À l'avenir, le rapport de durabilité de l'entreprise doit être établi conformément aux ESRS et vérifié à l'externe. Cela libérerait toutes les sociétés du groupe BKW ayant leur siège dans un État membre de l'UE de leur éventuelle obligation de déclaration individuelle.

BKW souscrit aux dix principes du Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU. En tant que signataire, elle publie chaque année son rapport de progression à ce sujet (Communication on Progress, ou en abrégé, COP) sur le site Internet de cette initiative.



**Pour plus d'informations:**  
[globalcompact.ch](https://globalcompact.ch)

<sup>1</sup> Le rapport se fonde sur les normes ESRS établies dans le règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023. Les modifications prévues de ces normes seront prises en compte dans les cycles d'établissement du rapport suivant l'entrée en vigueur de l'acte juridique délégué de l'UE correspondant.

# Gouvernance de la durabilité

## ESRS 2 GOV-1

### COMMENT BKW GÈRE SA DURABILITÉ

Le conseil d'administration constitue l'organe de gestion suprême de BKW. Ses membres mettent leurs connaissances et expériences substantielles, acquises dans les domaines les plus divers, au service du pilotage stratégique du groupe. Le conseil d'administration porte la plus haute responsabilité des incidences, risques et opportunités que l'activité commerciale de BKW suscite pour la société et l'environnement. Il approuve les objectifs de durabilité ainsi que le rapport de durabilité annuel.

#### Composition du conseil d'administration par fonction exécutive et non exécutive

Fonction	Nombre	Part en %
Membres exécutifs	0 ✓	0% ✓
Membres non exécutifs	8 ✓	100% ✓
<b>Total</b>	<b>8 ✓</b>	<b>100% ✓</b>

#### Composition du conseil d'administration par genre

Répartition des genres	Nombre	Part en %
Femmes	4 ✓	50% ✓
Hommes	4 ✓	50% ✓
<b>Total</b>	<b>8 ✓</b>	<b>100% ✓</b>

#### Part de membres indépendants du conseil d'administration

Indépendance	Nombre	Part en %
Membres indépendants	8 ✓	100% ✓

La direction du groupe veille à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs de durabilité. Elle est l'instance globale qui prend les décisions stratégiques de tout le groupe BKW liées à la gestion des incidences, des risques et des opportunités en matière de durabilité. Il incombe également aux membres de la direction du groupe, dans leurs divisions respectives, de mettre en œuvre les exigences, les objectifs et les directives liés à la durabilité. Vous trouverez plus d'informations sur la composition, l'autonomie et les compétences du conseil d'administration et de la direction du groupe dans la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, à partir de la page 276, ainsi que dans la section consacrée à la norme ESRS 2 GOV-2, à la page 140.

En tant que fonction du groupe, Group Sustainability, qui fait partie de Group Strategy & Sustainability, aide l'ensemble du groupe à organiser sa gestion de la durabilité. Soumise au CEO, cette fonction coordonne les activités de durabilité de BKW, assure leur cohérence avec la stratégie d'entreprise et accompagne de ses conseils le conseil d'administration et la direction du groupe.

Selon la thématique, la gestion des incidences, des risques et des opportunités en matière de durabilité incombe à différentes fonctions ou divisions du groupe. Celles-ci font rapport à la direction du groupe en suivant leur hiérarchie (cf. chapitre correspondant du rapport de durabilité).

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

## ESRS 2 GOV-2

## THÈMES DE DURABILITÉ AU NIVEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION DU GROUPE

En 2024, les membres de la direction du groupe ont suivi une formation continue, notamment sur les tendances dans la durabilité et leur pertinence, les modèles de gestion de la durabilité ou la gouvernance stratégique de la durabilité pour BKW. En 2025, le conseil d'administration et la direction du groupe se sont de nouveau penchés sur de multiples thèmes de durabilité. De plus, les membres du conseil d'administration ont assisté à deux formations continues sur la durabilité avec

plusieurs partenaires externes, qui portaient notamment sur les questions réglementaires, la gouvernance, la finance durable, la durabilité comme moteur de création de valeur, la communication et les structures de durabilité (cf. également page 144).

En 2025, le conseil d'administration et la direction du groupe ont traité les thèmes suivants (liste non exhaustive):

## Thèmes traités dans les instances du groupe

	Conseil d'administration	Comité du personnel et de la rémunération (CPR)	Comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR)	Direction du groupe
Rapport de durabilité 2024	●		●	●
Integrity Report 2024	●			●
Rapport sur les risques du groupe	●		●	●
Structures de durabilité, y c. planification de la mise en œuvre de la durabilité	●			●
Objectif de performance de l'entreprise en matière de durabilité	●	●		●
Stratégie RH (y c. stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion)		●		●
Formation continue du conseil d'administration sur la durabilité	●			
Gouvernance de la durabilité au conseil d'administration	●			
Politiques adoptées ou actualisées: Sécurité au travail et protection de la santé, ressources humaines, Cybersécurité et protection des données et Droits de l'homme	●			●
Concept de gestion des directives, y c. politiques du groupe	●			
Directives du groupe adoptées ou actualisées: Gestion de la durabilité, Droits de l'homme et Gestion des achats				●
Code des fournisseurs				●
Analyses et actions internes/externes pour la conformité	●		●	●
Audit selon la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)			●	
Exigences ESG			●	●
Rapport d'état mensuel sur la conformité				●
Rapport d'état sur la sécurité au travail	●			●
Rapport d'état sur le Group Security			●	●

## ESRS 2 GOV-3 | ESRS E1 GOV-3

### PART DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA DURABILITÉ

Depuis l'exercice 2024, BKW associe la progression en durabilité à son système de rémunérations. En 2025, une agence de notation externe a une nouvelle fois évalué en détail les performances à cet égard. La réalisation des objectifs est mesurée sur la base de l'évolution des résultats de la notation en 2025 par rapport à 2024. L'évaluation portait sur les domaines suivants: Direction d'entreprise, Aspects sociaux et Environnement, comparés à la mesure réalisée l'année précédente. Dans le domaine de l'environnement, des facteurs directement liés au climat et à l'énergie ont été évalués, tels que l'évolution des émissions de GES, la consommation d'énergie et les actions d'atténuation du changement climatique. Des facteurs indirects ont aussi été pris en compte dans différentes catégories d'évaluations croisées, telles que l'ancrage organisationnel, la stratégie de durabilité et les chaînes d'approvisionnement responsables.

Pour les membres de la direction du groupe, la réalisation des objectifs de durabilité compte pour 20% dans la rémunération variable à court terme (Short-Term Incentive, ou en abrégé, STI). L'amélioration relative visée a été fixée au début de l'année par le comité du personnel et de la rémunération (CPR), puis évaluée à la fin de l'année sur la base de l'évaluation externe. Davantage d'informations sur la rémunération de la direction du groupe figurent à la page 314 du rapport de gestion (Rapport de rémunération).

La performance de durabilité influence non seulement les membres de la direction du groupe, mais aussi 25% de la part variable de la rémunération des cadres supérieurs et 50% de la prime de résultat des autres membres du personnel de BKW Energie SA<sup>2</sup> et de BKW Management AG.

## ESRS 2 GOV-4

### DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE

La direction du groupe de BKW est consciente de ses responsabilités pour la sécurité et la santé de son personnel et de sa clientèle. Le respect des droits humains et des normes internationales du travail tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise en fait partie. Dans sa sphère d'influence, BKW répond également de la sécurité des données, de la lutte contre la corruption et de la protection des ressources naturelles. Elle a établi divers systèmes de gestion et mécanismes de contrôle, par thématique et domaine d'activité, afin de respecter les obligations de diligence et les prescriptions légales.

Concernant le travail des enfants ainsi que les minerais et les métaux provenant de zones de conflit, BKW accomplit son devoir de diligence conformément aux dispositions du Code suisse des obligations. Les obligations de diligence et de

déclaration liées aux minerais et métaux de zones de conflit ne concernent pas BKW, car le groupe n'importe et ne traite pas de telles matières premières. Pour le travail des enfants dans l'activité commerciale propre, il n'y a pas lieu de soupçonner d'infractions aux prescriptions en vigueur dans les sociétés BKW. Toutefois, dans la chaîne d'approvisionnement en amont de BKW, certaines catégories de biens peuvent contenir des matières premières présentant un risque de travail des enfants. BKW a contrôlé ce risque ainsi que d'autres risques sociaux et écologiques dans sa chaîne d'approvisionnement et a pris des renseignements auprès des fournisseurs potentiellement concernés. Elle n'en a inféré aucun soupçon fondé de travail d'enfants, même dans la chaîne d'approvisionnement. Pour de plus amples informations, voir aux pages 221 à 225.

<sup>2</sup> Y compris leurs filiales. Plus la responsabilité de direction est élevée, plus la part variable de la rémunération augmente, de sorte que la performance durabilité joue un plus grand rôle.

**ESRS 2 GOV-5****GESTION DES RISQUES INHÉRENTS AUX THÈMES DE DURABILITÉ**

En 2025, BKW a encore approfondi l'examen des risques et des opportunités liés à la durabilité au niveau du groupe. Depuis 2023 déjà, les risques liés à la durabilité sont explicitement mentionnés dans le rapport sur les risques remis au comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR)<sup>3</sup> et à la direction du groupe. En 2024, le Risk Management a été enjoint d'intégrer complètement la thématique de la durabilité dans ses structures. D'autres informations sur la gestion des risques du groupe figurent à la page 292 du rapport de gestion.

Pour satisfaire aux exigences de l'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques, BKW a procédé en 2024 à une évaluation globale de ses risques et opportunités liés au changement climatique. Dans ce cadre, un portefeuille spécifique d'actifs a été examiné en détail à la lumière de trois scénarios climatiques.

En 2025, BKW a développé cette analyse et affiné sa méthodologie afin de satisfaire aux exigences que pourraient imposer les obligations de divulgation prévues dans les ESRS. Elle souhaitait ainsi perfectionner les méthodes d'évaluation, aboutir à des résultats plus révélateurs et garantir une meilleure concordance avec les normes européennes sur l'établissement des rapports. D'autres informations sur cette méthode et ses résultats figurent au chapitre Atténuation du changement climatique, aux pages 164 à 168.

Les risques que peut receler la chaîne d'approvisionnement en amont sont constamment surveillés par nos Procurement Services. Au cours de l'exercice sous revue, l'analyse des risques de la chaîne de valeur réalisée en 2023 a été affinée et étendue à d'autres groupes de marchandises. Pour plus d'informations, voir le chapitre Conduite des affaires aux pages 221 à 225.

<sup>3</sup> Au sujet des responsabilités du CCFGR, voir la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, à la page 288.

# Stratégie

**ESRS 2 SBM-1**

## STRATÉGIE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CHAÎNE DE VALEUR

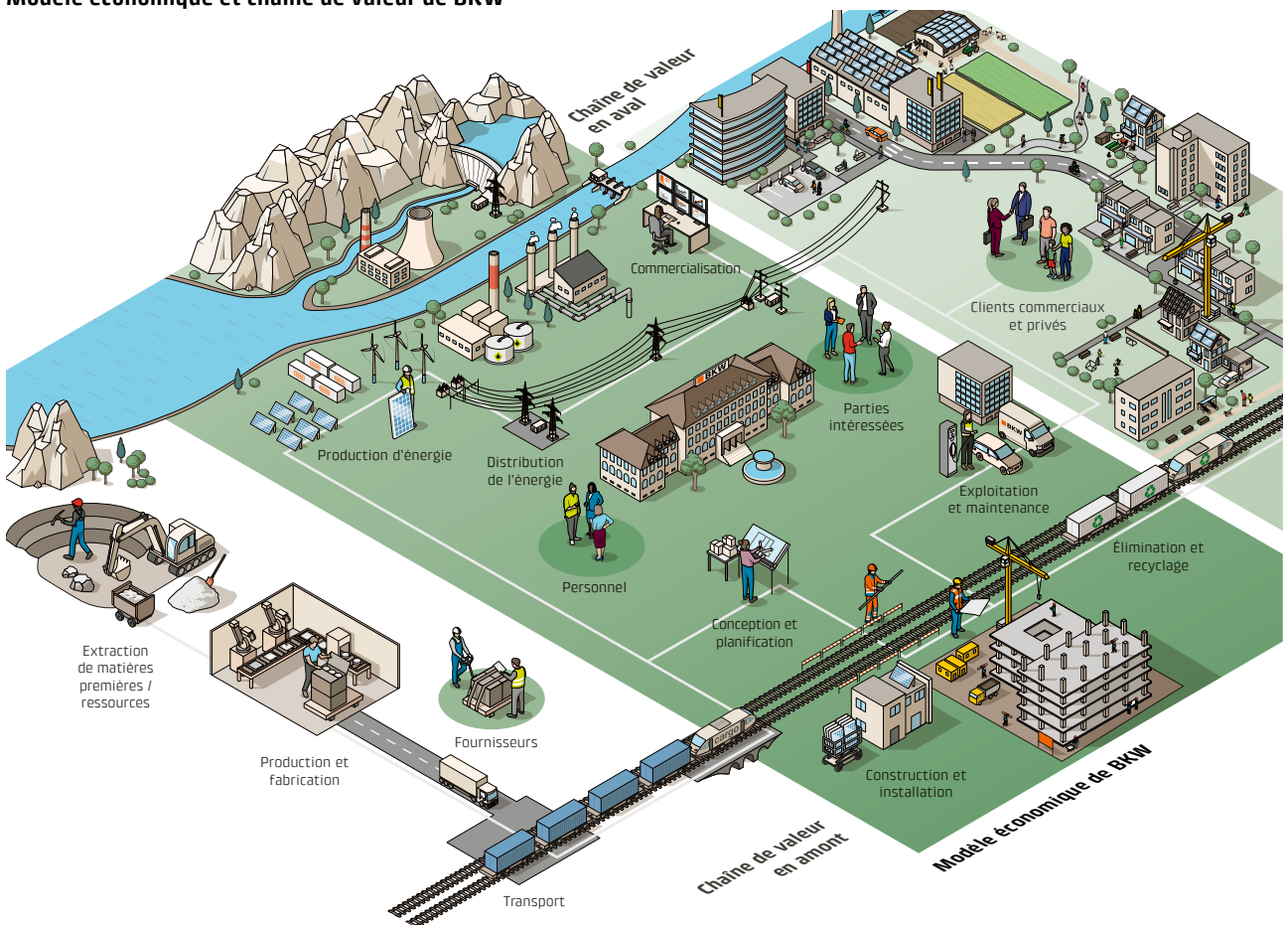
BKW est une grande entreprise suisse spécialisée dans l'énergie et les infrastructures, qui emploie plus de 12000 personnes ✓ et possède des succursales disposant de leur propre personnel dans onze pays<sup>4</sup>. Elle dispose d'un large portefeuille de produits et de services dans les domaines d'activité Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings. Elle dessert de nombreux groupes de clients – entre autres, ménages privés, entreprises et institutions publiques.

Les activités commerciales du groupe font partie d'une chaîne de valeur qui va de l'extraction des ressources par les fournisseurs jusqu'à la clientèle, puis en dernier lieu à l'élimination ou au recyclage des produits à la fin de leur durée de vie. Par ses solutions, BKW apporte une contribution essentielle à un approvisionnement fiable en électricité et en chaleur renouvelables, et participe à une conception durable et économe en ressources des bâtiments et des infrastructures.

Le modèle économique de BKW comprend la production, la commercialisation et la distribution d'énergie<sup>5</sup> ainsi que la planification, la réalisation et l'entretien d'infrastructures et de bâtiments (cf. aussi page 6 du rapport de gestion). Les acti-

En 2024, BKW a actualisé sa stratégie d'entreprise et défini de nouveaux objectifs d'ici 2030. Avec la croissance et l'excellence, la durabilité constitue l'un des trois axes clés de sa stratégie.

### Modèle économique et chaîne de valeur de BKW

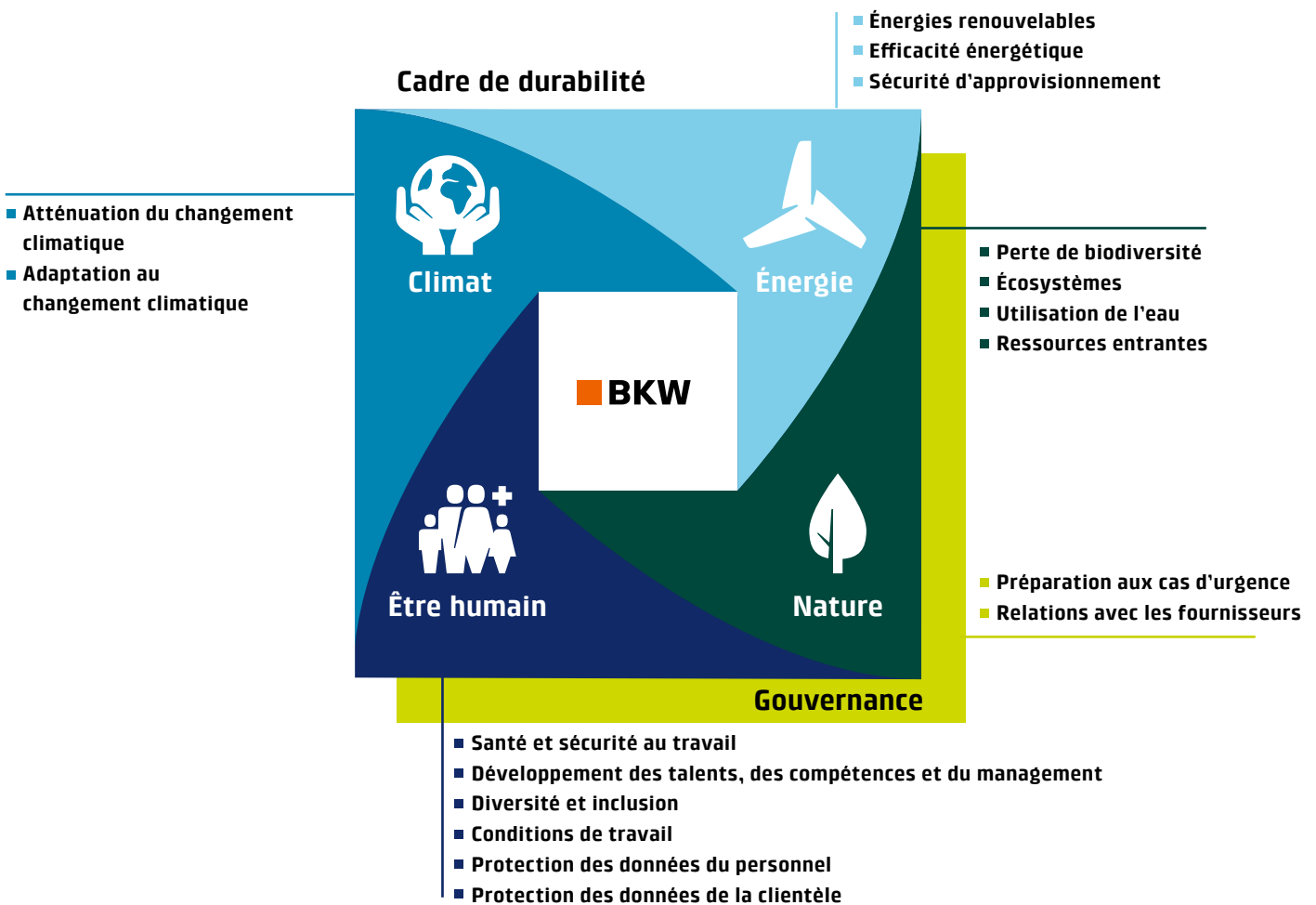


4 Suisse, Allemagne, France, Italie, Croatie, Norvège, Autriche, Roumanie, Singapour, Espagne et Vietnam.  
 5 En Suisse, BKW fournit également de petites quantités de gaz physiquement à des clients finaux.  
 ✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

Dans le cadre de l'analyse de la double importance (cf. aussi pages 156 et 157), BKW a analysé en 2024 ses incidences, risques et opportunités liés à la durabilité sur toute sa chaîne de valeur. Sur cette base, elle a actualisé ses structures de durabilité. Ces structures sont axées sur cinq orientations stratégiques et tiennent compte des aspects de durabilité importants de BKW (cf. plus bas). Pour ces cinq orientations, BKW a défini des objectifs stratégiques qu'elle suivra en mettant en œuvre sa nouvelle stratégie d'entreprise<sup>6</sup>.

La réalisation des objectifs de durabilité s'appuie sur un renforcement des structures de gouvernance, ce qui inclut le respect des exigences réglementaires et directives internes (conformité), des responsabilités clairement définies, ainsi qu'un développement continu des processus de gestion des risques et des données.

En 2025, BKW a insisté sur la planification et la mise en œuvre d'actions dans tous les domaines de ses structures de durabilité.



<sup>6</sup> Cf. page 252 pour la contribution de ces orientations aux objectifs de développement de l'Agenda 2030 (ODD).

**Aperçu de l'état d'avancement des objectifs du cadre de durabilité**

Orientation stratégique	Thèmes importants	Objectifs stratégiques	État au 31.12.2025
<b>Climat</b>	Atténuation du changement climatique	Périmètres 1 et 2: réduction à zéro émission nette d'ici 2040; périmètre 3; d'ici 2050 Périmètres 1 et 2: d'ici 2030, réduire d'au moins 50 % l'intensité des émissions de GES (en tCO <sub>2</sub> /kWh) par rapport à 2022	Mise en œuvre en cours -24%
	Adaptation au changement climatique	Dès 2025, les risques liés au climat ont été contrôlés dans tous les nouveaux projets d'importance stratégique.	Mise en œuvre en cours
<b>Énergie</b>	Énergies renouvelables	Augmentation à une puissance de 1,5 GW d'énergie éolienne et photovoltaïque d'ici 2030	1 022 MW
		Puissance installée visée d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien, solaire et biomasse): 3,4 GW d'ici 2030	2,8 GW
		Augmenter la capacité des batteries de stockage à 500 MW d'ici 2030 pour accélérer l'intégration des énergies renouvelables	0 MW
	Efficacité énergétique	Augmenter l'efficacité énergétique (MWh/coll) de 15 % au sein de BKW d'ici 2030 par rapport à 2022, hors énergie pour la production d'électricité et de chaleur	+0,2%
	Sécurité d'approvisionnement	Maintenir le niveau de disponibilité élevé du réseau de distribution de BKW D'ici 2030, investir plus d'un milliard de CHF (CAPEX) dans l'extension du réseau pour permettre la transition énergétique et l'entretien du réseau de distribution	Mise en œuvre en cours 166,9 mio. de CHF
<b>Nature</b>	Perte de biodiversité	Dans ses propres <sup>7</sup> projets d'énergie et d'infrastructures, BKW dépasse les prescriptions légales de réduction des incidences négatives pour la biodiversité et vise un «impact positif net» <sup>8</sup> dans ses réalisations <sup>9</sup> à partir de 2030.	Mise en œuvre en cours
	Écosystèmes	Gérer les surfaces appartenant à BKW (et qu'elle influence à long terme) dans un respect accru de la nature.	Mise en œuvre en cours
	Utilisation de l'eau	Rassembler des données de base sur l'utilisation et l'efficacité de l'eau sur tous les sites d'ici 2026.	Mise en œuvre en cours
	Ressources entrantes	D'ici 2027, instaurer des profils environnementaux de produits (PEP), critère d'acquisition pour les cinq catégories de risque définies par Procurement Services (photovoltaïque, éolien, grandes batteries, réseaux électriques et hydraulique). D'ici 2028, préparer une base de décision structurée pour notre Asset Management, sur la base des coûts du cycle de vie, en vue d'allonger les durées de vie (construction, remplacement, réparation) dans le photovoltaïque, l'éolien, les grandes batteries, les réseaux électriques et l'hydraulique.	Mise en œuvre en cours

7 Installations dans lesquelles BKW détient une participation majoritaire.

8 Un impact positif net (Net Positive Impact, NPI) est atteint lorsque les impacts négatifs sur la biodiversité ne sont pas seulement compensés, mais globalement dépassés grâce à des mesures d'évitement et de réduction de ces impacts, ainsi qu'à des actions de restauration des espèces et des écosystèmes concernés.

9 Évaluation normalisée et objective des aspects environnementaux des produits.



Orientation stratégique	Thèmes importants	Objectifs stratégiques	État au 31.12.2025
<b>Être humain</b>	Sécurité au travail et santé	Accent sur la prévention et la promotion d'une culture de sécurité au travail. Tous les cadres supérieurs ont l'obligation de participer à des formations sur le thème «Résilience et sécurité au niveau de la direction».	Mise en œuvre en cours
		Éviter des accidents du travail graves et éliminer les cas de décès liés au travail.	Mise en œuvre en cours
	Développement des talents, des compétences et de la conduite	D'ici 2030, BKW souhaite remplacer 50% de toutes les personnes quittant une fonction aux échelons les plus élevés de la hiérarchie à partir de candidatures internes.	Mise en œuvre en cours
	Diversité et inclusion	D'ici fin 2027, 90% des collaborateurs et collaboratrices auront suivi la formation Diversity, Inclusion & Unconscious Bias.	Mise en œuvre en cours
		D'ici 2030, atteindre une part de 30% de femmes aux échelons de fonction les plus élevés.	Mise en œuvre en cours
		Augmenter la part de femmes dans le groupe BKW (actuellement, 22,34%) d'ici 2030.	Mise en œuvre en cours
	Conditions de travail	D'ici fin 2026, organiser une formation sur la détection précoce du stress psychique pour 120 collaborateurs et collaboratrices supplémentaires (Cours ensa Premiers secours en santé mentale).	Mise en œuvre en cours
	Protection des données du personnel	D'ici 2028, l'ensemble du groupe BKW disposera d'un Privacy Information Management System (système de gestion de la protection de la vie privée) standardisé et uniforme.	Mise en œuvre en cours
Protection des données de la clientèle			
<b>Gouvernance</b>	Relations avec les fournisseurs	D'ici 2026, tous les fournisseurs du groupe (présentant des risques écologiques et sociaux potentiels) auront une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche.	46%
		Des pratiques d'achat responsables, incluant des procédures d'audit de la diligence, seront uniformisées dans un cadre réglementaire solide du groupe d'ici fin 2025, puis déployées dès 2026 dans toutes les organisations d'achat.	Mise en œuvre en cours
	Préparation aux cas d'urgence	Mettre en œuvre des formations et campagnes annuelles sur la cybersécurité pour tout le personnel et les développer continuellement.	Mise en œuvre en cours

**ESRS 2 SBM-2**

**GESTION DES PARTIES INTÉRESSÉES**

BKW établit des relations de respect, d'estime et de confiance mutuelle avec ses parties prenantes internes et externes. Elle mise sur des partenariats durables: BKW participe au Pacte mondial des Nations Unies et est membre de l'association Verband für nachhaltiges Wirtschaften (öbu). Tous les cadres, collaborateurs et collaboratrices mettent en œuvre au quotidien le code de conduite et les valeurs qu'il contient (cf. également page 219).

Au cours de l'exercice sous revue, BKW a continué d'utiliser les plateformes existant depuis de nombreuses années pour dialoguer avec son personnel. Dans le cadre de l'analyse de l'importance

de 2024, nous avons demandé à des membres du personnel sélectionnés dans toutes les divisions et diverses fonctions du groupe leur avis sur les incidences, les risques et les opportunités de BKW liés à divers aspects de la durabilité (cf. aussi pages 156 et 157).

Comme le montre le tableau suivant, BKW entretient des échanges avec des parties intéressées externes sous différentes formes. Beaucoup d'entre elles ont été invitées, dans le cadre de l'analyse de l'importance de 2024, à évaluer les incidences de BKW en lien avec la durabilité (cf. aussi pages 156 et 157).

**Interactions avec les parties intéressées**

Parties intéressées	Interactions principales (liste non exhaustive)	But
<b>Personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Canaux de communication numériques</li> <li>- Entretiens</li> <li>- Brochures et magazines</li> <li>- Manifestations et roadshows thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations transparentes et proactives sur les activités de BKW et d'autres sujets pertinents</li> </ul>
<b>Clientèle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes auprès des clients (B2C)</li> <li>- Entretiens avec les clients (B2B)</li> <li>- Diverses newsletters (newsletter «Flash» semestrielle, Corporate Newsletter plusieurs fois par an)</li> <li>- Webinaires avec les clients B2B sur l'évolution du marché de l'énergie</li> <li>- Site Internet et espace clients</li> <li>- Réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement et fidélisation de la clientèle</li> <li>- Transfert de connaissances</li> <li>- Communications obligatoires</li> <li>- Gestion de l'image</li> </ul>
<b>Fournisseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens réguliers avec les fournisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relation commerciale de confiance</li> <li>- Respect des exigences de durabilité</li> </ul>
<b>Actionnaires, bailleurs et bailleuses de fonds, analystes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée générale</li> <li>- Présentations pour les analystes et les médias</li> <li>- Roadshows</li> <li>- Conférences d'investisseurs</li> <li>- Entretiens avec les investisseurs et les analystes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication transparente sur les évolutions et les risques financiers, stratégiques et ESG</li> <li>- Développement et maintien de la réputation et de la confiance</li> <li>- Conservation et acquisition d'investisseurs</li> <li>- Échanges et retours d'informations</li> </ul>

Parties intéressées	Interactions principales (liste non exhaustive)	But
<b>Associations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Affiliations</li> <li>– Réunions de comités</li> <li>– Réunions de groupes de travail</li> <li>– Exposés spécialisés</li> <li>– Échanges lors d'événements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Échanges d'expertise</li> <li>– Réseautage avec d'autres entreprises</li> <li>– Formation initiale et continue</li> <li>– Élaboration de documents de branche</li> <li>– Défense des positions de BKW sur les affaires politiques et des intérêts communs</li> <li>– Exploitation des synergies d'intérêts</li> </ul>
<b>Politique et autorités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Newsletter (trimestrielle)</li> <li>– Échanges réguliers sur des thèmes spécifiques</li> <li>– Prises de position de groupes de travail sur les révisions de lois et d'ordonnances</li> <li>– Échanges lors d'événements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Défense d'intérêts</li> <li>– Échanges d'expertise</li> <li>– Respect des obligations légales de renseigner</li> <li>– Transmission de la compétence de BKW sur des thèmes politiques et réglementaires</li> <li>– Entretien d'un dialogue permanent</li> </ul>
<b>Organisations non gouvernementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Échanges lors d'événements et séances d'information, p.ex. pour des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Détection précoce des risques des projets et recherche de solutions en partenariat</li> </ul>
<b>Environnement local (p. ex. communes)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Échanges lors d'événements et séances d'information</li> <li>– Manifestation des présidents de commune (annuelle)</li> <li>– Journée des Maires dans le Jura (annuelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Entretien d'un dialogue permanent avec les communes</li> <li>– Explication des positions de BKW sur les questions politiques</li> </ul>
<b>Grand public et médias</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Relations publiques (communiqués de presse, événements médiatiques, demandes)</li> <li>– Réseaux sociaux</li> <li>– Présentation de l'entreprise lors d'événements</li> <li>– Exposés spécialisés</li> <li>– Site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Information transparente et proactive des médias et du public sur les activités de BKW</li> </ul>

**ESRS 2 SBM-3**

**INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ**

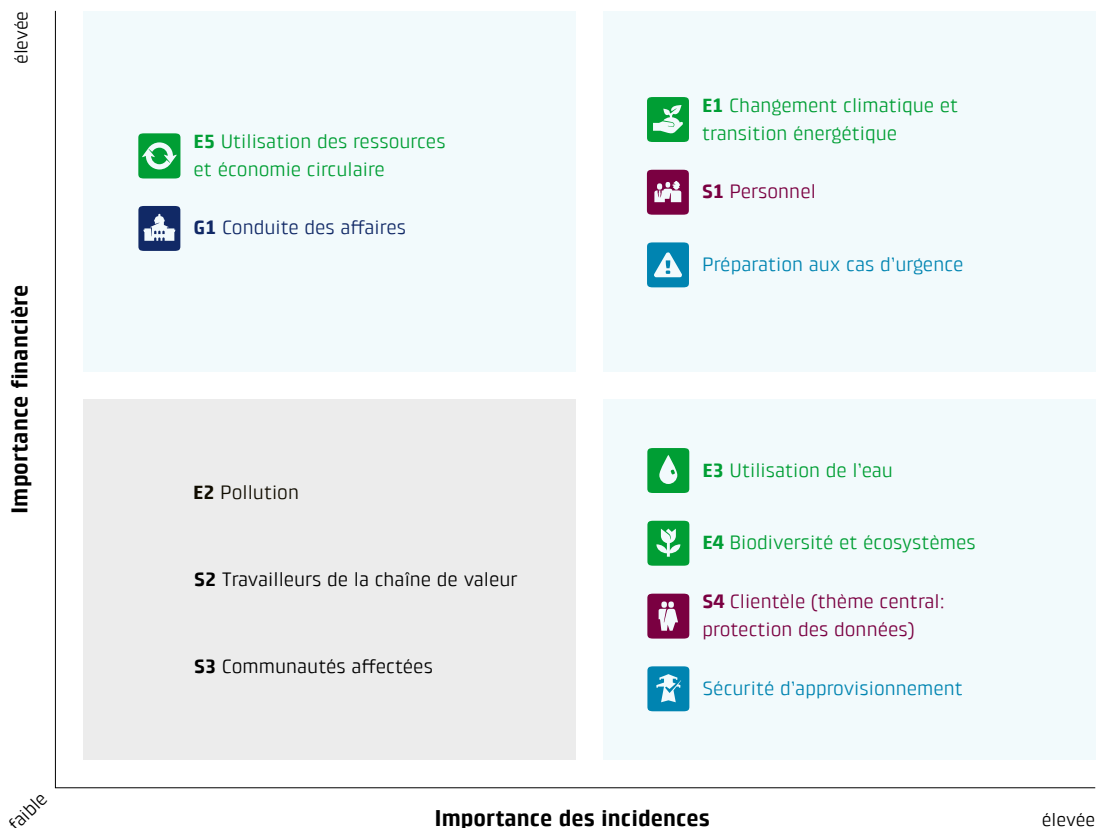
En 2024, BKW a renouvelé son analyse de double matérialité (rebaptisée «de double importance» selon les ESRS) (cf. méthode des pages 156 et 157). Des incidences, des risques et des opportunités ont été jugés importants dans 17 thèmes de durabilité liés à sept des dix normes thématiques ESRS ainsi qu'à deux domaines thématiques spécifiques de l'entité (cf. matrice des importances ci-après)<sup>10</sup>.

Dans les tableaux suivants, les thèmes de durabilité importants sont décrits pour chaque norme thématique ESRS, avec les incidences, les risques et les opportunités correspondants. Les incidences peuvent être aussi bien positives que négatives. Les chapitres suivants présentent des informa-

tions détaillées sur la gestion de ces incidences, risques et opportunités.

Dans ce cadre, BKW examine régulièrement la résistance et la résilience de sa stratégie au regard des influences externes. Lors de l'élaboration de sa stratégie, en 2024, elle a réalisé un test de résistance incluant les risques à l'échelle du groupe et spécifiques à ses activités, y compris différents risques climatiques. BKW développe en permanence l'analyse des scénarios climatiques (cf. page 164) afin de pouvoir repérer les problèmes potentiels à un stade précoce et d'en tenir compte de façon ciblée dans ses décisions stratégiques. Elle contribue ainsi à atteindre des objectifs de durabilité à long terme et à garantir la prospérité de l'entreprise.

**Matrice des importances ESRS de BKW**



<sup>10</sup> Les thèmes de la préparation aux cas d'urgence et de la sécurité d'approvisionnement ont été ajoutés en raison de leur pertinence pour notre entreprise. Des informations à ce sujet sont fournies dans des chapitres séparés (à partir de la page 228 et 232).



## ESRS E1

## Atténuation du changement climatique et transition énergétique

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<b>Atténuation du changement climatique</b> Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au rythme des objectifs climatiques suisses	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Émissions de GES par la production d'énergie issue du charbon, du gaz et du bois</li> <li>– Émissions de GES par les véhicules professionnels</li> <li>– GES s'échappant d'installations de couplage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prix/redevances carbone plus élevés</li> <li>– Coûts plus élevés des matières premières et du matériel, difficultés d'approvisionnement</li> <li>– Risques de réputation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Demande croissante de produits et prestations respectueux du climat et/ou économes en énergie</li> <li>– Promotion d'actions d'efficacité énergétique</li> <li>– Besoin élevé de production d'énergie renouvelable</li> </ul>
<b>Adaptation au changement climatique</b> Capacité d'adapter le modèle économique au changement climatique et aux développements ou incertitudes connexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Solutions dans les domaines de la protection contre les crues, de la prévention des fortes pluies et de l'architecture verte</li> <li>– Rénovations écologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes: canicules, fortes précipitations, etc.</li> <li>– Modification de conditions climatiques, p. ex. fonte du permafrost</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Demande accrue de solutions climato-résilientes et efficaces dans le bâtiment</li> <li>– Chaîne de valeur plus résiliente</li> </ul>
<b>Énergies renouvelables</b> Expansion de la production d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien, solaire, biomasse)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Planification, exploitation et construction de centrales pour l'électricité issue d'énergies renouvelables</li> <li>– Augmentation de la production d'énergie renouvelable décentralisée chez les clientes et clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Moindre diversification du mix de production d'électricité</li> <li>– Frais élevés pour l'extension de notre propre réseau de distribution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduction de l'intensité carbone de notre propre production d'énergie</li> <li>– Progrès technologique dans l'extension du réseau de distribution, p. ex. Smart Grid</li> </ul>
<b>Efficacité énergétique</b> Augmentation de l'efficacité énergétique dans toute l'entreprise et offre de prestations d'efficacité dans le domaine du bâtiment et des infrastructures pour les tiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Efficacité augmentée pour la clientèle (chauffage, ventilation, automatisation)</li> <li>– Gains d'efficacité dans notre propre activité économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Baisse des ventes d'énergie</li> <li>– Frais d'énergie plus élevés pour notre propre activité économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Demande de prestations augmentant l'efficacité énergétique, p. ex. autoproduction, contrôle intelligent</li> <li>– Moindre besoin d'énergie dans notre propre activité économique</li> </ul>



## ESRS E3

## Utilisation de l'eau

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<b>Utilisation de l'eau</b> Utilisation d'eau retenue ou prélevée pour l'acquisition d'énergie ou le refroidissement, et après utilisation, restitution à l'état propre dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Retenue et prélèvement d'eau pour la production d'énergie dans les centrales hydroélectriques</li> <li>– Prélèvement d'eau pour le refroidissement des centrales thermiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Accès limité à l'eau (disponibilité et réglementations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réputation et accès à long terme en cas d'utilisation propre et efficace</li> </ul>



**ESRS E4**

**Biodiversité et écosystèmes**

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p><b>Perte de biodiversité due à des changements d'affectation des terres et de l'eau douce</b></p> <p>Influence qu'exercent sur la biodiversité les activités changeant l'affectation des terres ou l'utilisation des eaux douces, p.ex. imperméabilisation des sols, fragmentation, gestion de forêts auparavant sauvages, planification et construction d'installations, de centrales, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Changements d'affectation des terres par la construction de centrales et d'installations de réseau</li> <li>– Changements d'utilisation des eaux par la construction de centrales hydro-électriques</li> <li>– Besoins de terres pour la construction de nouveaux sites, tels que des dépôts</li> <li>– Besoins de terres pour l'acquisition et le traitement de ressources (chaîne de valeur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Accès de plus en plus restreint aux terres et à l'eau douce (réglementations et oppositions)</li> <li>– Retards de projets</li> <li>– Coûts supplémentaires d'utilisation des surfaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bonne acceptation des projets d'énergie si des normes élevées de protection de la biodiversité sont respectées</li> </ul>
<p><b>Incidences sur l'ampleur et l'état des écosystèmes</b></p> <p>Influence qu'exercent sur les écosystèmes les activités qui changent l'affectation des terres, dégradent les sols, les désertifient ou les imperméabilisent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Restauration d'habitats par la renaturation, la revitalisation, ou le démantèlement et la rénovation écologique d'infrastructures</li> <li>– Transformation d'habitats par la construction de centrales, d'installations de réseau et d'infrastructures</li> <li>– Incidences de l'extraction de matières premières chez des fournisseurs et leurs sous-traitants (chaîne de valeur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Retards de projets</li> <li>– Pénalités et atteinte à l'image si des écosystèmes dans l'entreprise même ou faisant partie de la chaîne de valeur sont dégradés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Demande de prestations de renaturation</li> <li>– Gain d'image par le respect de normes de biodiversité élevées</li> </ul>



**ESRS E5**

**Utilisation des ressources et économie circulaire**

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p><b>Ressources entrantes</b></p> <p>Achat de matières premières sous forme de marchandises, de matériaux d'exploitation et d'immobilisations corporelles nécessaires à l'activité économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Besoin de ressources pour la construction et l'exploitation de centrales et de réseaux électriques</li> <li>– Besoin de ressources dans les activités de services (p.ex. véhicules, appareils électriques, vêtements de sécurité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Risques juridiques et d'image si des normes écologiques, sociales et éthiques sont enfreintes dans la chaîne de valeur</li> <li>– Risques pour les projets en cas de retards de livraison chez les fournisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Économies de coûts par l'utilisation efficace des ressources et l'achat de matières premières secondaires, ainsi qu'en passant à des ressources moins critiques</li> <li>– Avantages sur le marché par l'instauration d'une économie circulaire</li> </ul>



## ESRS S1

## Personnel

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p><b>Conditions de travail appropriées</b> Offre d'emplois attrayants et sûrs, avec des salaires décents/équitable et des temps de travail et de repos réglementés, une protection sociale contre la perte de gain en cas d'événements importants; sécurité de l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Conditions de travail conformes au marché et transparentes, modèles de rémunération non discriminatoires</li> <li>– Garantie de sécurité sociale et respect des droits du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Compétitivité insuffisante en tant qu'employeur</li> <li>– Risques juridiques et de conformité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Augmentation de l'attractivité en tant qu'employeur</li> <li>– Diminution des fluctuations</li> <li>– Meilleure satisfaction du personnel</li> </ul>
<p><b>Sécurité au travail et santé</b> Mesures et pratiques visant à protéger la santé physique et psychique des travailleuses et travailleurs. Cela implique une conception du lieu de travail aussi sûre que possible et des conditions de travail propices à la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Risques pour la santé lors de travaux en hauteur, liés à l'eau et à l'électricité, ainsi qu'au contact de substances nocives</li> <li>– Prévention des accidents grâce à des normes et protocoles de sécurité élevés</li> <li>– Amélioration du bien-être et de la santé des collaboratrices et collaborateurs</li> <li>– Intégration professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Coûts élevés des défaillances et coûts d'assurance augmentés</li> <li>– Perte de réputation</li> <li>– Diminution de la productivité humaine (mesures de protection insuffisantes ou exagérées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Productivité élevée</li> <li>– Réduction de coûts de santé et des défaillances</li> <li>– Meilleure résilience et meilleure santé du personnel</li> <li>– Fidélisation du personnel</li> </ul>
<p><b>Diversité et inclusion</b> Culture d'entreprise inclusive pour favoriser la diversité dans le personnel, compatibilité entre travail et vie privée, avec modèles de travail flexibles, et garantie de l'égalité des chances et d'un environnement de travail exempt de discrimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Formations pour les dirigeants et le personnel sur les thèmes de diversité et d'inclusion</li> <li>– Canaux personnels et anonymes pour les cas de discrimination potentielle, politique de tolérance zéro</li> <li>– Processus transparents et non discriminatoires dans les ressources humaines</li> <li>– Modèles de travail flexibles pour une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie privée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Productivité et engagement faibles</li> <li>– Dégâts d'image et de réputation</li> <li>– Compétitivité altérée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Productivité et efficacité accrues</li> <li>– Satisfaction du personnel augmentée</li> <li>– Participation accrue sur le marché du travail</li> </ul>

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p><b>Développement des talents, des compétences et de la conduite</b></p> <p>Initiatives de BKW pour améliorer les aptitudes et les connaissances de son personnel et lui ouvrir des perspectives professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Entretiens de développement réguliers</li> <li>– Soutien aux possibilités de formation initiale et continue</li> <li>– Programmes de mobilité interne</li> <li>– Développement ciblé des dirigeants</li> <li>– Mise en place d'une culture d'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Baisse du niveau de qualification des membres du personnel</li> <li>– Réduction de la productivité et de la capacité d'innovation</li> <li>– Diminution de la compétitivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Attractivité accrue en tant qu'employeur</li> <li>– Capacité d'adaptation et pérennité accrues</li> <li>– Fidélisation du personnel</li> </ul>
<p><b>Protection des données du personnel</b></p> <p>Protection des données à caractère personnel que BKW saisit, enregistre, traite ou transmet sur ses collaborateurs et collaboratrices</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Incidences sur l'autodétermination informationnelle</li> <li>– Incidences sociales, financières et de santé si la protection de la vie privée est insuffisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dégât d'image, rapports négatifs et perte de confiance auprès des membres du personnel</li> <li>– Enquêtes pénales, ordonnances des autorités de surveillance et amendes</li> <li>– Responsabilité vis-à-vis des membres du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Loyauté du personnel</li> </ul>



**ESRS S4**

**Clientèle (thème central: protection de la vie privée)**

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p><b>Protection des données de la clientèle</b></p> <p>Protection des données à caractère personnel que BKW saisit, enregistre, traite ou transmet sur ses clientes et clients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Incidences sur l'autodétermination informationnelle</li> <li>– Incidences sociales, financières et de santé si la protection de la vie privée est insuffisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dégâts d'image, rapports négatifs et perte de confiance auprès de la clientèle</li> <li>– Enquêtes pénales, ordonnances des autorités de surveillance et amendes</li> <li>– Responsabilité envers la clientèle, les personnes concernées ou les actionnaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Confiance accrue de la clientèle et gain de réputation par l'instauration de mesures strictes de protection de la vie privée</li> </ul>



## ESRS G1

## Pratiques commerciales responsables

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p><b>Relations avec les fournisseurs</b></p> <p>Organisation proactive de la durabilité avec les fournisseurs pour des partenariats de confiance à long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Association potentielle de BKW à des incidences négatives sur l'être humain et l'environnement en raison de relations avec des fournisseurs</li> <li>– Relation de partenariat de BKW avec ses fournisseurs pour réaliser des objectifs de durabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Augmentation des risques liés à la réglementation et à la réputation, notamment dans le domaine de la diligence raisonnable</li> <li>– Disponibilité restreinte des fournisseurs en raison d'exigences de durabilité coûteuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Attractivité accrue dans l'acquisition de clients (la durabilité est un argument de vente)</li> <li>– Résilience accrue dans les projets d'achat en raison d'exigences claires et de relations fortes avec les fournisseurs</li> </ul>

**Aspects de durabilité spécifiques de l'entité**

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p><b>Sécurité d'approvisionnement</b>                      Contribution à la garantie d'un approvisionnement en électricité stable à tout moment, même pendant les pics de charge ou les arrêts de production, prévus ou imprévus, sur tout le réseau et dans toutes les centrales de BKW</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Extension, exploitation et maintenance du réseau de distribution en Suisse</li> <li>– Extension, exploitation et maintenance des centrales</li> <li>– Stratégie de maintenance préventive pour les infrastructures critiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Perturbations du réseau et de la conduite du réseau</li> <li>– Pannes d'installations de production</li> <li>– Dégâts d'image en cas de panne d'approvisionnement</li> <li>– Réglementation accrue des décisions de l'entreprise et excès de contrôle</li> <li>– Coûts d'investissement et d'entretien élevés pour maintenir la sécurité d'approvisionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Confiance forte et «license to operate» incontestée grâce à un niveau élevé de disponibilité et à une planification prospective</li> <li>– Opportunité de croissance que présentent la transition énergétique et l'extension du réseau de distribution</li> </ul>
<p><b>Préparation aux cas d'urgence (y compris cybersécurité)</b>                      Protection préventive, planification des cas d'urgence et des catastrophes pour garantir le fonctionnement des structures (critiques) d'approvisionnement en énergie, notamment infrastructures IT et OT (informatiques et opérationnelles), sécurité des données et cybersécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bonne organisation des cas d'urgence et des crises</li> <li>– Redondances entre structures IT et OT</li> <li>– Sensibilisation du personnel à la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Coûts élevés et perte de confiance en cas d'arrêt d'infrastructures d'approvisionnement critiques</li> <li>– Capacité de réaction insuffisante</li> <li>– Coûts d'erreurs d'investissement liées à de nouvelles technologies</li> <li>– Pertes de clientèle si des produits numériques ne sont pas sûrs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Potentiel économique qu'apporte la confiance des partenaires et de la clientèle</li> <li>– Préparation adéquate aux cas d'urgence en situation de crise</li> </ul>

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## ESRS 2 IRO-1

### MÉTHODE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES THÈMES IMPORTANTS

En 2024, BKW a réalisé l'analyse de la double importance visant à identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants d'après les exigences des ESRS. Des compétences méthodologiques externes ont accompagné cette analyse, qui se fonde sur les apports de nombreuses parties intéressées, internes et externes.

L'analyse de la chaîne de valeur a servi de base pour déterminer la double importance (cf. page 143). Les aspects qualitatifs des incidences, risques, opportunités et dépendances, potentiels et effectifs, au sein de notre propre activité économique ainsi que dans les chaînes de valeur en amont et en aval, ont été décrits à l'aide d'une expertise interne, des résultats de l'analyse de matérialité de 2022 ainsi que d'une analyse de pairs externe. En outre, les parties prenantes concernées ont été identifiées. Pour cette analyse, BKW a recouru à l'expertise de toutes les divisions et toutes les fonctions concernées du groupe<sup>11</sup>.

Sur toute la chaîne de valeur, 56 aspects de durabilité ont été identifiés comme pouvant présenter soit des incidences pertinentes, soit des risques et des opportunités pour BKW. L'entreprise a évalué ces aspects de durabilité sur les deux axes d'importance (importance des incidences et importance financière). Elle a procédé de la façon suivante.

#### Importance des incidences

Pour évaluer l'importance des incidences, BKW a procédé à une vaste enquête auprès de ses parties intéressées. Outre les experts internes, elle s'est adressée à des parties intéressées des six catégories suivantes, mises en évidence dans l'analyse de la chaîne de valeur :

- Clientèle
- Fournisseurs
- Investisseurs et investisseuses, actionnaires
- Travailleurs et travailleuses de la chaîne de valeur

- Communautés touchées / environnement local (p.ex. communes)
- Organisations environnementales

BKW a pu identifier des personnes appropriées représentant toutes les catégories de parties intéressées. Sur 192 parties intéressées contactées, 34 % ont participé à l'analyse de l'importance. Les évaluations de 28 parties intéressées internes et de 38 parties intéressées externes ont ainsi alimenté l'évaluation des importances.

Pour l'évaluation, toutes les parties intéressées ont pu, au moyen d'un questionnaire en ligne, classer les 56 aspects de la durabilité selon la gravité de leurs incidences. Le calcul a été réalisé à parts égales avec les critères définis dans les normes ESRS, à savoir l'ampleur, l'étendue et le caractère irréversible, qui sont chacun notés sur une échelle à quatre niveaux. Pour simplifier l'enquête, nous avons renoncé à évaluer la probabilité de survenance des incidences et avons supposé, selon le principe de précaution, une probabilité de 100 %.

Les évaluations des parties intéressées externes ont été moyennées par catégorie, puis agrégées dans un rapport de 1/1 avec l'évaluation des parties intéressées internes pour obtenir une valeur globale.

D'entente avec la direction du groupe, Group Sustainability a fixé le seuil d'importance de manière à ce que les aspects de la durabilité soient réputés importants lorsqu'ils ont des incidences plutôt élevées à très élevées.

#### Importance financière

Pour évaluer l'importance financière, des experts internes issus des fonctions du groupe et de toutes les divisions ont été sollicités. Pour des raisons de complexité, nous avons renoncé à interroger des parties intéressées externes sur cet axe d'importance. Les parties intéressées internes ont été priées de donner via un ques-

<sup>11</sup> Group Strategy and Sustainability, Group Finance y compris Risk Management, Group Human Resources, Group Health & Safety, Group Communications, Group Compliance, Group Legal Services, Group Procurement Services et Group Security.

tionnaire en ligne, chaque fois sur une échelle à quatre niveaux, leur évaluation de la probabilité de survenance (en années) et du montant des incidences financières (en millions de CHF) concernant les 56 aspects de la durabilité. Une moyenne en a été déduite pour chaque aspect.

Group Sustainability, en faisant appel au Risk Management, a fixé le seuil d'importance de manière à ce que les aspects de la durabilité soient importants lorsqu'ils impliquent des risques et des opportunités plutôt élevés à très élevés pour BKW sur le plan financier.

#### **Examen des parties intéressées et du management**

À l'issue de son analyse de l'importance, BKW a isolé en tout 15 aspects de durabilité, dont quatre ont été jugés importants sur les deux axes étu-

diés, à savoir l'atténuation du changement climatique, la production d'énergie renouvelable, la sécurité au travail et la santé, et la préparation aux cas d'urgence. Les résultats ont été présentés à différentes fonctions du groupe, notamment Risk Management, Group Procurement Services et Group Human Resources, pour qu'elles valident leurs priorités stratégiques respectives. En raison de leur pertinence stratégique, les deux thèmes suivants ont encore été jugés importants lors de cette étape de validation: diversité et inclusion, et développement des talents, des compétences et du management.

La direction du groupe et le conseil d'administration ont approuvé le résultat final pointant 17 aspects importants au total.



# Informations environnementales

## Sousbach

La centrale hydroélectrique approvisionne environ 6700 ménages en énergie renouvelable.

## SOMMAIRE

- 160 Taxinomie de l'UE
- 162 Atténuation du changement climatique et transition énergétique
- 182 Utilisation de l'eau
- 186 Biodiversité et écosystèmes
- 192 Utilisation des ressources et économie circulaire

# Taxinomie de l'UE

En 2025, BKW a poursuivi ses travaux sur la présentation de ses activités économiques durables sur le plan environnemental (alignement sur la taxinomie de l'UE) en tenant compte des exigences réglementaires les plus récentes (paquet de simplification dit «omnibus»). Ces nouvelles dispositions ont reporté la date limite de première publication des chiffres-clés, selon le règlement européen sur la taxinomie (règlement [EU] 2020/852 sur la taxinomie), à l'exercice 2027 au plus tôt (directive «Stop the Clock»).

Le système de classification établi par la taxinomie de l'UE fait une distinction entre les activités économiques «éligibles à la taxinomie» et «alignées sur la taxinomie»: sont éligibles les activités qui, par principe, peuvent être rattachées à l'une des activités économiques définies comme durables sur le plan environnemental, et sont alignées celles qui satisfont en plus à certains critères (cf. ci-après).

À l'avenir, BKW présentera, pour chaque activité économique pertinente, la part éligible et la part alignée des indicateurs taxinomiques suivants: chiffre d'affaires, dépenses d'exploitation et investissements. En 2024, elle a commencé pour cela à identifier ses activités économiques éligibles à la taxinomie et à introduire des procédures et analyses pour examiner la conformité à la taxinomie. Elle a poursuivi ces travaux en 2025.

Au total, BKW exerce 21 activités économiques éligibles à la taxinomie au sens des actes délégués de l'UE. Le processus d'identification étant continu, certaines activités pourront y être ajoutées ou en être retirées dans les prochaines années.

Les activités économiques sont exemptées de l'analyse obligatoire de l'éligibilité et de l'alignement à la taxinomie (conformément au paquet de simplification omnibus de l'UE) si elles représentent moins de 10 % du total du chiffres

d'affaires, des dépenses d'exploitation ou des investissements.

À son article 3, le règlement (UE) 2020/852 définit les critères que doit remplir une activité économique pour être réputée alignée sur la taxinomie:

- Elle doit contribuer substantiellement à au moins un parmi six objectifs environnementaux: atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable des ressources aquatiques, transition vers une économie circulaire, prévention de la pollution, protection des écosystèmes et de la biodiversité.
- En même temps, l'activité économique ne doit causer de préjudice important à aucun de ces objectifs environnementaux («Do no significant harm»).
- L'activité économique doit être exercée dans le respect de garanties minimales («Minimum Safeguards»).

Au cours de l'exercice 2025, BKW a pris d'importantes mesures pour renforcer les garanties minimales. Elle a dressé un bilan dans les domaines de la diligence raisonnable relative aux droits humains, des intérêts des consommateurs, de la lutte contre la corruption, de la concurrence et de l'imposition. Au besoin, elle a remanié les directives existantes ou en a élaboré de nouvelles, et elle a complété la documentation connexe. BKW a en outre amélioré plusieurs processus et donné le coup d'envoi d'autres mesures. L'accent a été mis cette année sur la diligence raisonnable relative aux droits humains, différentes mesures étant déjà planifiées à ce sujet pour les prochaines années.

En 2026, BKW poursuivra les travaux préparatoires relatifs à la taxinomie de l'UE. Dans ce cadre, elle donnera la priorité au travail de collecte des chiffres-clés afin de pouvoir satisfaire dès l'exercice 2027 aux obligations de rapport attendues.

**Activités économiques du groupe BKW éligibles à la taxinomie<sup>12</sup>**

Objectif environnemental	Numéro d'activité	Activité selon la taxinomie de l'UE
OE1 Atténuation du changement climatique	3.1	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
OE1 Atténuation du changement climatique	3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
OE1 Atténuation du changement climatique	4.1	Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque
OE1 Atténuation du changement climatique	4.3	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne
OE1 Atténuation du changement climatique	4.5	Production d'électricité par une centrale hydroélectrique
OE1 Atténuation du changement climatique	4.9	Transport et distribution d'électricité
OE1 Atténuation du changement climatique	4.10	Stockage de l'électricité
OE1 Atténuation du changement climatique	4.15	Réseaux de chaleur / de froid
OE1 Atténuation du changement climatique	4.16	Installation et exploitation de pompes à chaleur électriques
OE1 Atténuation du changement climatique	4.28	Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes
OE1 Atténuation du changement climatique	4.29	Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux
OE1 Atténuation du changement climatique	6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
OE1 Atténuation du changement climatique	6.14	Infrastructures de transport ferroviaire
OE1 Atténuation du changement climatique	7.3	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
OE1 Atténuation du changement climatique	7.4	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement qui sont annexés à des bâtiments)
OE1 Atténuation du changement climatique	7.5	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments
OE1 Atténuation du changement climatique	7.7	Acquisition et propriété de bâtiments
OE1 Atténuation du changement climatique	8.1	Traitement de données, hébergement et activités connexes
OE2 Adaptation au changement climatique	6.15	Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics
OE2 Adaptation au changement climatique	8.2	Programmation, conseil et autres activités informatiques
OE2 Adaptation au changement climatique	14.2	Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations

12 Sans prise en compte des seuils d'importance du paquet de simplification omnibus.

ESRS E1

# Atténuation du changement climatique et transition énergétique



En tant que prestataire de services énergétiques et d'infrastructures, BKW opère dans des domaines pertinents pour la transition énergétique. Ainsi, elle encourage l'expansion des énergies renouvelables et cherche à sortir rapidement de la production d'électricité issue du charbon. Dans son domaine d'activité Infrastructure & Buildings, BKW propose des produits et services économes en énergie. L'entreprise consacre par ailleurs d'importants efforts à l'augmentation de sa propre efficacité énergétique, à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

# Stratégie

## ESRS E1-1

### PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2024, en développant sa stratégie «Solutions 2030», BKW a renforcé son engagement pour le zéro émission nette et adopté un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique. Ce plan vise à aborder systématiquement les risques liés au climat et à prendre en considération les opportunités stratégiques, mais sa concrétisation dépendra dans une large mesure de la conjoncture externe.

À l'échelle du groupe, BKW vise à réduire ses propres émissions dans les périmètres 1 et 2 à zéro net d'ici 2040. Pour cela, elle prévoit de diminuer l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 et de 93 % d'ici 2040 par rapport à 2022. S'agissant des émissions de la chaîne de valeur en amont et en aval (périmètre 3), BKW ambitionne d'atteindre le zéro net d'ici 2050. Ainsi, BKW satisfait à l'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques, qui demande un plan de transition comparable aux objectifs climatiques de la Suisse. BKW examine régulièrement la possibilité de faire certifier (p. ex. par l'initiative Science Based Targets, ou en abrégé, SBTi) la cohérence de sa trajectoire de réduction avec une limitation du réchauffement planétaire à 1,5 degré, conformément à l'Accord de Paris. Avant tout, elle doit cependant atteindre les objectifs déjà fixés et améliorer l'état actuel des mesures dans les émissions du périmètre 3.

Pour réduire l'intensité des gaz à effet de serre dans les périmètres 1 et 2, BKW mise sur ses sources d'émissions les plus intenses. Sur les 861 kilotonnes (kt) d'émissions des périmètres 1 et 2, 97 % provenaient en 2025 de participations

dans des centrales qui brûlent des combustibles fossiles en Allemagne et en Italie. Le recours aux combustibles et carburants fossiles dans nos propres véhicules et immeubles représente aussi une source d'émissions importantes. Eu égard à ces constats, BKW a défini les trois mesures prioritaires suivantes:

- Étendre la production d'électricité renouvelable à environ 3,4 gigawatts (GW) d'ici 2030
- Chercher à sortir rapidement du charbon, avant l'échéance de sortie que l'Allemagne s'est fixée (2038)
- Électrifier toute la flotte de véhicules de toutes les sociétés du groupe BKW d'ici 2030

Le plan de transition pour l'atténuation du changement climatique a été validé en automne 2024 par la direction du groupe et le conseil d'administration de BKW. Il constitue un élément essentiel de la nouvelle stratégie d'entreprise «Solutions 2030».

Lorsque la mise en œuvre du cadre de durabilité a été planifiée au printemps 2025, l'exécution du plan de transition a également été précisée et adoptée par la direction du groupe. Au titre de cette planification, les responsabilités ont été attribuées pour chaque mesure et les jalons à atteindre ont été définis. Une mesure annuelle des avancées, sous la forme d'un rapport sur la mise en œuvre, est prévue, pour la première fois au printemps 2026, afin de garantir que les objectifs soient atteints. D'autres informations sur les risques, opportunités, actions et objectifs qui font partie de ce plan figurent aux pages 164 à 174.

## ESRS 2 SBM-3

## RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le changement climatique recèle des risques, mais aussi des opportunités pour la stratégie et le modèle économique de BKW. Pour cette raison, BKW a procédé en 2024 à une analyse de scénarios climatiques pour mieux comprendre les incidences potentielles du changement sur ses installations et les risques associés. Cette première analyse s'est surtout concentrée sur les risques physiques, comme les phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse des températures et les changements des régimes de précipitations, que peuvent encourir le réseau de distribution et les installations de production d'électricité<sup>13</sup>.

Les calculs nécessaires à l'analyse sont naturellement sujets à des incertitudes considérables. En 2025, BKW s'est dotée d'un processus standardisé d'évaluation des risques climatiques et elle a développé ses modèles de risque en conséquence en collaboration avec les divisions concernées sur la base des conclusions tirées.

Nous présentons ci-après les principaux résultats des trois scénarios examinés. Les résultats en termes de risques physiques qu'implique l'analyse de scénarios climatiques par technologie figurent dans le tableau à droite.

## Principaux résultats de l'analyse des scénarios climatiques

**Scénario d'émissions basses (SSP1-2.6):  
décarbonisation immédiate et en profondeur  
(0,9 à 2,3 °C)**

Dans un scénario d'émissions basses basé sur une réduction stricte dans le monde entier, BKW est avant tout touchée par des risques de transition. Ceux-ci naissent par exemple quand l'économie et la société doivent mettre en œuvre des exigences politiques pour atteindre les objectifs climatiques de la Suisse et de l'UE.

Dans ce scénario, la demande de sources d'énergie respectueuses du climat augmente fortement: une opportunité pour BKW d'élargir rapidement son portefeuille d'énergies renouvelables. Se concentrer davantage sur des technologies à faibles émissions augmente par ailleurs les investissements dans des innovations telles que les réseaux intelligents et les systèmes d'accumulation.

Une évaluation d'une sélection de risques de transition et d'opportunités liées au climat est donnée dans les tableaux de la page 166.

**Scénario d'émissions intermédiaires (SSP2-4.5):  
les émissions atteignent leur pic en 2040,  
puis reculent (1,7 à 3,2 °C)**

Dans un scénario d'émissions intermédiaires, les émissions de gaz à effet de serre ne se stabilisent qu'au milieu du siècle. Les exigences politiques de réduction des émissions sont respectées avec retard. Bien que des risques de transition subsistent, ils sont moins marqués que dans un scénario d'émissions basses. Simultanément, les incidences physiques du changement climatique augmentent, ce qui signifie une exposition plus forte à des phénomènes météorologiques extrêmes et un risque accru pour les biens de BKW.

Des réglementations tardives, notamment une tarification du carbone par étapes, font augmenter continuellement la demande d'énergies renouvelables. Cela offre à BKW l'opportunité d'élargir son propre portefeuille par étapes et de privilégier ses investissements stratégiques dans des énergies renouvelables. L'importance croissante de technologies comme le stockage d'énergie et les réseaux intelligents permettent de planifier à long terme les investissements nécessaires.

**Scénario d'émissions élevées (SSP5-8.5):  
les émissions continuent d'augmenter  
constamment au XXI<sup>e</sup> siècle (3,2 à 5,4 °C)**

Le scénario d'émissions élevées suppose une augmentation toujours forte des émissions de gaz à effet de serre. Il faut alors s'attendre à de fortes incidences physiques du changement climatique, accompagnées de moindres risques de transition.

La demande en énergie renouvelable reste limitée. Il faut alors compter avec des risques physiques élevés pour les biens de BKW, notamment dus à des météorologies extrêmes et à des changements à long terme de ces phénomènes.

13 La méthode et les sources de données utilisées pour l'analyse des scénarios climatiques sont décrites aux pages 167 à 168.

### Analyse de scénarios climatiques: risques physiques pour les installations de production d'électricité et le réseau de distribution de BKW

Technologie	Risques climatiques	Résultats	Mesures
<b>Énergie éolienne</b>	<p>Modification des régimes de vents (risque chronique)</p> <p>Pannes et dégâts d'installations dus à des rafales de vent (risque aigu)</p>	<p>Sur les sites analysés, les régimes de vents ne semblent pas changer énormément d'ici 2050 par rapport à aujourd'hui. Cependant, la violence des rafales tend à augmenter. Le risque potentiel de panne ou de dégâts physiques sur les installations augmente, mais reste modéré même dans le scénario d'émissions élevées.</p>	<p>Souscription d'assurances. L'éolien est une technologie auto-adaptative, c'est-à-dire que de nouvelles installations mieux adaptées aux changements du climat et des conditions d'exploitation viennent remplacer les anciennes (repowering).</p>
<b>Centrales thermiques</b>	<p>Changement du rendement des installations (risque chronique)</p> <p>Phénomènes extrêmes avec inondations et sécheresses (risque aigu)</p>	<p>La hausse des températures de l'eau et de l'air conduit à une diminution de rendement dans toutes les installations à refroidissement par l'eau ou par l'air. C'est auprès des centrales nucléaires en production constante (profil de base) qu'il faut s'attendre aux incidences les plus fortes. Pour les centrales à gaz et à charbon, par contre, les effets anticipés sont nettement moindres, car la diminution du rendement est surtout marquée en été et les centrales produisent de toute façon moins en cette saison.</p> <p>Les centrales nucléaires sont prévues pour résister à des phénomènes météorologiques rares (un événement tous les 10 000 ans)<sup>14</sup>. Dans les scénarios climatiques examinés et pour les deux centrales nucléaires où BKW détient des participations, les restrictions d'exploitation attendues à la suite d'inondations et de sécheresses restent minimales. Pour les centrales à gaz et à charbon non plus, aucune panne significative due à des météorologies extrêmes n'est attendue.</p>	<p>Entre autres, des digues de protection contre les inondations côtières pour la centrale à charbon de Wilhelmshaven. Du fait de leur aménagement et des mesures de protection existantes, les sites ne sont globalement que peu exposés aux phénomènes météorologiques extrêmes.</p>
<b>Énergie hydraulique</b>	<p>Fonte des glaciers (risque chronique)</p> <p>Pannes dues à de fortes précipitations (risque aigu)</p>	<p>Les incidences attendues de la fonte des glaciers sont plutôt minimales pour les centrales flexibles de pompage-turbinage, mais la tendance est plus lourde pour les centrales à accumulation, dont la flexibilité est réduite.</p> <p>Une augmentation des précipitations extrêmes peut conduire à une pollution de l'eau et à davantage d'arrêts de production pour prévenir des dégâts sur les turbines.</p>	<p>Par exemple, mesures de protection des constructions sises sous des versants exposés, stabilisation des pentes, mesures contre les glissements, dépôts et sédiments (lavages, dragages), renforcement sismique, nouvelles petites centrales hydro-électriques dimensionnées à HQ 300 (crues tricentennales) avec franc-bord pour s'adapter aux météorologies extrêmes.</p>
<b>Réseau de distribution</b>	<p>Phénomènes météorologiques extrêmes (risque aigu): p. ex. avalanches, inondations, glissements de terrains et éboulements</p>	<p>D'ici 2050, il y aura probablement de plus en plus de zones de danger où BKW a des biens.</p>	<p>Par exemple, puits perdus, murs protecteurs sur les versants escarpés, plus grande hauteur d'installation des sous-stations.</p>

14 WENRA Guidance on Extreme Weather Conditions.

### Risques de transition dans le cadre du changement climatique

Risque lié au climat	Évaluation	Survenance dans le temps <sup>15</sup>
<b>Marchés</b>	Coûts plus élevés des matières premières et du matériel en raison d'exigences (normes) plus strictes pour une infrastructure économe en énergie. En conséquence, réticence potentielle de la clientèle à entreprendre des actions de renouvellement, d'extension ou de maintenance; possibles incidences sur le chiffre d'affaires.	À court terme
	La décentralisation des infrastructures énergétiques suppose une extension significative de l'infrastructure de réseau, dont la faisabilité est sujette à de nombreux impondérables.	À moyen et long terme
<b>Politique et législation</b>	La rentabilité des participations de BKW dans des centrales à énergies fossiles peut baisser en raison de dispositions plus strictes sur les émissions et de hausses des prix du CO <sub>2</sub> .	À moyen et long terme
	L'augmentation de la taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles et carburants fossiles peut conduire à de nouveaux coûts dans les activités opérationnelles, p.ex. pour les véhicules à carburants fossiles.	À court et moyen terme
<b>Réputation</b>	Dégât d'image possible en cas de non-respect d'exigences légales strictes et de non-conformité aux attentes de la clientèle et des investisseurs.	À court, moyen et long terme

### Opportunités de transition dans le cadre du changement climatique

Opportunité liée au climat	Évaluation	Survenance dans le temps <sup>15</sup>
<b>Efficacité des ressources</b>	Augmentation du chiffre d'affaires en raison d'un besoin croissant de solutions intégrées en matière d'énergie et d'architecture afin d'assurer une alimentation efficace et adaptée en électricité, en chaleur et en froid.	À court terme
<b>Marchés</b>	Hausse du chiffre d'affaires parce que la clientèle a besoin que BKW fournisse davantage de produits et prestations respectueux du climat et économes en énergie. Cela conduit à une croissance dans de nouveaux domaines d'activités rentables comme l'e-mobilité et les batteries.	À court et à moyen terme
<b>Politique et législation</b>	Nouveaux potentiels de marché en raison de mesures incitatives des pouvoirs publics dans les domaines de l'énergie, des transports, des télécommunications et de l'eau.	À court et à moyen terme
<b>Systèmes énergétiques</b>	Hausse du chiffre d'affaires et opportunités de croissance liées à la nécessité d'étendre et de transformer le réseau de distribution pour décentraliser l'approvisionnement en énergie.	À moyen et à long terme

BKW réexamine constamment son modèle commercial dans la perspective de l'importance croissante des risques climatiques. Les réflexions stratégiques du groupe intègrent à la fois la contribution à la transition énergétique – notamment par le développement des énergies renouvelables, le renforcement de la stabilité du réseau et la sécurisation de l'approvisionnement – et les répercussions du changement climatique sur son propre fonctionnement.

À partir d'une analyse des scénarios climatiques, BKW évalue la robustesse de sa création de valeur au regard des risques liés au climat. Ses conclusions alimentent la planification stratégique et contribuent à renforcer la résilience de l'entreprise, ou en d'autres termes, sa capacité à s'adapter à l'évolution du contexte et à rester prospère à long terme.

<sup>15</sup> Court terme: 1 à 4 ans, moyen terme: 5 à 10 ans, long terme: > 10 ans

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## ESRS 2 IRO-1

### DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS AU CLIMAT

Pour identifier et évaluer les incidences liées au climat, BKW établit chaque année un bilan des gaz à effet de serre. Elle se base pour cela sur le Greenhouse Gas Protocol. Davantage d'informations à ce sujet figurent aux pages 178 à 181.

Pour identifier et évaluer les risques et opportunités liés au climat, BKW a procédé en 2024 à une analyse de scénarios climatiques. Cette analyse, dont l'horizon temporel se situe en 2030 et 2050, s'est concentrée sur le réseau de distribution, ainsi que sur les installations de production d'électricité qui ont une grande importance en termes de chiffre d'affaires, de production et de risques dans le portefeuille de BKW<sup>16</sup>. BKW obéit ainsi aux exigences de l'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques, en suivant les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

L'analyse des scénarios climatiques considère différentes catégories de risques. Elle renvoie à des risques physiques aussi bien chroniques qu'aigus. Parmi les risques chroniques, on compte les changements climatiques à long terme, tels que les régimes de vents différents ou la fonte des glaciers, qui peuvent influencer la production d'énergie. Les risques aigus comprennent les phénomènes météorologiques extrêmes, qui peuvent entraîner des perturbations du réseau et des dégâts physiques sur les infrastructures.

Des risques de transition sont également pris en considération. Des facteurs de risques pertinents ont ainsi été intégrés dans des modèles existants, selon leur évolution potentielle dans l'exposition aux différents scénarios. Par exemple, BKW a élargi ses modèles de prévision tarifaire pour intégrer les prix potentiels des certificats carbone dans différents scénarios. D'autres facteurs entraînant des risques de transition importants ont été intégrés dans le portefeuille de gestion des risques du groupe. Par exemple, il s'agit des risques liés à des décisions politiques sur les technologies d'énergies fossiles.

Les opportunités qui résultent du changement climatique sont continuellement analysées dans la perspective des unités commerciales et de leurs processus stratégiques.

Pour évaluer les incidences, trois scénarios d'émissions ont été modélisés. La modélisation a été menée à partir des «Shared Socioeconomic Pathways» (SSP) utilisés par le Conseil mondial du climat (GIEC), qui prennent en considération l'évolution socio-économique et les changements qui en découlent pour les émissions. Ces scénarios nous aident à évaluer différents développements des émissions de gaz à effet de serre et leurs conséquences potentielles sur l'infrastructure énergétique.

### Scénarios d'émissions de gaz à effet de serre étudiés

#### Scénario d'émissions basses (SSP 2.6)

Le scénario d'émissions basses se caractérise par des actions intensives d'atténuation du changement climatique et par des émissions basses. Il vise à limiter le réchauffement terrestre à moins de 2°C, dans l'idéal à 1,5°C.

#### Scénario d'émissions intermédiaires (SSP 4.5)

Le scénario d'émissions intermédiaires prévoit une stabilisation des émissions d'ici le milieu du siècle et un lent recul des émissions ensuite. La température du globe augmente modérément et le réchauffement atteint environ 2°C à 3°C d'ici 2100.

#### Scénario d'émissions élevées (SSP 8.5)

Dans le scénario d'émissions élevées, il n'y a pas d'actions importantes d'atténuation du changement climatique. Le réchauffement global pourrait dépasser 4°C d'ici 2100.

16 Plus de de 50% de la production d'énergie couverts, année de référence: 2023.

Dans le cadre de notre analyse de scénarios, nous avons examiné différentes incidences sur BKW, notamment des dégâts possibles sur les infrastructures, des temps d'arrêt, des changements des capacités de production ainsi que des perturbations du réseau. BKW a commencé à intégrer ces paramètres directement dans ses modèles pour pouvoir estimer à l'avenir les incidences financières potentielles sur ses biens et ses activités, telles que les incidences des changements de température sur l'efficacité des centrales thermiques.

Des informations internes, mais aussi des sources de données externes ont été utilisées pour cette analyse – notamment des données climatiques de Correntics pour la Suisse et l'Europe, des études scientifiques et des indicateurs climatiques pertinents. Cette combinaison garantit que les prédictions et les évaluations reposent sur une base solide.

Sur la base de l'analyse initiale de 2024, BKW a adopté en 2025 un processus standardisé pour

évaluer les risques liés au climat. Cette nouvelle méthode permet d'apprécier l'importance et la vulnérabilité de façon structurée et traçable, ainsi que de déterminer si les biens de BKW sont exposés à une influence climatique, et le cas échéant, dans quelle mesure. Les risques, qui ont été analysés jusqu'à présent et qui seront analysés à l'avenir, correspondent en substance aux scénarios et catégories de risques que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) énumère dans son rapport «Analyse des risques climatiques en Suisse» publié en 2025. Il est ainsi garanti que la prise en compte des incidences financières potentielles est aussi complète et proche de la réalité que possible. De plus, les risques et opportunités liés au climat sont désormais intégrés dans les décisions d'investissement pertinentes, ce qui renforce l'orientation stratégique et la résilience de BKW. Grâce à l'élargissement progressif de l'analyse des risques climatiques à davantage de sites et de domaines d'activité, tous les aspects du cœur de métier de l'entreprise seront à terme intégralement couverts.

## ESRS E1-2

### POLITIQUES ET ORGANISATION LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer que la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leurs responsabilités envers l'environnement et le climat. BKW a fixé dans sa politique environnementale et climatique ses exigences pour la gestion des incidences, des risques et des opportunités dans les domaines de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation au changement climatique, de la production d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. BKW s'aligne sur le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter, ou au moins diminuer autant que possible, les nuisances environnementales et climatiques. Elle agit pour développer et utiliser des énergies renouvelables et concevra ses activités écono-

miques dans un respect croissant de l'environnement et du climat. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

Le plan de transition et les objectifs d'atténuation du changement climatique, d'adaptation au changement climatique, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ont été établis par la direction du groupe et adoptés par le conseil d'administration. Il incombe aux membres de la direction du groupe, dans leurs divisions respectives, de mettre en œuvre ces objectifs et ces cibles. L'unité Group Sustainability les soutient en cela au niveau du groupe.

## ESRS E1-3

## ACTIONS LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

BKW compte renforcer sérieusement son engagement d'atténuation du changement climatique dans ses activités et sa chaîne de valeur. Les actions cruciales suivantes interviennent directement ou indirectement sur les sujets importants dans ce domaine.

**Examen des possibilités de sortir rapidement du charbon**

D'ici 2040, BKW veut réduire nettement les émissions que dégage sa production d'électricité d'origine fossile et contribuer ainsi à l'atténuation du changement climatique (cf. également pages 172 à 174). Pour cela, elle cherche actuellement à sortir de la centrale à charbon de Wilhelmshaven avant l'échéance légale fixée en Allemagne (2038).

Outre dans cette centrale, BKW détient des participations dans deux centrales combinées à gaz en Italie. Ces centrales, dont l'utilisation est flexible, restent pour le moment un élément important de l'approvisionnement européen en électricité. Pour la production de ces centrales combinées à gaz, contrairement à celles à charbon, BKW estime que des solutions éligibles à des financements permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il peut par exemple être envisagé de remplacer les combustibles fossiles par des combustibles alternatifs, comme des «gaz verts», et éventuellement de neutraliser les émissions résiduelles, c'est-à-dire de séparer et stocker le CO<sub>2</sub> à long terme après le processus de combustion («capture et stockage du carbone»). BKW étudie en permanence les possibilités et l'utilisation de nouvelles technologies.

**Expansion de la production d'énergie renouvelable**

BKW poursuit avec détermination le développement des énergies renouvelables. D'ici 2030, le groupe entend hisser sa production d'énergie renouvelable à 3,4 GW au moyen d'investissements d'environ 1,5 milliard de CHF. Cette expansion influencera directement l'intensité des gaz à effet de serre du portefeuille de production énergétique tout entier et favorisera donc les objectifs d'atténuation du changement climatique de BKW. Fin 2025, la capacité de production

d'énergie renouvelable s'élevait à 2,8 GW, soit 0,1 GW de plus que l'année précédente.

En 2025, les centrales suivantes étaient en cours de planification ou de réalisation ou elles ont été mises en service:

## Photovoltaïque:

- Deux centrales solaires à Genzano di Lucania et Tuscania, Italie (en planification)
- Installation solaire sur terrain libre Belpmoos-Solar, canton de Berne (en planification)
- Projet solaire alpin «MontSol», canton de Berne (en planification)

## Éolien:

- Deux parcs éoliens à Cerignola, Italie (Cerignola nord, en service depuis fin 2025, et Cerignola sud, mise en service prévue début 2026)
- Parc éolien de Tramelan, canton de Berne (en planification)
- Parc éolien de Jeanbrenin, canton de Berne (en planification)

## Force hydraulique:

- Mini-centrale hydroélectrique de Sousbach, canton de Berne (récemment mise en service, travaux d'achèvement en cours)
- Mini-centrale hydroélectrique de Turbach, canton de Berne (en réalisation)
- Centrale de Trift, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)
- Agrandissement du lac de Grimsel, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)
- Centrale Handeck 4, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)
- Centrale de pompage-turbinage du Grimsel 4, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)

En marge de ses projets d'accroissement de la production d'énergie renouvelable, BKW étoffe également son portefeuille dans les réseaux de chaleur à distance ou les contrats d'installations individuelles. Ces réseaux et installations fonctionnent en majeure partie au moyen de sources d'énergie renouvelables, comme les plaquettes de bois, le bois usagé, les pellets, les rejets de chaleur et l'eau souterraine.

En 2025, les projets suivants étaient en cours de planification ou de réalisation:

**Thermoréseaux:**

- Thermoréseau de Kehrsatz, canton de Berne (en réalisation)
- Thermoréseau de Niederscherli, canton de Berne (en réalisation)
- Thermoréseau de Bienne-Centre, canton de Berne (en réalisation)
- Thermoréseau de Biberist-Industrie, canton de Soleure (en réalisation)
- Thermoréseau de Bettlach, canton de Soleure (en planification)
- Thermoréseau de Bützberg, canton de Berne (en réalisation)
- Thermoréseau d'Oensingen-Industrie, canton de Soleure (en réalisation)
- Thermoréseau d'Ostermundigen, canton de Berne (en planification)
- Thermoréseau de Gerlafingen, canton de Soleure (en planification)
- Thermoréseau de Lauterbrunnen-Wengen, canton de Berne (en planification)

En 2025, BKW a en outre mis sur pied une nouvelle unité commerciale chargée de développer, réaliser, construire et exploiter des installations de grandes batteries d'intérêt systémique. Elle a pour objectif d'installer plus de 500 MW de grandes batteries d'ici 2030, afin de rehausser la part de flexibilité non fossile dans son portefeuille et de soutenir l'intégration des énergies renouvelables<sup>17</sup>.

En 2025, les projets suivants étaient en cours de planification ou de réalisation:

**Grandes batteries:**

- Mühleberg Swissgrid (batterie de 400 MW), canton de Berne (à l'étude)
- Mühleberg (batterie de 60 à 100 MW), canton de Berne (à l'étude)
- Bickigen (batterie de 100 MW), Wynigen, canton de Berne (à l'étude)
- Bassecourt (batterie de 100 MW), Haute-Sorne, canton du Jura (à l'étude)

- Holenbrunn (batterie de 20 MW), Bavière, Allemagne (en réalisation selon les normes SIA)
- Waltrop (batterie de 300 MW<sup>18</sup>), Rhénanie du Nord-Westphalie, Allemagne (en planification)

**Soutien à l'expansion de la production d'énergie renouvelable**

BKW soutient l'utilisation et l'expansion de la production d'énergie renouvelable par des tiers au moyen de produits axés sur le prélèvement, comme les Power Purchase Agreements (PPA), les contrats de commercialisation directe (CD) et les accords de Tolling pour les installations de grandes batteries.

À travers les PPA et la CD, BKW procure une sécurité de prix et de planification aux investisseurs, aux développeurs et aux exploitants d'installations d'énergie renouvelable (p.ex. énergie éolienne ou solaire) et crée un environnement fiable pour l'augmentation et l'exploitation des capacités renouvelables. Les accords de Tolling permettent la construction d'installations de grandes batteries qui compensent les fluctuations dans la production des sources d'énergie renouvelables et contribuent ainsi à stabiliser le système énergétique. BKW relie par ailleurs les producteurs d'énergies renouvelables aux clientes et clients gros consommateurs d'énergie par le biais de modèles de livraison structurés, comme les Corporate PPA, et aide ces clients à atteindre leurs objectifs climatiques.

En conjuguant sa compétence sur le marché et la conclusion de partenariats à long terme, BKW soutient l'intégration des énergies renouvelables dans le système énergétique. Elle gère d'ores et déjà un portefeuille de PPA, de CD et de flexibilité dont les échéances courent jusqu'à 2040 pour plus de 15 TWh en Allemagne, en France et en Italie.

Plus de 200 contrats ont été conclus en 2025, parmi lesquels:

- Le contrat de commercialisation directe à partir du parc éolien EMYN (Éoliennes en Mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier) (capacité installée

<sup>17</sup> Les installations fonctionnent exclusivement au courant réseau. Typiquement, elles sont alimentées aux moments où la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique est élevée et déchargées pendant les périodes de faible production renouvelable. En moyenne, l'intensité carbone de l'électricité stockée est donc nettement inférieure à celle d'installations fossiles, en particulier sur le marché allemand actuellement ciblé.

<sup>18</sup> Cela correspond à la part de BKW de 33,3%.

de 500 MW): BKW est responsable de l'équilibrage pour les 61 éoliennes.

- Le Corporate PPA avec la Deutsche Bahn (60 MW / 63 GWh): BKW fournit un profil solaire horaire fixe (y c. garanties d'origine).
- L'accord de Tolling avec Zelestra (jusqu'à 2 GWh): BKW soutient la réalisation de l'un des plus grands systèmes de stockage de l'énergie sur batterie d'Europe dans le nord de l'Italie.

#### **Électrification du parc automobile de l'entreprise**

BKW vise à électrifier entièrement son parc automobile d'ici 2030. Ses plus de 3500 voitures et véhicules utilitaires légers représentent un puissant levier pour progresser dans l'atténuation du changement climatique jusque dans les divisions de services de BKW. Grâce à l'électrification de son parc automobile, BKW prévoit que ses émissions dans les périmètres 1 et 2 baisseront d'environ 15000 tCO<sub>2</sub>e au total entre 2022 et 2030, soit une économie de 1800 tCO<sub>2</sub>e par an. L'entreprise a donc adopté de nouveaux principes d'achat de véhicules. Elle prévoit d'engager d'ici 2026 environ 3,5 millions de CHF supplémentaires dans ces achats et d'étendre son infrastructure de recharge. Au moins 500 véhicules devaient être électrifiés d'ici fin 2026. Cet objectif était déjà dépassé fin

2025, avec 657 véhicules électriques en service et 60 autres déjà commandés. Par rapport à l'année précédente, 306 nouveaux véhicules électriques se sont ajoutés et quelque 1061 tCO<sub>2</sub>e ont ainsi pu être évitées<sup>19</sup> en 2025 par rapport à 2024.

L'électrification de la flotte de véhicules professionnels contribue aussi directement à augmenter l'efficacité énergétique de BKW, car la propulsion d'un véhicule demande moins d'énergie avec une motorisation électrique qu'avec un moteur à combustion. BKW s'est également fixé des objectifs pour augmenter sa propre efficacité énergétique (cf. également page 174).

#### **Sensibilisation et formation**

Nos cadres supérieurs sont régulièrement informés et sensibilisés sur des thèmes liés à l'énergie et aux émissions lors de manifestations internes, comme les événements dédiés aux cadres. En 2025, les spécialistes internes de la communication ont suivi une formation continue, dans un atelier de remise à niveau, sur les exigences légales applicables à la communication sur la durabilité. Le conseil d'administration a en outre été particulièrement sensibilisé à ce sujet.

<sup>19</sup> Les émissions évitées se rapportent aux émissions des périmètres 1 et 2. Elles sont calculées sur la base du kilométrage moyen et de la consommation moyenne de carburant ou d'électricité (mix de consommation d'énergie) des véhicules de BKW, en faisant l'hypothèse qu'un véhicule électrique remplace un véhicule thermique (diesel).

# Cibles et métriques

## ESRS E1-4

### CIBLES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

#### Atténuation du changement climatique

En 2024, BKW a étendu son objectif de zéro émission nette. L'objectif du zéro net pour 2040 dans les activités énergétiques, fixé en 2023, a été généralisé à toute l'entreprise pour les périmètres 1 et 2. Les objectifs climatiques définis valent donc aussi pour les divisions de services de BKW. De plus, BKW a précisé sa trajectoire de réduction dans les périmètres 1 et 2 et l'a traduite par les sous-objectifs suivants pour 2040, liés au zéro net (données en grammes par kilowattheure):

- D'ici 2030, BKW a l'intention de réduire l'intensité de ses gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 2022, à 63g CO<sub>2</sub>e/kWh.
- D'ici 2040, BKW a l'intention de réduire l'intensité de ses gaz à effet de serre de 93 % par rapport à 2022, à 9g CO<sub>2</sub>e/kWh.
- Dès 2040, BKW a l'intention de neutraliser ses émissions résiduelles de 9g CO<sub>2</sub>e/kWh.

Pour le calcul de l'intensité des gaz à effet de serre, les émissions des périmètres 1 et 2 sont

confrontées à l'énergie produite. Ces objectifs en termes d'intensité des gaz à effet de serre pour l'atténuation du changement climatique sont courants pour les entreprises énergétiques. L'année 2022 sert de base pour l'évaluation du recul relatif de cette intensité. Elle est représentative de l'intensité des gaz à effet de serre, car l'intensité des émissions de cette année de base correspond à la moyenne des années 2021 à 2023.

Ce sont en particulier la réduction de la production d'électricité fossile, l'augmentation de la production d'électricité renouvelable et l'électrification du parc automobile interne qui permettront d'atteindre l'objectif du zéro net pour 2040 (cf. également pages 169 et 171). Ces trois leviers fondamentaux pour la décarbonisation dans les périmètres 1 et 2 ont été élaborés par référence aux scénarios climatiques étudiés (cf. page 149, sous ESRS 2 SBM-3 et page 156 ESRS 2 IRO-1). Les contributions de ces différentes initiatives à la réalisation des objectifs sont présentées dans le tableau ci-après.

#### Objectifs de réduction des gaz à effet de serre et contributions aux objectifs attendus des différentes mesures<sup>20</sup>

	2022 (Année de base)	2025 (État actuel)	2030 (Valeur cible)	2040 (Valeur cible)	2050 (Valeur cible)
<b>Périmètres 1 et 2 (market-based)</b>				<b>Zéro net</b>	
Émissions absolues (ktCO <sub>2</sub> e)	1 120	861 (-23 %)	690 (-38 %)	109 (-90 %)	
<b>Intensité des gaz à effet de serre (gCO<sub>2</sub>e/kWh)</b>	<b>126</b>	<b>96 (-24 %)</b>	<b>63 (-50 %)</b>	<b>9 (-93 %)</b>	
Diminution de la production d'électricité fossile			-25 %	Pas de prévision	
Réduction par l'augmentation de la production d'électricité renouvelable			-23 %	Pas de prévision	
Réduction par l'électrification du parc automobile de l'entreprise			-2 %	-2 %	
<b>Périmètre 3</b>					<b>Zéro net</b>
Émissions absolues (ktCO <sub>2</sub> e)	322	507 (+57 %)	Pas de prévision		
<b>Périmètres 1 à 3 (market-based)</b>					
Émissions absolues (ktCO <sub>2</sub> e)	1 442	1 368 (-5 %)	Pas de prévision		

<sup>20</sup> Toutes les valeurs pour 2030 et 2040 sont prévues et peuvent évoluer constamment, par exemple, en raison de changements sur le marché ou dans la structure de l'entreprise.

Aux fins de l'atténuation du changement climatique, BKW accorde la plus haute priorité à la réduction et à la substitution de ses émissions de gaz à effet de serre. Les émissions résiduelles inévitables, c'est-à-dire celles qui ne peuvent ni être réduites, ni faire l'objet d'une substitution, devront être neutralisées dès 2040 pour les périmètres 1 et 2. Autrement dit, un équivalent des émissions résiduelles sera extrait de l'atmosphère sous forme de CO<sub>2</sub> et stocké à long terme, par exemple dans des réservoirs souterrains spécialement adaptés. Dans les prochaines années, BKW dressera un premier état des lieux stratégique pour mettre en place son propre portefeuille de neutralisation.

En parallèle, BKW se fixe également un objectif de zéro net pour les émissions issues dans le reste de la chaîne de valeur (périmètre 3) et compte l'atteindre d'ici 2050 au plus tard. Elle ne dispose pas encore de données suffisantes à ce jour pour pouvoir tracer un itinéraire de réduction avec des objectifs intermédiaires concrets. Rassembler des données d'une qualité appropriée reste un défi, notamment dans les émissions générées pas les fournisseurs de BKW ainsi que dans celles des produits et services vendus. Dans les prochaines années, nous comblerons les lacunes de données, améliorerons leur qualité et définirons la trajectoire vers le net zéro d'ici 2050.

#### Méthode de calcul des objectifs:

BKW fixe les valeurs cibles à court terme d'après les objectifs climatiques suisses et l'objectif à long terme de zéro émission nette d'ici 2040 (périmètres 1 et 2) par référence aux objectifs d'intensité de l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Les chiffres des gaz à effet de serre (GES) englobent tous les GES visés dans le protocole de Kyoto<sup>21</sup>. La limite organisationnelle et opérationnelle du système de calcul des objectifs cadre avec celle de l'inventaire des GES (cf. page 181). L'objectif de réduction fixé pour les périmètres 1 et 2 inclut donc toutes les émissions pertinentes désignées au point E1-6 des normes ESRS pour ces périmètres (cf. page 180). Pour le calcul des objectifs, les émissions du périmètre 2 ont été prises en compte selon la méthode «market-based».

---

**Pour plus d'informations sur les investissements dans la production d'énergie, voir:**

[www.bkw.ch/solutions2030](http://www.bkw.ch/solutions2030)

21 Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), méthane (CH<sub>4</sub>), protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), hydrofluorocarbures halogénés (HFCH), hydrofluorocarbures (HFC), hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>).

**Expansion de la production d'énergie renouvelable**

BKW a atteint à l'avance son objectif d'augmenter la puissance installée des nouvelles énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, petite hydraulique et biomasse) à 1000 mégawatts d'ici 2026. Fin 2025 déjà, cette puissance installée se situait à 1100 MW. BKW s'est donc fixé en 2024 de nouveaux objectifs d'expansion et veut faire passer sa capacité de production pour l'énergie renouvelable (eau, éolien, solaire, biomasse) 2,7 GW fin 2024 à 3,4 GW d'ici 2030. Cette expansion permettra de remplacer en partie la production d'énergie fossile, ce qui pourra réduire l'intensité des gaz à effet de serre du portefeuille.

**Augmentation de l'efficacité énergétique**

Dans sa propre efficacité énergétique également, BKW veut progresser. En remaniant pour cela ses objectifs de durabilité, elle affirme son ambition d'atteindre d'ici 2030 une hausse de 15% de son efficacité dans la consommation interne d'énergie de l'entreprise par rapport à 2022. L'efficacité énergétique est mesurée en mégawattheures (MWh) par membre du personnel, hors consommation d'énergie des installations de production d'électricité et de chaleur. Chez BKW, les leviers principaux pour augmenter l'efficacité énergétique résident dans l'électrification systématique des véhicules et le remplacement des chauffages, ainsi que dans une isolation optimisée des bâtiments d'exploitation et d'habitation appartenant à BKW.

**Adaptation au changement climatique**

Dans son orientation stratégique, BKW attache une grande importance à l'analyse des risques physiques et de transition ainsi que des opportunités que recèle le changement climatique. Ces connaissances sont décisives pour déceler à temps des difficultés potentielles et prendre les mesures d'adaptation correspondantes dans toutes les divisions. Depuis début 2025, l'ensemble des risques liés au climat sont étudiés dans tous les nouveaux projets d'importance stratégique. En outre, BKW compose actuellement un portefeuille de prestations ciblant une adaptation effective au changement climatique.

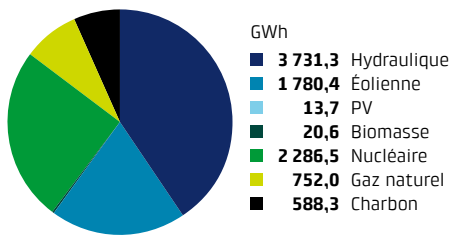
**ESRS E1-5**

**PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE**

**Production d'énergie**

Au cours de l'année, BKW a produit 9172,9 gigawattheures (GWh) d'électricité. Ce volume est issu des centrales consolidées, des participations, des droits de souscription et des participations financières non gérées. Une part de 60% du volume d'électricité (5546 GWh ✓) provient de sources d'énergie renouvelables (énergie hydraulique, énergie éolienne, énergie photovoltaïque et biomasse). Le volume d'électricité dépend d'une part de la puissance installée, et d'autre part de la disponibilité des centrales, des conditions météorologiques et de la demande sur le marché de l'électricité. La part de la puissance installée renouvelable a augmenté de 1% par rapport à l'exercice précédent. Étant donné que les conditions hydrologiques ont été moins bonnes en 2025, BKW a malgré tout produit un peu moins d'électricité renouvelable qu'en 2024. La production d'électricité totale de BKW est visible dans le tableau ci-après.

**Production d'électricité de BKW en 2025**

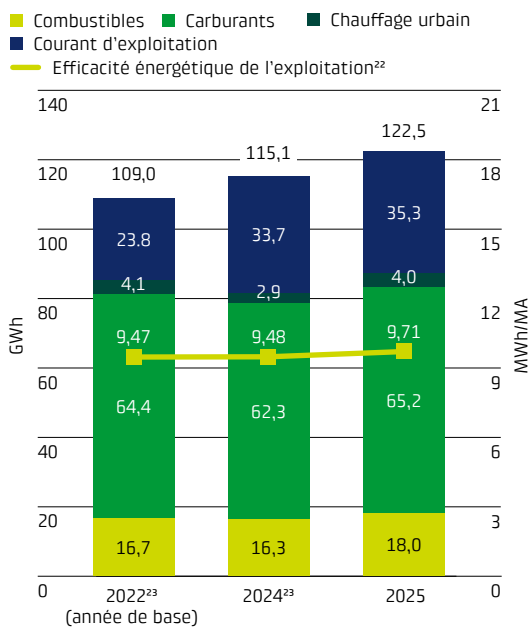


BKW gère en outre 40 réseaux de chaleur à distance ou contrats d'installations individuelles. Durant l'exercice sous revue, elle a produit elle-même 160 GWh de chaleur, dont 92% à partir de sources d'énergie renouvelables (plaquettes de bois de forêt, bois usagé, pellets et pompes à chaleur). Outre sa production propre, BKW récupère les rejets de chaleur d'usines d'incinération des ordures ménagères, ce qui lui permis de fournir 46 GWh d'énergie thermique à sa clientèle.

**Consommation d'énergie**

En 2025, la consommation d'énergie au sein de BKW s'est élevée à quelque 157,5 GWh ✓. Cette légère hausse par rapport à l'année précédente s'explique, d'une part, par le fait que l'année 2025 a été plus froide, entraînant une plus grande consommation de combustibles pour la production de chaleur dans les immeubles, et d'autre part, par l'augmentation de la consommation de carburant en raison des kilométrages plus élevés parcourus par la flotte de véhicules. Pour les mêmes raisons, la consommation d'énergie de l'entreprise (hors courant de pompage) par membre du personnel s'est accrue, passant de 9,48 MWh à 9,71 MWh par membre du personnel. Le tableau de la page 177 montre la ventilation détaillée des consommations énergétiques, y compris les parts attribuables aux sources d'énergie renouvelables.

**Consommation d'énergie d'exploitation au sein de BKW**



22 Consommation d'énergie, hors consommation d'électricité due aux pertes du courant de pompage et énergie renouvelable produite par le groupe, calculée par membre du personnel (headcount).  
 23 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année précédente.  
 ✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

## Production d'électricité de BKW

	Puissance installée, part de BKW <sup>24</sup> MW		Volume d'énergie de BKW GWh	
	2025	2024	2025	2024
<b>Centrales consolidées<sup>25</sup></b>				
Fil de l'eau	242	242	1 011,6	1 201,4
Petites hydrauliques	78	67	271,7	316,2
Éoliennes on-shore	888	785	1 468,0	1 448,4
PV	15	14	13,7	11,5
Biomasse	3	3	20,6	20,5
Gaz naturel	62	62	39,5	44,8
<b>Total</b>	<b>1 288</b>	<b>1 173</b>	<b>2 825,1</b>	<b>3 042,8</b>
<b>Accords conjoints et sociétés associées<sup>27</sup></b>				
Fil de l'eau	30	30	134	162,7
Centrales à accumulation	223	223	487,2	695,4
Stockage par pompage (production brute)	1 150	1 150	1 816,8	2 559,6
Éoliennes on-shore <sup>26</sup>	0	17	0,0	93,9
Nucléaire	333	333	2 286,5	2 274,6
Gaz naturel	192	192	712,5	1 007,4
Charbon	235	235	588,3	461,5
<b>Total</b>	<b>2 162</b>	<b>2 179</b>	<b>6 025,8</b>	<b>7 254,1</b>
<b>Énergie non exploitée issue de participations financières<sup>28</sup></b>				
Petites hydrauliques	4	4	9,6	12,7
Éoliennes on-shore <sup>26</sup>	119	119	312,4	318,8
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>123</b>	<b>322,0</b>	<b>331,5</b>
<b>Résultat global</b>	<b>3 573</b>	<b>3 475</b>	<b>9 172,9</b>	<b>10 628,4</b>
Énergies renouvelables	2 751	2 654	5 546,0 ✓	6 841,1
% d'énergies renouvelables	77%	76%	60%	64%
Énergies non renouvelables	822	822	3 626,9 ✓	3 797,3
% d'énergies non renouvelables	23%	24%	40%	36%

## Production de chaleur de BKW

	GWh	
	2025	2024 <sup>29</sup>
<b>Production propre</b>	160,3	146,5
% de production propre d'énergies renouvelables <sup>30</sup>	92%	92%
% de production propre d'énergies non renouvelables	8%	8%
Rejets thermiques utilisés <sup>31</sup>	46,2	44,9
<b>Chaleur fournie</b>	<b>206,4</b>	<b>191,4</b>

24 Date de référence: 31 décembre 2025.

25 Centrales contrôlées par BKW (sociétés du groupe). Les chiffres indiquent 100% de la puissance installée et des quantités produites.

26 Au second semestre 2024, reprise de la majorité des actions dans différentes installations éoliennes en Allemagne et en Italie. À partir de 2025, la puissance est entièrement gérée sous les centrales consolidées.

27 Les chiffres indiquent la répartition de la puissance installée et les quantités produites selon le degré d'influence opérationnelle, qui résulte de la part de l'électricité prélevée et commercialisée par BKW et correspond en général au pourcentage de participation.

28 Les chiffres indiquent la répartition de la puissance installée et les quantités produites par les centrales sur lesquelles BKW n'exerce aucune influence opérationnelle (pas de conduite de l'exploitation ni de prélèvement ou de commercialisation de l'électricité).

29 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base des nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.

30 Plaquettes de bois de forêt, bois usagé, pellets et pompes à chaleur.

31 À partir d'usines d'incinération des ordures ménagères.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

**Consommation d'énergie au sein de BKW <sup>32 33</sup>**

	GWh			%		
	2025	2024 <sup>34</sup>	2022 <sup>34</sup>	2025	2024 <sup>34</sup>	2022 <sup>34</sup>
<b>Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles</b>	<b>85,6 ✓</b>	<b>80,4</b>	<b>83,0</b>	<b>54 %</b>	<b>53 %</b>	<b>53 %</b>
dont à partir de pétrole brut et de produits pétroliers	73,1 ✓	69,9	73,3	46 %	46 %	47 %
dont à partir de gaz naturel	9,2 ✓	7,8	6,9	6 %	5 %	4 %
dont à partir d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles <sup>35</sup>	3,3	2,6	2,8	2 %	2 %	2 %
<b>Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires</b>	<b>38,4 ✓</b>	<b>40,4</b>	<b>51,7</b>	<b>24 %</b>	<b>27 %</b>	<b>33 %</b>
dont à partir d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources nucléaires <sup>36</sup>	3,6	4,2	4,4	2 %	3 %	3 %
dont consommation due aux pertes de courant de pompage <sup>37</sup>	34,8	36,2	47,2	22 %	24 %	30 %
<b>Consommation totale d'énergie produite à partir de sources renouvelables</b>	<b>33,5 ✓</b>	<b>30,7</b>	<b>21,5</b>	<b>21 % ✓</b>	<b>20 %</b>	<b>14 %</b>
dont à partir de combustibles provenant de sources renouvelables	1,0 ✓	0,9	0,8	1 %	1 %	1 %
dont à partir d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables <sup>38</sup>	32,4 ✓	29,7	20,7	21 %	20 %	13 %
dont à partir d'énergie renouvelable non combustible autoproduite <sup>39</sup>	0,2 ✓	0,1	n/a	0 %	0 %	n/a
<b>Consommation totale d'énergie</b>	<b>157,5 ✓</b>	<b>151,5</b>	<b>156,2</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

32 Consommation d'énergie hors énergie utilisée pour la production d'électricité et de chaleur.

33 En raison des arrondis, il est possible que certains chiffres ne correspondent pas exactement au total indiqué.

34 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.

35 La part fossile dans l'acquisition de chauffage urbain et du mix énergétique est calculée sur la base d'un facteur moyen par pays.

36 La part nucléaire dans l'acquisition de chauffage urbain et du mix énergétique est calculée sur la base d'un facteur moyen par pays.

37 Conformément à l'art. 9 LEnE, une perte de 17% du courant de pompage doit être déclarée et couverte par des garanties d'origine. BKW utilise à cette fin des garanties d'origine provenant de l'énergie nucléaire.

38 La part renouvelable dans l'acquisition de chauffage urbain et du mix énergétique est calculée sur la base d'un facteur moyen par pays.

39 Production photovoltaïque issue des installations montées sur les immeubles propres.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

**ESRS E1-6**

**ÉMISSIONS DE GES BRUTES DE PÉRIMÈTRES 1, 2 OU 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES**

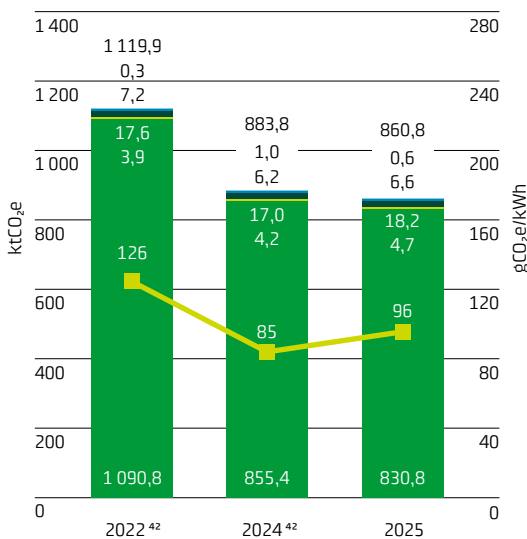
Au total, 1367,6 kt CO<sub>2</sub>e ✓ ont été émises en 2025. Par rapport à l'exercice précédent, les émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1 et 2 ont légèrement diminué. Le changement est lié au recours aux centrales fossiles de Wilhelmshaven (charbon), Livorno Ferraris et Tamarete (centrales combinées à gaz et à vapeur), dans lesquelles BKW détient une participation et qui sont utilisées en fonction des besoins en électricité, des capacités disponibles sur le marché et des besoins de stabilité du réseau. La centrale à charbon de Wilhelmshaven a produit plus d'électricité que l'année précédente, mais les centrales combinées à gaz et à vapeur de Tamarete et Livorno Ferraris ont produit moins, si bien qu'au total, moins de gaz à effet de serre ont été émis.

Les augmentations de gaz à effet de serre au regard de la production d'électricité ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui est dû aux moins bonnes conditions hydrologiques en 2025, qui ont entraîné une production moindre dans le renouvelable.

Dans le périmètre 3, l'évolution des émissions tient toujours principalement aux travaux accomplis pour rehausser l'exhaustivité et la qualité des données dans toutes les catégories de ce périmètre (cf. état actuel à la page suivante). Une ventilation détaillée des émissions de GES figure à la page 180.

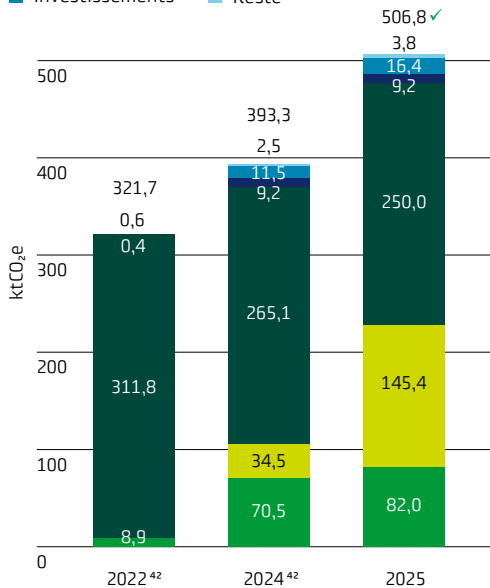
**Émissions de gaz à effet de serre de BKW dans les périmètres 1 et 2 (market-based)**

- Production d'électricité
- Production de chaleur
- Flotte de véhicules
- Immobilier
- Reste <sup>40</sup>
- Intensité des gaz à effet de serre <sup>41</sup>



**Émissions de gaz à effet de serre de BKW dans le périmètre 3**

- Biens et services achetés
- Biens d'équipement
- Émissions liées aux combustibles et à l'énergie
- Déplacements professionnels et trajets domicile-travail
- Investissements
- Reste <sup>43</sup>



40 Émissions causées par les fluides caloporteurs et les gaz liquides, notamment le SF<sub>6</sub>.  
 41 Émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1 et 2 par énergie produite, hors production d'électricité provenant des participations financières.  
 42 Les chiffres des exercices précédents sont recalculés avec effet rétroactif sur la base des nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année précédente.  
 43 Émissions causées par l'élimination des déchets et les transports en amont.  
 ✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

### Intensité des gaz à effet de serre

	2025	2024 <sup>44</sup>	2022 <sup>44</sup> (Année de base) <sup>45</sup>
Intensité des GES des périmètres 1 et 2 (en g CO <sub>2</sub> e/kWh d'énergie produite, market-based) <sup>46</sup>	96	85	126
Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en g CO <sub>2</sub> e/CHF de chiffre d'affaires, location-based) <sup>47</sup>	328,2 ✓	268,8	282,0
Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en g CO <sub>2</sub> e/CHF de chiffre d'affaires, market-based) <sup>47</sup>	325,5 ✓	267,6	277,3

### Évolution du bilan des gaz à effet de serre

Globalement, les émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1 et 2 sont entièrement inscrites au bilan. Après les progrès considérables de l'année précédente, la collecte des données a encore été développée en 2025. Durant la période sous revue, l'accent a notamment été mis sur l'efficacité de la collecte des données et sur la préparation conceptuelle d'une saisie exhaustive et «spend-based» des émissions dans le domaine des biens et services des trois domaines d'activité, Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings.

La saisie précise sur la base des quantités («activity-based») pour les achats de biens dans les domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid a elle aussi été développée. Depuis 2024, les émissions importantes à ce niveau sont systématiquement inscrites au bilan. Outre les émissions de la chaîne d'approvisionnement, il demeure notamment complexe de déterminer les émissions des produits vendus. En raison de l'élargissement prévu de la collecte des données, BKW prévoit que les émissions relevées pour le périmètre 3 continueront d'augmenter au cours des prochaines années.

### Catégories du périmètre 3 couvertes selon le protocole des gaz à effet de serre

Catégorie du périmètre 3	Évolutions et situation
<b>Catégories du périmètre 3 prises en compte</b>	
3.1 Biens et services achetés	Aucun changement, efficacité accrue dans la collecte des données
3.2 Biens d'équipement	Aucun changement, véhicules et construction de centrales couverts
3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	Aucun changement, calcul complet
3.4 Transport et distribution en amont	Aucun changement, lacunes en matière de données connues
3.5 Déchets	Élargissement de la collecte et amélioration de la qualité des données
3.6 Déplacements professionnels	Amélioration de la qualité des données
3.7 Trajets domicile-travail	Amélioration de la qualité des données, estimation sur la base de statistiques nationales sur les navettes
3.9 Transport et distribution en aval	Aucune activité
3.10 Transformation des produits vendus	Aucune activité
3.14 Franchises	Aucune activité
3.15 Investissements	Aucun changement, investissements financiers dans les centrales et participations pertinentes couverts
<b>Catégories du périmètre 3 non prises en compte</b>	
3.8 Actifs en crédit-bail en amont	Déjà pris en compte dans les périmètres 1 et 2
3.11 Utilisation des produits vendus	Base de données actuellement insuffisante
3.12 Fin de vie des produits vendus	Base de données actuellement insuffisante
3.13 Actifs en crédit-bail en aval	Base de données actuellement insuffisante

44 Les chiffres des exercices précédents sont recalculés avec effet rétroactif sur la base des nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année dernière

45 Hors production d'électricité issue de participations financières.

46 Hors production d'électricité issue de participations financières.

47 Le chiffre d'affaires utilisé pour calculer l'intensité des émissions de gaz à effet de serre est le chiffre d'affaires net déclaré dans le rapport financier (page 28).

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.



### Émissions de gaz à effet de serre de BKW en milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>e

	2025	2024 <sup>48</sup>	2022 <sup>48</sup> (Année de base) <sup>49</sup>
<b>Émissions du périmètre 1</b>			
Sociétés du groupe du périmètre 1	46,5 ✓	47,8	63,3
Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 1 <sup>50</sup>	811,6 ✓	833,5	1 054,1
<b>Total des émissions du périmètre 1</b>	<b>858,1 ✓</b>	<b>881,3</b>	<b>1 117,4</b>
Pourcentage des émissions du périmètre 1 provenant de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission <sup>51</sup>	97 %	97 %	98 %
<b>Émissions du périmètre 2</b>			
Sociétés du groupe du périmètre 2 (location-based)	3,7 ✓	2,7	3,7
Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (location-based) <sup>50</sup>	10,0 ✓	5,5	23,3
<b>Total des émissions du périmètre 2 location-based</b>	<b>13,7 ✓</b>	<b>8,2</b>	<b>27,1</b>
Sociétés du groupe du périmètre 2 (market-based)	2,7 ✓	2,4	2,5
Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (market-based) <sup>50</sup>	0,0 ✓	0,0	0,0
<b>Total des émissions du périmètre 2 market-based</b>	<b>2,7 ✓</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>
<b>Émissions du périmètre 3</b>			
Émission en amont	486,9	378,1	317,4
3.1 Biens et services achetés	82,0	70,5	8,9
3.2 Biens d'équipement	145,4	34,5	n. d.
3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	246,5	261,4	307,4
3.4 Transport et distribution en amont	0,3	0,1	0,4
3.5 Déchets	3,5	2,4	0,2
3.6 Déplacements professionnels	1,0	0,9	0,4
3.7 Trajets domicile-travail	8,2	8,3	n. d.
Émissions en aval	19,9	15,2	4,3
3.11 Utilisation des produits vendus	3,6	3,8	4,3
3.15 Investissements	16,4	11,5	n. d.
<b>Total des émissions du périmètre 3</b>	<b>506,8 ✓</b>	<b>393,3</b>	<b>321,7</b>
<b>Total des émissions des périmètres 1-3 location-based</b>	<b>1 378,7 ✓</b>	<b>1 282,9</b>	<b>1 466,2</b>
<b>Total des émissions des périmètres 1-3 market-based</b>	<b>1 367,6 ✓</b>	<b>1 277,1</b>	<b>1 441,6</b>
Émissions de CO <sub>2</sub> biogène du périmètre 1 <sup>52</sup>	102,1	96,5	n. d.
Émissions de CO <sub>2</sub> biogène du périmètre 2 <sup>53</sup>	2,0	1,8	n. d.
Émissions de CO <sub>2</sub> biogène du périmètre 3 <sup>54</sup>	1,2	1,2	n. d.

48 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année précédente.

49 Année de base pour les périmètres 1 et 2. Aucune année de base n'a encore été définie pour le périmètre 3.

50 Approche du contrôle opérationnel (cf. encadré sur la méthode).

51 Ce sont les trois centrales fossiles de Wilhelmshaven, Livorno Ferraris et Tamarete.

52 Estimation des émissions de CO<sub>2</sub> biogène dues à la combustion de biogaz et de biomasse (notamment bois et pellets), y compris émissions biogènes du périmètre 1 dues à la propre centrale à biomasse de BKW à Otelfingen.

53 Estimation des émissions de CO<sub>2</sub> biogène liées à la part de la biomasse dans le mix d'électricité et de chauffage urbain (uniquement Suisse).

54 Estimation des émissions de CO<sub>2</sub> biogène dans la chaîne énergétique en amont du biogaz et de la biomasse (notamment bois et pellets).

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

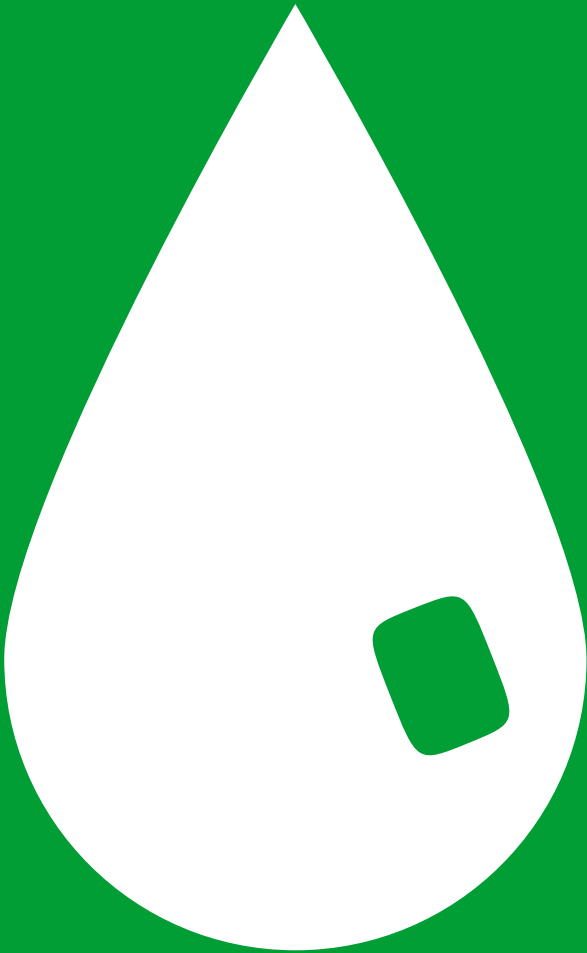
### Méthode d'élaboration du bilan des gaz à effet de serre

L'inventaire des GES s'inspire des principes d'élaboration du bilan du protocole de Kyoto sur les GES et inclut tous les GES cités dans ce protocole<sup>55</sup>. Parmi les émissions du périmètre 2, une distinction est établie entre les émissions liées aux sites, qui résultent de la consommation du mix énergétique moyen dans une région (location-based), et les émissions liées au marché, qui résultent de l'achat effectif de produits énergétiques qui est régi contractuellement (market-based). Le bilan concerne tout le groupe BKW. Pour déterminer si les émissions de gaz à effet de serre sont importantes, BKW se fonde sur un seuil de 1% par rapport aux émissions totales prévues dans le périmètre correspondant. Si les données n'ont pas pu être collectées pour l'ensemble de l'année, les données de l'année précédente ont été utilisées au prorata ou les données de l'année en cours ont été extrapolées. BKW définit les limites du système selon l'approche du contrôle opérationnel (conformément aux ESRS) et déclare ses émissions des périmètres 1 et 2 en fonction de l'étendue de ce contrôle: en plus des émissions des sociétés du groupe, elle déclare la part des émissions des périmètres 1 et 2 des centrales dans lesquelles elle détient une participation et dont elle prélève et commercialise l'électricité. Cette part correspond en général au pourcentage de participation.

55 Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), méthane (CH<sub>4</sub>), protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), hydrofluorocarbures halogénés (HFCH), hydrofluorocarbures (HFC), hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>).

ESRS E3

# Utilisation de l'eau



BKW utilise de grandes quantités d'eau, notamment pour ses centrales hydrauliques et thermiques. L'eau est prélevée ou accumulée pour la production d'électricité, puis ramenée dans l'environnement. Compte tenu de cet usage intensif, l'utilisation de l'eau est jugée importante chez BKW. La consommation d'eau effective – c'est-à-dire la quantité d'eau qui ne retourne pas dans le cycle naturel – est faible au regard de l'utilisation totale et n'est pas grandement significative au sens de l'analyse d'importance.

Dans le cadre de ses objectifs de durabilité actuels, BKW commencera par quantifier son utilisation d'eau afin de mettre en place le fondement nécessaire pour la collecte de données et l'élaboration de mesures permettant d'accroître son efficacité à cet égard. La collecte de données sera ensuite affinée tout au long de la chaîne de valeur afin de mieux comprendre les risques et les opportunités connexes.

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## ESRS 2 IRO-1

### DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS AUX RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

Les incidences liées à la modification de l'utilisation d'eau douce sont analysées dans le cadre de l'approche LEAP<sup>56</sup>. Appliquée pour la première fois en 2024 sur la base de ressources secondaires<sup>57</sup>, cette approche a servi à identifier les incidences potentiellement importantes des activités économiques de BKW. En 2026, le périmètre de l'évaluation sera élargi et s'étendra à une analyse à l'échelle de l'entreprise de différentes métriques des incidences, y compris l'utilisation de l'eau.

Dans le cadre de l'évaluation LEAP, tous les sites de production d'électricité des sociétés dans lesquelles BKW détient une participation de plus de 50% et des activités communes ont été localisés et chaque site a été évalué à l'aide du Baseline Water Stress Index<sup>58</sup> de sa zone. D'après les premiers constats, BKW exploite 15 parcs éoliens terrestres, deux groupes de petites centrales hydroélectriques et une centrale thermique dans des régions soumises à un stress hydrique élevé<sup>59</sup>.

La dimension des ressources marines n'est pas importante pour BKW, car dans son modèle économique, il n'existe aucun point de contact significatif avec ces ressources (en particulier, aucune éolienne offshore). L'utilisation de l'eau ne revêt pas non plus d'importance pour les éoliennes terrestres, car ces centrales n'engendrent pas d'incidences notables sur les ressources en eau. L'importance est également faible pour les petites centrales hydroélectriques, car si l'eau y est turbinée, elle n'est ni stockée ni consommée. L'accent sera donc mis en 2026 sur la centrale thermique. Les incidences importantes de ce site

seront ainsi mesurées et évaluées selon l'approche LEAP. Les risques et les opportunités seront également répertoriés à la lumière des incidences substantielles. En fonction des résultats obtenus, BKW élaborera des mesures pertinentes pour ces risques.

Les risques et les opportunités importants ont principalement été identifiés sur la base des conclusions de l'analyse de la double importance (cf. pages 156 et 157). Il faudrait mener des travaux complémentaires pour comprendre parfaitement l'importance des risques et des opportunités recensés. Dans les prochaines années, BKW s'efforcera d'approfondir sa première évaluation et de quantifier au mieux les risques et les opportunités. L'analyse et la quantification exhaustives des incidences contribueront à cerner plus concrètement les risques et les opportunités.

Les procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités décrites s'appliquent à l'échelle du groupe. En complément, certaines divisions ont adopté ces dernières années leurs propres procédures pour surveiller leurs activités. Dans la division Hydro, plusieurs parties du portefeuille sont ainsi d'ores et déjà surveillées en temps réel sur une plateforme de données interne. L'année dernière, huit centrales hydroélectriques supplémentaires ont été connectées à ce système, et d'autres le seront encore en 2026. La plateforme de données interne révèle différents paramètres sur l'eau, tels que la température et les apports en eau, qui pourront alimenter de futures analyses des incidences.

56 Guidance on the identification and assessment of nature-related issues: the LEAP approach – TNFD.

57 Méthodologie: cf. chapitre Biodiversité et écosystèmes à la page 186.

58 Sur la base de l'Aqueduct Baseline Water Stress | Resource Watch.

59 Les centrales identifiées se trouvent en Allemagne, en France et en Italie.

**ESRS E3-1****POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE D'UTILISATION DE L'EAU**

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer que la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leurs responsabilités envers l'environnement et le climat. La politique environnementale et climatique de BKW établit les prescriptions pour la gestion des incidences dans le domaine de l'utilisation de l'eau.

BKW respecte le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter autant que faire se peut, ou à défaut, réduire le plus possible les dommages pour l'environnement et le climat. L'entreprise utilise l'eau de manière responsable et efficace et prend des mesures

ciblées pour prévenir et atténuer la pollution de l'eau. Elle oblige également ses fournisseurs à assumer leurs responsabilités et à s'améliorer en permanence sur le plan écologique. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

La direction du groupe a fixé les objectifs relatifs à l'utilisation de l'eau. Ses membres répondent de la réalisation de ces objectifs et de la mise en œuvre d'actions correspondant aux prescriptions dans leurs divisions respectives. Ils bénéficient à cette fin de l'aide de Group Sustainability au niveau du groupe.

**ESRS E3-2****ACTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE L'EAU**

BKW ne peut gérer judicieusement les incidences importantes de son activité commerciale qu'en créant au préalable une base de données couvrant l'ensemble de l'entreprise. Seules l'identification, la collecte et la surveillance des données pertinentes permettront de bien comprendre ces incidences et de quantifier les risques et les opportunités importants. Toutes les données utiles sur

l'utilisation de l'eau et l'efficacité à cet égard seront donc rassemblées d'ici fin 2026. Cette mesure fondamentale ouvrira la voie au développement ultérieur, puis la consommation d'eau tout au long de la chaîne de création de valeur sera également analysée par phases successives, en accordant une attention particulière aux régions soumises à un stress hydrique élevé.

# Cibles

## ESRS E3-3

---

### CIBLES EN MATIÈRE D'UTILISATION DE L'EAU

BKW s'est fixé pour objectif de créer d'ici 2026 une base de données sur l'utilisation de l'eau et l'efficacité de l'utilisation de l'eau sur tous ses sites pertinents. En complément, elle prévoit d'examiner la consommation d'eau<sup>60</sup> tout au long de la chaîne de création de valeur afin d'aboutir à un bilan transparent. Ce faisant, elle analysera

surtout les activités consommant une quantité d'eau particulièrement élevée dans les régions soumises à un stress hydrique important. Au terme de la collecte des données, les observations recueillies seront exploitées pour affiner les mesures et les objectifs relatifs à l'utilisation de l'eau de manière concrète et ciblée.

60 Non importante d'après l'analyse de la double importance; aspect intégré dans le souci de la notation de durabilité.

## ESRS E4

# Biodiversité et écosystèmes



La perte de biodiversité dans le monde fait partie des enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Les centrales et les installations de réseau influencent également les paysages et les régions où elles sont construites. En parallèle, bon nombre d'installations du secteur énergétique sont tributaires de prestations liées à la nature (Ecosystem Services). BKW prend toute une série de mesures de compensation pour éviter et réduire les effets négatifs sur l'eau, les sols, l'air et les écosystèmes. En 2024, elle a examiné pour la première fois les incidences, les dépendances, les risques et les opportunités pour la nature à l'échelle du groupe. En 2025, elle a progressivement approfondi cette analyse afin de mieux comprendre les liens entre le modèle économique de BKW et les causes qui provoquent directement les changements du milieu naturel et la régression de la biodiversité<sup>61</sup>.

En parallèle, BKW a de nouveau mis en œuvre différentes mesures de protection de la biodiversité dans le cadre de projets financés par son fonds écologique<sup>62</sup>. Ce fonds contribue ainsi à la protection d'espèces menacées individuelles, de communautés d'espèces locales et d'écosystèmes entiers.

61 Changement climatique, espèces envahissantes, changement de l'affectation des terres, pollution et exploitation des ressources naturelles. Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services | IPBES secretariat.

62 Le fonds écologique BKW soutient des actions pour la renaturation et le renforcement des habitats et de la biodiversité grâce à un prélèvement de 0,70 ct./kWh sur les produits «Energy Green» et «Energy Blue» (électricité certifiée naturemade star). De plus amples informations, y compris le rapport annuel, sont disponibles sur la page [Fonds écologique BKW](#).

# Stratégie

**ESRS 2 SBM-3**

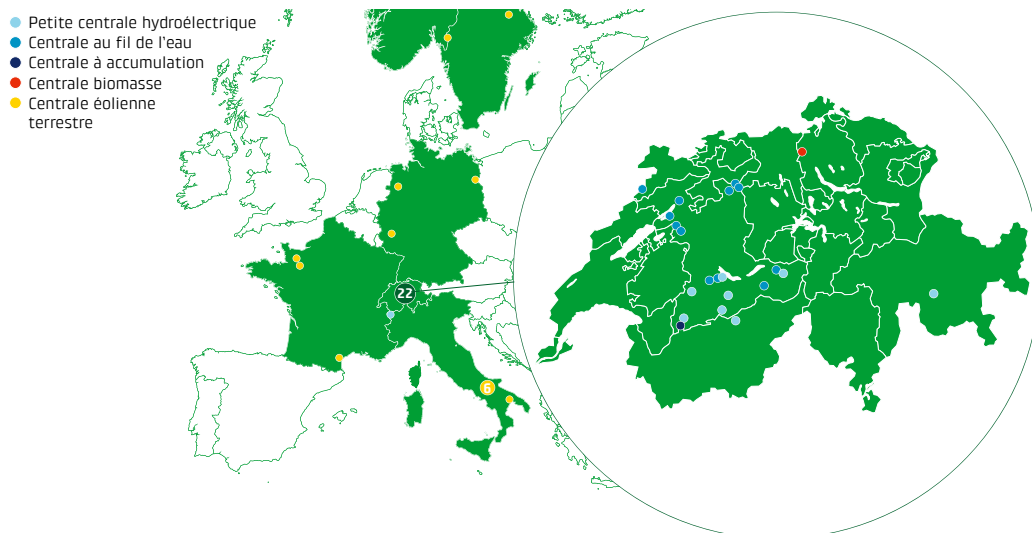
## INCIDENCES, DÉPENDANCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Opérant dans le secteur de l'énergie et des infrastructures, BKW interagit par essence avec différents habitats, parmi lesquels des écosystèmes urbains et industriels, mais aussi alpins, des milieux aquatiques, des forêts et des prairies<sup>63</sup>. D'un côté, ses activités produisent des répercussions sur ces habitats, et de l'autre, cette interaction s'accompagne de risques, tels que les retards de projets dus à des recours. En même temps, la sensibilisation croissante aux problématiques de la biodiversité fait naître des opportunités pour BKW, car la demande de solutions pour des services de planification et de construction respectueux de l'environnement augmente également.

Sur le marché de l'énergie, BKW exploite, outre son réseau de distribution, des centrales hydroélectriques (centrales à accumulation, au fil de l'eau et petites hydrauliques), des installations solaires et éoliennes et des centrales thermiques. Désirant localiser ses incidences importantes sur la biodiversité et les écosystèmes, elle a cartographié en 2025 les sites se trouvant à proximité immédiate de zones sensibles sur le plan environnemental. Elle s'est concentrée, dans ce cadastre de la biodiversité, sur les centrales des sociétés du groupe BKW et des entreprises communes.

D'après ce cadastre de la biodiversité, 37 centrales (48%)<sup>64</sup> se situent à proximité immédiate<sup>65</sup> de zones sensibles sur le plan environnemental, ce qui n'implique toutefois pas nécessairement des incidences importantes. Les incidences et dépendances potentielles ont été identifiées et évaluées en termes qualitatifs pour chaque type de centrale sur la base de sources externes (base de données ENCORE, lignes directrices sectorielles de la TNFD et études scientifiques). D'importantes incidences potentielles ont été observées pour les installations propres à l'entreprise en matière de changement d'affectation des terres, de changement climatique, de pollution et de consommation de ressources. BKW a aussi repéré d'importantes dépendances potentielles, telles que le service écosystémique de protection contre les interruptions et la protection contre les inondations et les intempéries à travers l'effet de tampon et d'amortissement de la végétation naturelle et plantée. À ce jour, l'évaluation ne permet pas encore de formuler de conclusion globale sur l'importance effective des incidences et des dépendances pour chaque site installé dans une zone sensible. La gravité et l'ampleur des différentes incidences seront analysées en détail prochainement.

### Centrales BKW à proximité immédiate (1 km) de zones sensibles sur le plan environnemental



63 Additional sector guidance – Electric utilities and power generators – TNFD. Les fonds marins, les déserts et les forêts tropicales sont sans incidence pour BKW.

64 Les écarts par rapport à l'exercice précédent résultent de l'actualisation de la base de données des zones désignées au niveau national (version 2024–2025).

65 Rayon de 1 km.

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## ESRS 2 IRO-1

### DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES, DÉPENDANCES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Afin d'analyser les incidences, dépendances, risques et opportunités importants, la première itération de l'évaluation LEAP<sup>66</sup> selon le cadre TNFD<sup>67</sup> a été menée en 2024. Faute de données primaires, cette évaluation initiale s'est principalement fondée sur des données secondaires et des informations externes. Les incidences et dépendances importantes ont été identifiées sur la base des étapes décrites dans le processus LEAP.

Dans le cadre de l'étape «Locate», le cadastre de la biodiversité a été dressé au moyen d'une analyse interne des intersections du système d'information géographique. BKW a identifié les zones sensibles sur le plan environnemental à partir des données de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), en prenant en considération les ensembles de données de Natura 2000 et des zones désignées au niveau national, qui documentent les zones protégées nationales de toute l'Europe. La proximité immédiate a été définie comme la zone située dans un rayon d'un kilomètre de la zone protégée la plus proche. Aux fins du cadastre, BKW a analysé en priorité les sites de centrales<sup>68</sup> des sociétés du groupe et des entreprises communes. Davantage de sites, comme des sous-stations, des immeubles de bureaux et d'autres sites de la chaîne de valeur, s'y ajouteront à une date ultérieure. Dans les prochaines années, les évaluations LEAP devraient ainsi refléter la chaîne de valeur tout entière et aboutir à des connaissances plus approfondies.

L'étape «Evaluate» s'est appuyée sur des informations issues de la base de données ENCORE et

des lignes directrices sectorielles de la TNFD. Les données secondaires ont été validées en interne avec le concours de parties intéressées et de spécialistes. BKW applique les «TNFD Recommended Core Metrics» relatifs à la collecte de données primaires pour déterminer l'importance des incidences et des dépendances des différents sites. Au niveau du groupe, certaines lacunes ont été constatées à cette occasion dans les données, qu'il faudra combler dans les prochaines itérations LEAP. BKW a l'intention à cette fin de collecter davantage de données primaires de façon à affiner encore la quantification des incidences et des dépendances et à permettre une analyse complète de l'importance.

L'étape «Assess» s'est fondée en majeure partie sur les résultats de l'analyse de la double importance (cf. pages 156 et 157). De plus amples analyses s'imposent pour comprendre parfaitement l'importance des risques et des opportunités recensés. Dans les années à venir, BKW s'efforcera d'approfondir sa première évaluation et de quantifier au mieux les risques et les opportunités afin de parvenir à une appréciation complète de l'importance. L'analyse et la quantification globales des incidences et des dépendances conduira à une plus grande précision dans l'identification des risques et des opportunités.

L'étape «Prepare» s'est appuyée pour l'essentiel sur les objectifs du nouveau cadre de durabilité de BKW (cf. section Cibles). D'autres cibles et actions, pour des activités et des divisions spécifiques, seront probablement définies dans de futures itérations de l'évaluation LEAP.

66 Guidance on the identification and assessment of nature-related issues: the LEAP approach – TNFD.

67 Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (tnfd.global).

68 Hors réseaux de chaleur à distance et installations solaires sur les toits de bâtiments.

**ESRS E4-2****POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'ÉCOSYSTÈMES**

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer que la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leurs responsabilités envers l'environnement et le climat. La politique environnementale et climatique de BKW établit les prescriptions pour la gestion des incidences dans les domaines de la biodiversité et des écosystèmes. BKW respecte le principe de précaution en mettant en œuvre des mesures préventives pour éviter autant que faire se peut, ou à défaut, réduire le plus possible les dommages pour l'environnement, en particulier la perte de biodiversité

et d'écosystèmes intacts, et pour contribuer activement à la restauration de la nature. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

La direction du groupe a fixé les objectifs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes. Ses membres répondent de la réalisation de ces objectifs et de la mise en œuvre d'actions correspondant aux prescriptions dans leurs divisions respectives. Ils bénéficient à cette fin de l'aide de Group Sustainability au niveau du groupe.

## ESRS E4-3

## ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'ÉCOSYSTÈMES

Conformément à la réglementation applicable (en Suisse et dans l'UE), BKW fait exécuter des évaluations des incidences sur l'environnement (EIE) pour connaître l'impact de ses projets de construction sur la biodiversité et les écosystèmes. Ces EIE définissent les mesures de compensation à appliquer pour chaque projet.

Les divisions de BKW ont notamment mis en œuvre les mesures et initiatives suivantes en 2025 (liste non exhaustive):

**Lutte contre les néophytes**

L'expérience de 2024 a livré de précieux enseignements sur les méthodes efficaces pour lutter contre les néophytes, et notamment sur le stade d'intervention approprié. C'est au printemps, avant la floraison des plantes, que le plus grand effet peut être obtenu. Sur cette base, une formation ciblée a été dispensée à davantage de spécialistes d'Arnold AG, qui ont consacré 427 heures de travail supplémentaire à la lutte contre les néophytes en 2025.

**Concept d'entretien pour les abords des sous-stations**

BKW accorde une grande importance à l'entretien soigné des prairies dans l'enceinte de ses sous-stations et aux alentours. Les tests menés en 2024 ayant été concluants, le concept d'entretien a été étendu à davantage de sous-stations en 2025. BKW choisit délibérément de ne tondre que partiellement les surfaces, certaines zones étant conservées à l'état sauvage l'hiver afin de créer de précieux refuges pour les insectes et de petits

animaux, et ainsi de renforcer à long terme la diversité des espèces.

**Systèmes de montaison pour les poissons**

Après quelque trois ans de travaux, BKW a mis en service une nouvelle passe à poissons à la centrale hydroélectrique de Bannwil. De plus, elle modernise actuellement les systèmes de montaison des poissons des centrales au fil de l'eau de Wynau/Schwarzhäusern et de Brügg – pour cette dernière, en collaboration avec Energie Service Bienne. La loi fédérale sur la pêche et la loi révisée sur la protection des eaux exigent que la libre migration des poissons au niveau des centrales hydroélectriques soit restaurée d'ici 2030. BKW réalise en priorité les rénovations les plus urgentes.

**Gestion écologique des lignes électriques**

En 2025, une surface de 4,11 hectares située sur le tracé d'une ligne électrique a fait l'objet d'une revalorisation écologique dans le canton de Bâle-Campagne. Exécuté en collaboration avec Pro Natura Bâle-Campagne, ce projet visait à créer des habitats riches en espèces sous ces lignes et à améliorer les surfaces existantes sur le plan écologique. Des zones de transition entre différents habitats ont ainsi été aménagées par l'implantation ciblée de bandes herbacées et la construction de petites structures. Ces zones de grand intérêt écologique favorisent une forte diversité des espèces et permettent les rapprochements entre des populations qui étaient auparavant isolées.

# Cibles

## ESRS E4-4

### CIBLES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'ÉCOSYSTÈMES

BKW s'est dotée des ambitions suivantes en matière de biodiversité et d'écosystèmes:

- BKW réduit les incidences négatives de ses projets propres<sup>69</sup> d'énergie et d'infrastructures sur la biodiversité au-delà des exigences légales et vise un «impact positif net<sup>70</sup>» pour ses réalisations à partir de 2030.
- BKW gère de façon de plus en plus naturelle les surfaces qu'elle a en sa possession et en gestion (influence à long terme).

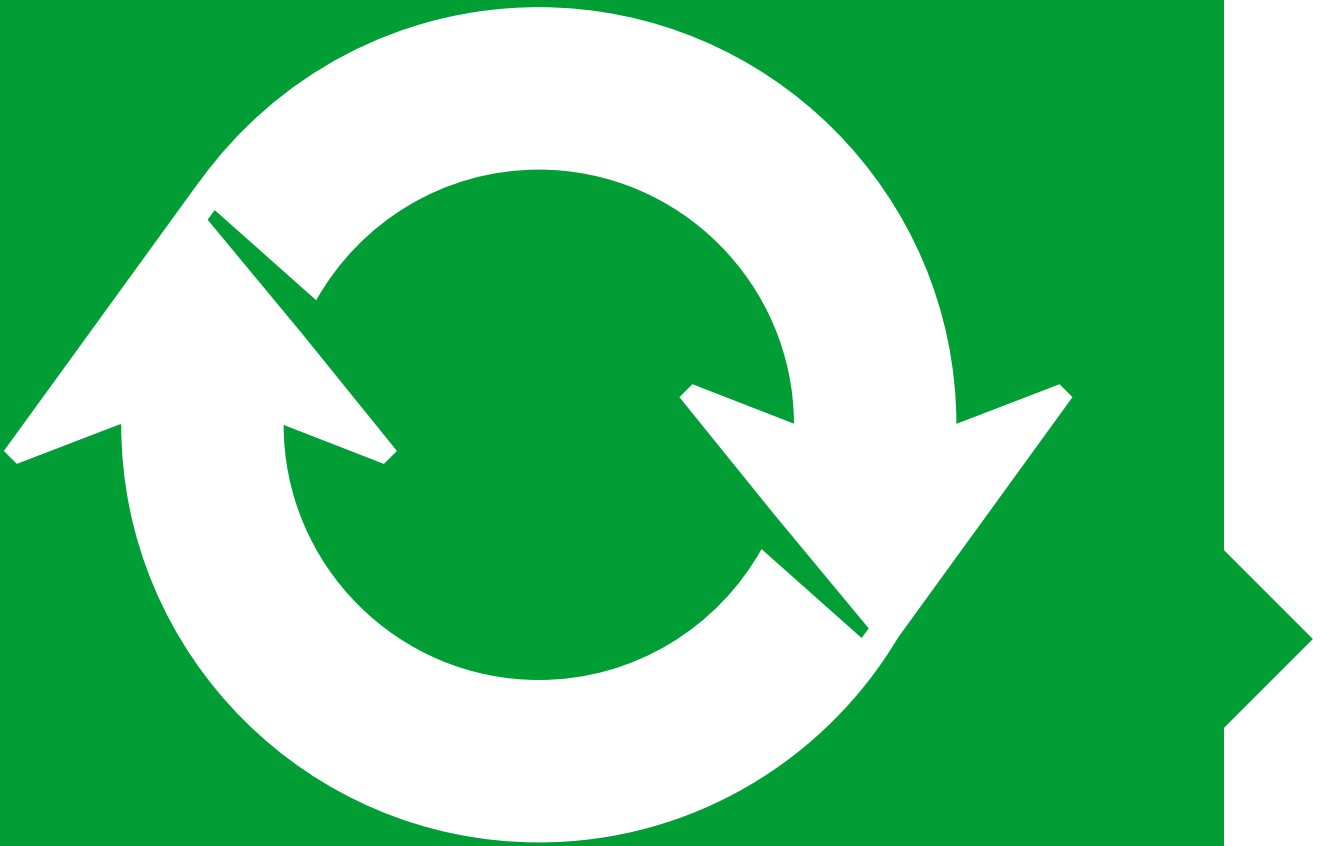
En 2025, Group Sustainability a aidé les divisions Power Grid et Energy Production à planifier la mise en œuvre et à mener différentes analyses dans les sous-stations et les centrales hydro-électriques. Les surfaces de BKW sont en outre recensées systématiquement à l'échelle du groupe. Les itérations ultérieures de l'évaluation LEAP et la collecte de données pertinentes servent de base pour mesurer la réalisation des objectifs. La collecte de données permet par ailleurs de quantifier les incidences sur les activités économiques et de les publier dans les futurs rapports de durabilité.

69 Installations dans lesquelles BKW détient une participation majoritaire.

70 Un impact positif net (Net Positive Impact, NPI) est atteint lorsque les impacts négatifs sur la biodiversité ne sont pas seulement compensés, mais globalement dépassés grâce à des mesures d'évitement et de réduction de ces impacts, ainsi qu'à des actions de restauration des espèces et des écosystèmes concernés.

## ESRS E5

# Utilisation des ressources et économie circulaire



Pour ses activités dans les domaines Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings, BKW a besoin d'une multitude de matières premières naturelles. Sous l'angle de l'analyse de l'importance, les ressources entrantes occupent le cœur de l'attention pour un prestataire de services énergétiques et d'infrastructures (cf. également page 193). L'acquisition et l'utilisation de matières premières à haute efficacité représentent un facteur primordial pour BKW pour garantir l'excellence dans la fourniture de ses prestations et contrer les risques dans la chaîne d'approvisionnement. BKW entend en outre jeter les bases de l'économie circulaire. Elle estime à l'inverse que les ressources sortantes revêtent une importance mineure. Malgré tout, elle publie son bilan des déchets afin de satisfaire aux exigences de transparence de différentes parties intéressées (cf. page 245).

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## ESRS 2 IRO-1

### DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour identifier les risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement, BKW tient compte de toutes les matières premières pertinentes pour ses catégories de risques. En 2025, le domaine de la production et des réseaux est passé de cinq à six catégories de risques, et son étendue comprend donc désormais les réseaux électriques, l'énergie hydraulique et thermique, le photovoltaïque, l'énergie éolienne, les batteries de stockage et la construction. Deux catégories de risques supplémentaires ont également été ajoutées dans le domaine du support, à savoir les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'équipement de protection individuelle (EPI). Depuis 2025, la pertinence en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> est également analysée en plus des risques écologiques et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement. Une évaluation et

une classification de base de l'efficacité des ressources peuvent ainsi être établies. Ce cadre d'examen permet d'analyser les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, les substances de nature à polluer l'eau, l'extraction de matières premières abiotiques et biotiques et la consommation d'eau et de surfaces en lien avec les biens achetés. L'analyse des risques pour la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les méthodes, les hypothèses et les instruments utilisés à cette fin, sont décrits en détail dans la section Relations avec les fournisseurs, à partir de la page 221. BKW a également identifié et évalué les incidences, les risques et les opportunités concernant les ressources entrantes et sortantes (y compris les déchets) dans le cadre de l'analyse de la double importance.

## ESRS E5-1

### POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer que la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leurs responsabilités envers l'environnement et le climat. La politique environnementale et climatique de BKW établit les prescriptions pour la gestion des incidences dans les domaines de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire.

BKW s'aligne sur le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter, ou au moins diminuer autant que possible, les nuisances environnementales et climatiques. Elle entend développer et commercialiser de plus en plus des produits et services économes en ressources, adaptés à l'économie circulaire et respectueux du climat et elle oblige ses fournisseurs à assumer leurs responsabilités écologiques et à s'améliorer en permanence sur ce plan. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale

et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

Le code des fournisseurs de BKW et les critères de durabilité inscrits dans les appels d'offres exigent des fournisseurs qu'ils opèrent durablement. À ce titre, BKW demande à ses fournisseurs qui présentent des risques écologiques et sociaux potentiels d'atteindre une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche. Davantage d'informations à ce sujet figurent dans la section Relations avec les fournisseurs, à partir de la page 221.

La direction du groupe a fixé les objectifs relatifs aux ressources entrantes. Ses membres répondent de la réalisation de ces objectifs et de la mise en œuvre d'actions correspondant aux prescriptions dans leurs divisions respectives. Ils bénéficient à cette fin de l'aide des organisations d'achat concernées et des fonctions du groupe.

**ESRS E5-2****ACTIONS EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Des critères de durabilité sont imposés structurellement pour tous les approvisionnements dans les six catégories de risques de la production et des réseaux. Les processus y afférents sont décrits dans la section Relations avec les fournisseurs, à partir de la page 221. Deux approches qui mettent particulièrement l'accent sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire se sont imposées chez BKW depuis 2024.

**Principe d'approvisionnement intégrant l'utilisation des ressources et l'économie circulaire pour les câbles de réseau de distribution**

En plus des critères obligatoires pour prévenir les risques liés à la chaîne d'approvisionnement (cf. à partir de la page 221), BKW a hissé l'utilisation consciente des ressources et l'économie circulaire au rang de principes fondamentaux pour toutes les marchandises. Les soumissionnaires doivent donc se conformer à différentes attentes sur les chutes de découpe de câbles, les profils

environnementaux de produits (PEP)<sup>71</sup>, les coûts du cycle de vie et l'adoption d'un concept d'économie circulaire. BKW accorde ensuite une note positive au respect de ces exigences dans ses décisions d'achat.

**Recours généralisé au béton de recyclage dans les projets de construction des réseaux**

Depuis 2024, l'utilisation de béton de recyclage est systématiquement encouragée dans la mise au concours de travaux de bâtiment de génie civil et ce type de béton est utilisé à chaque fois que possible. Dans les pratiques d'approvisionnement, le surcoût éventuel et la possibilité de mise en œuvre technique doivent être mis en balance avec la large gamme d'usages possibles. Dès lors que ce type de béton jouit d'une bonne acceptation dans les prestations d'ingénierie, il est devenu une norme de l'utiliser de manière générale pour préserver les ressources.

71 Évaluation normalisée et objective des aspects environnementaux des produits.

# Cibles et métriques

## ESRS E5-3

### CIBLES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

BKW s'efforce de réduire les incidences environnementales de ses achats et de promouvoir activement l'économie circulaire. À cette fin, elle entend imposer d'ici 2027 les PEP à titre de critères d'acquisition dans les cinq<sup>72</sup> catégories de risques pertinentes à cet égard (réseaux électriques, énergie hydraulique et thermique, photovoltaïque, énergie éolienne et batteries de stockage). De surcroît, une base de décision structurée doit être créée d'ici 2028, par la mise à disposition des coûts du cycle de vie pour

l'Asset Management, afin d'optimiser la durée de vie dans les nouvelles constructions, le remplacement, la réparation des réseaux électriques, le photovoltaïque, l'énergie éolienne et hydraulique et les batteries de stockage. BKW met ainsi les bases en place pour concevoir une trajectoire de réduction fiable des émissions du périmètre 3, augmenter encore l'efficacité de l'utilisation des ressources et, qui plus est, progresser dans l'économie circulaire.

72 L'objectif se rapporte aux cinq catégories de risques initiales.

## ESRS E5-4

## RESSOURCES ENTRANTES

Depuis 2024, BKW poursuit ses travaux sur le recensement et la consolidation uniformes à l'échelle du groupe des flux de matières. En 2025, elle a donc à nouveau détaillé les quantités de ressources entrantes pour les principaux biens des domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid, et ce qui est nouveau, elle l'a aussi fait en partie pour le domaine Infrastructure & Buildings. Les ressources entrantes indiquées

correspondent à la grille quantitative des émissions déclarées dans le périmètre 3 (activity-based).

Les ressources entrantes ont été répertoriées par type et quantité pour les volumes d'approvisionnement totaux, conformément aux PEP spécifiques.

Ressources entrantes	Biens moyens <sup>73</sup>		Biens lourds <sup>74</sup>		Total des biens achetés	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Ressources achetées en tonnes (t)						
Aluminium	122	109	213	287	335	397
Béton	934	1 548	0	0	934	1 548
Bois	404	344	0	0	404	344
Plastique	28	46	994	1 095	1 022	1 141
Cuivre	4	19	2 940	3 176	2 944	3 195
Huile minérale	118	68	93	146	211	215
Acier	394	307	215	276	609	582
Autres <sup>75</sup>	13	33	0	0	13	33
<b>Total des biens achetés</b>	<b>2 017</b>	<b>2 475</b>	<b>4 455</b>	<b>4 980</b>	<b>6 472</b>	<b>7 455</b>

73 Transformateurs < 5 MVA; installations de distribution; cabines de réseau de distribution; stations sur mât.

74 Transformateurs > 5 MVA; câbles de réseau de distribution.

75 Acier chromé, résine époxy, laiton, SF<sub>6</sub>.

# Informations sociales

## Ligne de la côte est

Julius Schuster, monteur en chef, et Johanna Nowak, responsable de chantier chez LTB Leitungsbau GmbH, BKW Infra Services.

---

## TABLE DES MATIÈRES

- 198 Personnel
- 210 Clientèle  
(thème central: protection de la vie privée)

## ESRS S1

# Personnel



Employant plus de 12 000 collaborateurs et collaboratrices, BKW accorde une grande importance à un développement du personnel tourné vers l'avenir et à une culture d'entreprise motivante et responsable. Sur le plan de la durabilité, les aspects essentiels sont à cet égard la sécurité au travail, la promotion de la santé, la diversité et l'inclusion, ainsi que les compétences spécialisées et de gestion. La protection de la vie privée du personnel suscite en outre une attention particulière au sein du groupe. BKW conçoit ses conditions d'engagement d'après les pratiques usuelles sur le marché et les prescriptions légales.

# Stratégie

## ESRS SBM-3

### INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DU PERSONNEL

En tant qu'entreprise du secteur de l'énergie et des infrastructures, BKW opère dans un milieu dynamique, marqué par l'évolution des besoins des parties intéressées et la nécessité de plus en plus aiguë d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des ressources. À cela s'ajoutent les évolutions sur divers marchés de BKW, telles que la transformation des systèmes énergétiques et de mobilité ou le besoin de rénovation croissant des bâtiments résidentiels et des infrastructures. Ces évolutions créent également de nouveaux emplois. Dans le même temps, le groupe est confronté à une pénurie de personnel qui s'accroît, notamment, en raison de l'évolution démographique en Europe.

Il est impératif de recruter un nombre suffisant d'apprentis et de spécialistes qualifiés, notamment pour les professions MINT<sup>76</sup>, et de les garder dans l'entreprise. Ces professions accomplissent des tâches fondamentales dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la sécurité d'approvisionnement, l'électro-

mobilité, les bâtiments durables et les infrastructures modernes et résilientes. Le manque de personnel dans ces branches pourrait compromettre les prévisions de croissance du groupe BKW tout entier. De plus, l'entreprise risquerait de perdre un précieux savoir-faire, ce qui pourrait également affaiblir sa compétitivité.

Le risque d'accidents de travail est également significatif – un aspect en partie inhérent à la branche d'activité de l'entreprise. Il pèse en premier lieu sur les collaborateurs et collaboratrices qui effectuent des tâches en hauteur, près de l'eau ou sous une forte chaleur ou qui travaillent en contact avec l'électricité ou des substances nocives, comme l'amiante. BKW applique d'importantes mesures de prévention des accidents pour contrer ce risque et protéger la santé de son personnel.

Les autres risques, opportunités et incidences importants concernant le personnel figurent dans le tableau des pages 152 à 153.

76 Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique.

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## ESRS S1-1

### POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PERSONNEL

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime des incidences, des risques et des opportunités de BKW en lien avec le personnel. Au niveau opérationnel, cette responsabilité incombe aux supérieurs hiérarchiques, soutenus à l'échelon du groupe par les fonctions Group Human Resources (HR), Group Health & Safety et Group Compliance, qui définissent les conditions-cadres applicables. La responsable Human Resources est membre de la direction du groupe élargie, la fonction Group Health & Safety est directement subordonnée au CEO, et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la fonction Group Compliance sera représentée dans la direction du groupe élargie par la responsable de la fonction Legal & Compliance.

La direction du groupe définit les cibles liées aux effectifs de l'entreprise. Elle se charge de leur mise en œuvre et du respect des directives en prenant des mesures au sein des domaines d'activité concernés. À cet effet, les membres de la direction du groupe bénéficient du soutien des fonctions du groupe Group HR, Group Health & Safety et Group Compliance.

Pour soutenir au mieux la stratégie du groupe «Solutions 2030» et ses objectifs de croissance, d'excellence et de durabilité, cinq Excellence Centers ont été mis en place à l'échelle du groupe au sein de la fonction du groupe Group HR dans le cadre de la nouvelle stratégie RH: People & Culture (y compris Diversity & Inclusion, Health & Care), Compensation & Benefits, Learning & Development, People Attraction et HR Digital. Ces centres sont chargés de mettre en œuvre à l'échelle du groupe les initiatives stratégiques élaborées et adoptées conjointement au sein du comité RH et présentées ensuite à la direction du groupe pour la prise de décision. Le comité RH, composé des responsables des Excellence Centers et des responsables RH des divisions, se réunit deux fois par mois et il est présidé par la responsable Human Resources.

À la tête du domaine Sécurité au travail et protection de la santé au niveau du groupe se trouve la responsable Group Health & Safety, qui est directement subordonnée au CEO. Elle dirige la fonction du groupe Group Health & Safety ainsi

que le service spécialisé Sécurité au travail et protection de la santé. Elle mène des campagnes de prévention et des programmes de sensibilisation sur le thème, elle procède à des audits et elle communique avec les autorités. Dans le service spécialisé Sécurité au travail et protection de la santé, les fonctions du groupe Group Health & Safety, Group Health & Care et toutes les divisions de BKW sont représentés par des spécialistes, qui veillent à ce que les mesures décidées par les délégués à la sécurité et par les autorités soient mises en œuvre.

Le Group Data Protection Officer (Group DPO) est responsable de la protection de la vie privée. Il est intégré à la fonction Group Compliance. Davantage d'informations à ce sujet figurent aux pages 212 et 213.

#### Conditions de travail

BKW attache une grande importance à ce que les conditions de travail de son personnel soient appropriées. Les fondements sur lesquels reposent ces conditions de travail en interne sont notamment la politique salariale, ainsi que les politiques sur les RH et les droits de l'homme mises à jour en 2025, lesquelles s'appuient sur le code de conduite, comme tout le système normatif de BKW. Tout manquement peut être signalé au moyen du système d'alerte Integrity Line de BKW (cf. page 220).

La gestion des RH se plie au droit du travail applicable dans le pays concerné. Le groupe BKW adhère en outre aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le marché du travail a fortement évolué au cours des dernières années. BKW s'adapte à ces changements et prévoit de fusionner en 2026 la politique RH et la politique salariale, mais aussi d'en réviser le contenu.

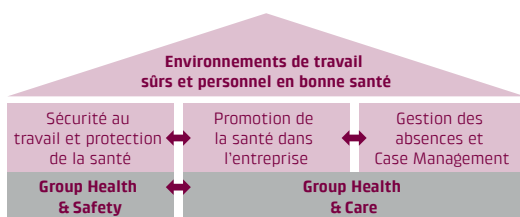
Concrètement, la politique sur les droits de l'homme mentionnée plus haut aborde des thèmes tels que la sécurité au travail et la protection de la santé (et inclut notamment une politique de tolérance zéro pour la violence et le harcèlement), les conditions et le temps de travail, la non-discrimination et l'égalité des chances, les salaires

décents, la liberté d'association et le droit de négociation collective, ainsi que la protection contre le travail des enfants, l'esclavage moderne et le travail forcé. La directive du groupe sur les droits de l'homme, que BKW a également adoptée en 2025, constitue la base du système de gestion du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et définit les responsabilités et les processus correspondants.

**Sécurité au travail et santé**

BKW prend très au sérieux son obligation de prévention en tant qu'employeur. La sécurité au travail et la santé constituent donc une priorité absolue. À ce titre, BKW prend des mesures et encourage des pratiques visant à protéger la santé physique et psychologique des travailleuses et travailleurs, y compris une conception du lieu de travail aussi sûre que possible et des conditions de travail propices à la santé. Le service spécialisé Sécurité au travail et protection de la santé travaille en étroite collaboration avec la fonction Group Health & Care pour proposer un environnement de travail aussi sûr que possible et des conditions de travail aussi favorables à la santé que possible. Considérant l'importance de ces préoccupations, la sécurité au travail est inscrite à l'ordre du jour de leurs séances mensuelles de la direction du groupe.

**Interaction des fonctions Group Health & Safety et Group Health & Care**



Dans le domaine Sécurité au travail et protection de la santé, BKW satisfait aux prescriptions réglementaires en vigueur au niveau national et international. Pour un management efficace dans le domaine de la sécurité au travail, il est fondamental de contrôler régulièrement les dangers effectifs et potentiels. Cette analyse, pilotée au niveau des divisions, se fait dans le cadre des systèmes de management et des audits. Le conseil d'administration de BKW détermine la politique sur la santé et la sécurité au travail à l'échelle du groupe, dans le cadre de la nouvelle gestion des

directives, à la lumière des résultats obtenus. La politique du groupe sur la santé et la sécurité au travail et une directive de groupe Sécurité au travail et protection de la santé remaniée ont été adoptées en 2025. Le personnel a accès à ces instruments par le biais d'un système centralisé, et la diffusion des informations est également assurée au moyen de directives de travail, de check-lists et de fiches d'information. Les principes de la directive de groupe font également l'objet de supports de formation. Ils doivent permettre de sensibiliser le personnel à cette thématique et ainsi de consolider la culture de la sécurité chez BKW.

Outre les dispositions légales propres à chaque pays, des systèmes de sécurité et de management bien établis prévalent également au niveau du groupe BKW et de ses différentes sociétés:

- ISO 45001: les divisions ou les sociétés telles que Power Grid, Arnold AG, LTB Leitungsbau GmbH et BKW Energy Solutions GmbH, qui présentent des risques élevés en matière de sécurité au travail, sont certifiées selon cette norme relative à la gestion de la protection au travail. En 2025, la division Hydro (Energy Production) a également obtenu cette certification, et d'autres certifications sont prévues en 2026.
- Charte de la SUVA: en signant cette auto-déclaration applicable à l'ensemble du groupe, la direction du groupe a exprimé son engagement en faveur d'une mise en œuvre cohérente et efficace des règles de sécurité spécifiques à la branche et à l'entreprise elle-même.
- Normes minimales: prescriptions qui s'appliquent à toutes les sociétés du groupe en matière de système de sécurité, de mécanismes d'alerte en cas d'événement dans l'entreprise et de reporting.
- Directive interne de mise en œuvre: la fonction Group Health & Safety a élaboré des modèles dédiés à la mise en œuvre de la directive sur l'appel à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST n° 6508 de la CFST). Ces modèles permettent d'accompagner les petites unités commerciales dans la mise en œuvre et le respect des prescriptions.
- Des méthodes d'évaluation telles que la Safety Culture Ladder et les solutions de branche suissetec et Batisec sont appliquées.

Les systèmes de sécurité et de management de BKW dédiés à la sécurité au travail et à la protection de la santé couvrent l'ensemble du personnel du groupe.

En complément, BKW s'engage pour les collaborateurs en période d'absence de longue durée pour cause de maladie ou d'accident, dans une perspective de réinsertion professionnelle, avec une gestion des cas interne et externe, des services de réinsertion internes et des postes de travail aménagés.

### **Diversité et inclusion**

BKW s'engage pour la diversité et l'inclusion et satisfait à son devoir légal d'assistance. La notion de diversité englobe, pour BKW, l'âge et donc la génération correspondante, l'identité de genre, l'origine sociale ou ethnique, la couleur de peau, la nationalité, la langue, l'orientation sexuelle, la religion, les capacités physiques et mentales ou le mode de pensée. BKW dispose d'un service spécialisé Diversity & Inclusion, qui formule la stratégie pour la diversité et organise des actions ciblées de formation et de sensibilisation avec un comité de pilotage à l'échelle du groupe pour installer une culture d'accueil dans le groupe et favoriser les catégories de personnes sous-représentées. Les activités de ce service sont guidées par le code de conduite, mais aussi par la politique sur les droits de l'homme de BKW mise à jour en 2025, qui interdit toute forme de discrimination et encourage la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances. Depuis 2025, un membre de la direction du groupe s'engage en interne et en externe en tant qu'ambassadeur pour la diversité et l'inclusion.

Dans la mesure du possible, BKW propose des modèles de travail flexibles permettant de mieux concilier la vie professionnelle et personnelle. Dans tous les pays où elle opère, BKW respecte le droit légal des collaborateurs à des congés de maternité ou de paternité et à des absences pour leurs obligations parentales ou la prise en charge de membres de leur famille. Elle va même au-delà dans certains domaines.

### **Développement des talents, des compétences et du management**

Les capacités et les connaissances de son personnel sont primordiales pour la compétitivité de BKW. Cela explique l'importance qu'elle accorde à la formation professionnelle de base, aux formations initiales et continues, aux possibilités de dévelop-

pement personnel, aux programmes d'intégration pour les étudiants, ainsi qu'à la mobilité interne et à la planification de la relève. Avec son Excellence Center Learning & Development opérant à l'échelle du groupe, BKW vient inscrire progressivement ses orientations stratégiques dans la durée. Elle met l'accent sur une compréhension commune de la conduite et des valeurs, sur la promotion d'une planification de la relève et d'une mobilité en interne et intersectorielles, mais aussi sur le développement continu de ses collaborateurs. Pour garantir le respect de toutes les prescriptions légales liées au thème de la mobilité, la nouvelle fonction Group Mobility, intégrée à l'Excellence Center People & Culture, apporte son soutien.

### **Protection des données du personnel**

BKW protège la vie privée de son personnel et traite les données personnelles dans le respect des normes les plus strictes en matière de protection des données et des prescriptions légales, notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE et la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Elle ne traite ces données qu'en présence d'une base juridique claire ou d'un consentement, de la personne concernée, par exemple, pour les finalités suivantes: l'établissement, le maintien ou la cessation d'un rapport de travail, l'exécution d'un contrat, pour le respect d'obligations légales ou sur la base d'un intérêt légitime.

Au titre des nouvelles remarques du groupe sur la protection de la vie privée, les collaborateurs de BKW sont informés en détail sur le traitement de leurs données et leurs droits, y compris sur les finalités du traitement des données et les bases juridiques. Les collègues chargés de traiter les données personnelles sensibles des collaborateurs suivent des formations spécifiques afin d'assurer le traitement sécurisé de ces données.

BKW renforce la sensibilisation à la protection de la vie privée et donne les moyens aux collaborateurs de traiter les données en toute sécurité. Les représentants des collaborateurs contribuent activement à cette démarche et BKW obtient les autorisations nécessaires auprès des personnes concernées. Cette méthode favorise la transparence et la confiance, et ancre encore plus profondément la protection de la vie privée dans la culture de l'entreprise. Davantage d'informations sur la protection de la vie privée au sein de BKW figurent aux pages 212 à 216.

**ESRS S1-2****PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE ET LEURS REPRÉSENTANTS**

Par principe, l'implication des collaborateurs dans les thèmes qui les concernent est organisée séparément dans chaque division afin de tenir compte de la multiplicité des configurations et des besoins au sein de BKW. Dans les grandes sociétés, leurs intérêts sont systématiquement pris en considération dans l'analyse et les mesures adoptées par l'intermédiaire de l'instance respective de représentation du personnel. Par exemple, les sociétés BKW Energie SA et BKW Management SA disposent d'une instance de représentation du personnel composée de 16 membres, qui se réunit au moins deux fois par an avec le CEO pour aborder ses préoccupations. Comme il est d'usage en Suisse, les collaborateurs ne sont pas directement représentés au sein du conseil d'administration ou de la direction du groupe de BKW SA. L'Allemagne possède en revanche une réglementation sur la codécision dans les entreprises. Dans ce pays, de nombreux comités d'entreprise ont été

constitués sur cette base, lesquels sont informés et impliqués conformément aux prescriptions applicables du droit allemand, et notamment de la loi sur les comités d'entreprise.

Dans le domaine Sécurité au travail et protection de la santé, les collaborateurs concernés participent à l'achat des équipements de protection individuelle (EPI) et des équipements de travail et contribuent aux enquêtes sur les accidents.

En matière de protection de la vie privée, les collaborateurs peuvent demander au Group Data Protection Officer (Group DPO) que le traitement de leurs données personnelles soit contrôlé. Ils peuvent à tout moment demander des renseignements sur les données enregistrées à leur sujet et, sous réserve du respect des exigences légales, faire corriger ou supprimer les données personnelles les concernant.

**ESRS S1-3****PROCÉDURES DE RÉPARATION DES INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS**

BKW encourage avec force une culture de libre parole parmi son personnel. Sur la base de son code de conduite, elle a mis en place l'Integrity Line de BKW comme mécanisme de réclamation dans la directive de groupe Whistleblowing. Ce canal de communication confidentielle pour les collaborateurs, les clients et clientes, les partenaires et les autres personnes ou organismes qui échangent avec BKW permet de déposer des réclamations et de signaler des infractions au

droit applicable, à des principes éthiques ou à des directives de BKW, le tout dans l'anonymat si l'auteur le souhaite. Le système d'alerte peut également être joint par téléphone afin d'assurer une utilisation aussi accessible et conviviale que possible, même pour les personnes en situation de handicap (cf. également page 220). En 2026 et dans les années à venir, BKW prévoit de mener constamment des enquêtes auprès du personnel, tout comme des «Pulse Checks».

## ESRS S1-4

## ACTIONS CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

BKW s'est dotée des mesures suivantes pour tous les sujets importants liés au personnel (liste non exhaustive):

**Conditions de travail**

- Réalisation d'une analyse de l'égalité des salaires pour les entreprises en Suisse comptant au moins 100 collaborateurs. Ainsi, 13 entreprises employant en tout 3700 personnes ont été intégrées dans les analyses effectives. Les résultats de ces analyses ont révélé la nécessité de prendre les mesures correspondantes dans une seule entreprise.
- Analyse approfondie de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes chez BKW Energie SA. Les résultats ont permis de définir des mesures pour garantir l'égalité des salaires. Ces mesures pourront également être mises en œuvre dans d'autres domaines d'activité du groupe.
- Dès 2026, mise en place d'une architecture des emplois à l'échelle du groupe afin de classer tous les postes de travail selon un système d'évaluation uniforme et de poser des bases communes pour établir les conditions d'engagement et la rémunération. Cette démarche vise également à simplifier et promouvoir la mobilité interne.

**Sécurité au travail et santé**

- Depuis 2025, les informations sur les chiffres-clés dans le domaine Sécurité au travail et protection de la santé sont communiquées à l'échelle du groupe par le biais d'un outil de reporting commun.
- Établissement de cadastres des équipements de protection individuelle (EPI) pour les divisions Engineering et Infra Services, en complément des cadastres établis en 2024 pour les divisions Energy Production, Power Grid et Building Solutions.
- Organisation de formations annuelles sur le thème Résilience et sécurité au niveau de la direction pour les cadres supérieurs «cols bleus». En 2025, 16 ateliers de direction ont été menés avec chaque fois 12 participants. De nombreux ateliers de direction sont également prévus en 2026.

- Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation axée sur les blessures aux mains dans les divisions employant des «cols bleus». À cet effet, les divisions ont suivi un module de formation spécifique qui a été dispensé en 2024 et 2025.
- Organisation de formations de sécurité routière pour les membres du personnel qui conduisent un véhicule dans le cadre de leurs fonctions. En 2025, 144 formations de sécurité routière ont été organisées et elles ont accueilli 1337 collaborateurs.
- Offre d'actions d'accompagnement et de conseil, et de formations sur la santé psychologique. Depuis 2025, cette formation est accessible à tout le personnel de BKW en présentiel ou en ligne. Une liste des secouristes du travail, que les collègues peuvent contacter en cas de besoin, est publiée sur l'Intranet.
- Poursuite des partenariats en cours avec des tiers (2025):
  - Santé24 de SWICA: soutien psychologique sous la forme de formations à l'entraide en ligne et de conseils télépsychologiques (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)
  - Netzwerk Case Management Schweiz et Compasso: offres d'insertion professionnelle (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)
  - Suva: accord pour la prévention avec cours à prix avantageux (pour les sociétés de BKW en Suisse)
  - Forum Group Health & Care Bern-Solothurn: promotion de la santé (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)
  - Introduction d'un outil numérique professionnel de Case Management (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)

**Diversité et inclusion**

- Création d'un comité de pilotage Diversity à l'échelle du groupe composé de cinq membres issus de diverses divisions.
- Adoption, par la direction du groupe, de la Stratégie 2030, avec son volet consacré à la

diversité, l'équité et l'inclusion, qui met l'accent sur la culture inclusive, le cycle de vie équitable du collaborateur et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur la diversité et l'inclusion, mais aussi sur la discrimination et le harcèlement moral et sexuel.
- Élargissement des réseaux de collaborateurs existants (communauté d'égalité, communauté Pride sur la thématique LGBTQ+ et communauté «Génération 50 plus») à la communauté NextGen et lancement d'une communauté Diversity@BKW globale pour une plus grande visibilité et variété des thématiques.
- Poursuite du développement de modèles de travail flexibles pour permettre de mieux concilier la vie professionnelle et privée, notamment avec la mise au concours plus fréquente de postes avec un taux d'occupation de 50 à 100 % et une option de partage du travail et de direction partagée.
- Lancement de projets de développement internes dédiés aux femmes (projet pilote).
- Préparation des prochaines formations sur la diversité, l'inclusion et les préjugés inconscients avec un atelier au sein de la direction du groupe et un apprentissage en ligne pour le personnel. Le module d'apprentissage en ligne sera obligatoire pour tous les collaborateurs.

#### **Développement des talents, des compétences et du management**

- Élaboration d'un concept global autour d'un parcours de développement destiné aux collaborateurs actuels et futurs, notamment aux fonctions supérieures.
- Organisation d'une conférence annuelle People, destinée notamment aux niveaux de direction supérieurs. Objectifs: accroissement du développement interne et instauration d'une planification de la relève structurée.
- Introduction d'un programme de mentorat annuel destiné à tout le personnel de BKW pour la promotion des talents prometteurs (mise en œuvre après le projet pilote réussi pour les femmes cadres supérieures).
- Organisation du sommet de leadership annuel sur la durabilité, la croissance et l'excellence.

- Poursuite des divers cours sur le leadership pour les nouveaux cadres et les cadres expérimentés (exemples de thématiques: principes de base du leadership BKW, conduite forte dans l'artisanat et l'exploitation ou culture du leadership valorisant).
- Engagement en tant que partenaire principal lors des SwissSkills 2025, avec un accent mis sur les métiers en lien avec la transition énergétique. Objectif: approche directe des jeunes pour remédier à la pénurie de personnel.
- Introduction d'un programme Career Starter pour la formation spécialisée de jeunes diplômés de hautes écoles en complément du programme «Trainee» existant.

#### **Protection des données du personnel<sup>77</sup>**

- Formation des nouveaux collaborateurs sur la protection de la vie privée dès leur entrée en fonction, afin de leur transmettre les connaissances de base et de les responsabiliser au plus tôt en matière de traitement des données personnelles.
- Mise en œuvre de formations approfondies sur la protection de la vie privée des collaborateurs à destination du personnel RH.
- Mise en place d'un processus de protection de la vie privée clairement défini, qui garantit l'absence de surveillance du personnel et consolide la culture de la confiance.
- Implication systématique des représentants du personnel dans les questions relatives à la protection de la vie privée, afin de renforcer la transparence, la confiance et la protection des données des collaborateurs.
- Traitement des données personnelles uniquement avec le consentement explicite des collaborateurs et à des fins clairement définies, afin de garantir l'autodétermination des personnes concernées.
- Communication d'informations transparentes et compréhensibles afin que les collaborateurs puissent comprendre la portée de leur consentement, de manière à garantir un traitement des données conforme à la législation et basé sur la confiance.

<sup>77</sup> Pour d'autres mesures concernant la protection de la vie privée, voir page 215.

# Cibles et métriques

## ESRS 2 S1-5

### CIBLES CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

En ce qui concerne la sécurité au travail et la protection de la santé, le principal objectif de BKW est la création d'un environnement de travail sûr, qui favorise la satisfaction, la santé et l'engagement des collaborateurs. Les deux axes prioritaires consistent à éviter les accidents du travail graves et à éliminer les cas de décès liés au travail. À cet effet, BKW met l'accent sur la prévention et la promotion d'une culture de sécurité au travail. Tous les cadres supérieurs ont l'obligation de participer d'ici 2027 à des formations sur le thème Résilience et sécurité au niveau de la direction. De plus, toutes les personnes conduisant un véhicule de service ont dû accomplir en 2025 un cours d'une journée sur la prévention des accidents afin d'accroître la sécurité dans la circulation et de prendre mieux conscience des pratiques de conduite écoresponsable (cf. ci-avant).

En tant qu'employeur, BKW souhaite réduire au minimum le risque de maladies liées au stress et elle prend donc des mesures préventives. D'ici fin 2026, elle s'est fixé comme objectif d'organiser une formation sur la détection précoce du stress psychique pour 120 collaborateurs et collaboratrices supplémentaires (Cours ena Premiers secours en santé mentale). Les «cols blancs» doivent être formés sur la santé mentale et les courtes pauses au travail (Digital Vitality Week). BKW souhaite également étendre l'action bike to work à d'autres sites en dehors de la Suisse, et elle poursuivra encore cet objectif en 2026.

BKW se fixe les objectifs suivants dans le domaine des conditions de travail pour les deux années à venir: d'ici fin 2026, BKW mènera une enquête auprès du personnel pour évaluer son degré de satisfaction au travail, et elle utilisera les résultats pour établir des actions et des objectifs

concrets d'ici cette même échéance. D'ici fin 2027, elle déploiera une architecture uniforme des emplois à l'échelle du groupe (cf. ci-avant) afin de promouvoir l'image de marque de l'employeur. Après vérification des différentes conditions d'engagement au sein du groupe, l'architecture des emplois posera le cadre nécessaire à l'établissement de futures normes uniformes et globales.

BKW favorise une culture inclusive dans toute l'entreprise. En matière de diversité et d'inclusion, BKW s'est fixé l'objectif que 90% du personnel ait suivi la formation Diversity, Inclusion & Unconscious Bias d'ici fin 2027.

En ce qui concerne le développement des talents, des compétences et du management, BKW souhaite augmenter la satisfaction mesurable du personnel d'ici 2030, à l'aide d'offres de développement internes. L'enquête prévue en 2026 auprès du personnel (cf. ci-avant) permettra de formuler un objectif quantifiable d'ici fin 2026. D'ici 2030, BKW a pour objectif de remplacer 50% de toutes les personnes quittant une fonction aux échelons supérieurs de la hiérarchie à partir de candidatures internes (année de base 2025).

BKW a pour ambition d'améliorer constamment la protection de la vie privée de son personnel lors du traitement de données à caractère personnel. Elle entend à cette fin instaurer d'ici 2028 un Privacy Information Management System uniforme et standardisé à l'échelle du groupe. En parallèle, BKW peaufine ses lignes directrices sur la protection de la vie privée et organise des formations supplémentaires pour les collaborateurs afin d'accroître la sensibilisation aux atteintes à la protection de la vie privée.

**ESRS S1-6**

**CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE**

En 2025, BKW employait 12 618 personnes ✓ (effectifs totaux)<sup>78</sup>. Une ventilation détaillée des données de base sur le personnel figure dans les tableaux ci-après. Le taux de fluctuation brut s'est élevé en 2025 à 15% ✓ (1661 personnes ✓)<sup>79</sup> et correspond aux valeurs de l'année précédente. Il reflète les départs volontaires et non volontaires, les départs à la retraite et les cessations de contrats à durée déterminée.

**Salariés par type d'emploi**

Type d'emploi	Femmes	Hommes
Salariés permanents	2 649 ✓	7 545 ✓
Salariés temporaires	186 ✓	778 ✓
Salariés au nombre d'heures non garanti	196 ✓	223 ✓

**Salariés par taux d'occupation**

Taux d'occupation	Femmes		Hommes		Total		Part en %	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Temps partiel	1 302	1 155	1 233	1 078	2 535	2 233	20%	18%
Temps plein <sup>80</sup>	1 604	1 548	8 479	8 358	10 083	9 906	80%	82%
<b>Total</b>	<b>2 906</b>	<b>2 703</b>	<b>9 712</b>	<b>9 436</b>	<b>12 618 ✓</b>	<b>12 139</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Salariés par nationalité**

Nationalité	Nombre (effectifs)		Part en %	
	2025	2024	2025	2024
Suisses	5 942	5 731	47%	47%
Allemands	4 123	3 898	33%	32%
Français	368	377	3%	3%
Italiens	363	351	3%	3%
Autrichiens	343	333	3%	3%
Portugais	310	320	2%	3%
Espagnols	120	120	1%	1%
Autres nationalités <sup>81</sup>	1 049	1 009	8%	8%
<b>Total</b>	<b>12 618 ✓</b>	<b>12 139</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Salariés par pays**

BKW possède des succursales employant leur propre personnel dans onze pays. Le tableau suivant représente le nombre total de personnes

employées par pays pour chaque pays qui compte au moins 50 salariés et représente au moins 10% du nombre total des salariés de BKW.

Pays	Nombre (effectifs)	Part en %
Suisse	8 118 ✓	64% ✓
Allemagne	3 948 ✓	31% ✓
Autres <sup>82</sup>	552 ✓	4% ✓

78 Salariés des sociétés du groupe au 31.12.2025, y compris personnes exerçant une activité secondaire, mais hors membres du conseil d'administration et personnel externe. Les chiffres au 31.12.2024 ne comprennent pas de personnes exerçant une activité secondaire.

79 Taux de fluctuation calculés sur la base du nombre moyen de collaborateurs et collaboratrices au cours de l'année, hors conseil d'administration, personnel externe, personnes exerçant une activité secondaire, apprentis, stagiaires, trainees, intérimaires, bénéficiaires de crédits horaires, salariés ayant des contrats spéciaux, transferts internes et collaborateurs des sociétés cédées.

80 BKW définit le temps plein comme un taux d'occupation ≥ 90%.

81 2024: 97 autres nationalités, 2025: 96 autres nationalités.

82 France, Italie, Croatie, Norvège, Autriche, Roumanie, Singapour, Espagne et Vietnam.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

## ESRS S1-9

### MÉTRIQUES DE DIVERSITÉ

#### Salariés par âge

Âge	Femmes		Hommes		Total		Part en %	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Moins de 30 ans	618 ✓	623	2 505 ✓	2 466	3 123 ✓	3 089	25 %	25 %
De 30 à 50 ans	1 458 ✓	1 418	4 483 ✓	4 538	5 941 ✓	5 956	47 %	49 %
Plus de 50 ans	830 ✓	662	2 724 ✓	2 432	3 554 ✓	3 094	28 %	26 %
<b>Total</b>	<b>2 906 ✓</b>	<b>2 703</b>	<b>9 712 ✓</b>	<b>9 436</b>	<b>12 618 ✓</b>	<b>12 139</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### Salariés par genre

Ventilation des genres	Femmes		Hommes		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Personnel	2 906	2 703	9 712	9 436	12 618 ✓	12 139
Part en %	23 %	22 %	77 %	78 %	100 %	100 %
dont apprentis	121	132	796	770	917	902
Part en %	13 %	15 %	87 %	85 %	100 %	100 %
dont cadres supérieurs <sup>83</sup>	46 ✓	24	127 ✓	130	173 ✓	154
Part en %	27 % ✓	16 %	73 % ✓	84 %	100 % ✓	100 %

## ESRS S1-14

### MÉTRIQUES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

En 2025, BKW n'a déploré aucun ✓ décès dû à des accidents professionnels et aucun ✓ accident de travail grave parmi son personnel.

Durant cet exercice, le groupe BKW a enregistré 307 ✓<sup>84</sup> du travail soumis à la déclaration obligatoire. Pour les besoins du rapport, BKW comptabilise les accidents de travail ayant entraîné une absence ≥ 1 jour ouvrable (accident avec arrêt). Leur taux, ou la fréquence des accidents de travail avec arrêt, au sein du groupe BKW s'établit à 15,9 ✓<sup>85</sup>.

De surcroît, 75 % ✓ du personnel de BKW était couvert par des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité.

BKW a terminé fin 2024 la mise en place d'un outil de reporting sur la sécurité au travail et la protection de la santé pour l'ensemble du groupe. Elle a ainsi pu publier des chiffres-clés supplémentaires pour tout le groupe dès 2025.

83 Cadres supérieurs: membres de la direction du groupe, direction du groupe élargie, subordonnés stratégiques directs de la direction élargie et fonctions clés. Les chiffres relatifs aux exercices 2024 et 2025 ne sont pas comparables car la définition des cadres supérieurs a été modifiée.

84 Les accidents avec arrêt incluent tous les membres du personnel à temps plein, y compris les apprentis.

85 La fréquence des accidents de travail avec arrêt indique le nombre d'accidents ayant entraîné une absence par million d'heures de travail prestées.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

**ESRS S1-16****MÉTRIQUES DE RÉMUNÉRATION**

Toutes les composantes salariales sont prises en compte pour évaluer le ratio de la rémunération totale<sup>86</sup>. La rémunération totale de la personne la plus payée est 34 fois ✓ supérieure à la rémunération médiane de tous les salariés.

**ESRS S1-17****CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME**

Durant l'exercice sous revue, aucun ✓ incident grave concernant les droits de l'homme n'a été constaté chez BKW. L'Integrity Line de BKW a reçu 16 signalements ✓ de discrimination, de harcèlement ou de mobbing. Après examen, aucun incident n'a été confirmé.

86 Rémunération annuelle brute totale pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, et salaire brut soumis à cotisations sociales pour la Suisse.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

## ESRS S4

## Clientèle (thème central: protection de la vie privée)



À travers ses investissements dans l'avenir énergétique et sa large gamme de prestations, BKW crée une valeur ajoutée diversifiée pour ses clients et clientes. De même, son engagement en matière de durabilité répond assurément à une attente de la clientèle. En ce qui concerne les incidences sociales de BKW sur les clients et clientes, l'analyse de l'importance met tout particulièrement en exergue la protection de la vie privée et des données clients. La section consacrée aux clients et clientes se limite par conséquent à ce thème central. Si la numérisation, la mise en réseau et les modèles économiques basés sur les données donnent naissance à de nouvelles opportunités commerciales, leur gestion est aussi particulièrement délicate. C'est pourquoi BKW accorde une grande attention à la protection des données de ses clients et clientes, tout comme de celles de ses collaborateurs et partenaires commerciaux. Au cours de l'exercice sous revue, BKW a renforcé les mesures prises pour assurer la protection de la vie privée de toutes ces personnes et prévenir tout accès non autorisé aux données personnelles.

# Stratégie

## ESRS 2 SBM-3

### INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DE LA CLIENTÈLE

BKW accorde une place centrale à la protection de la vie privée de sa clientèle dans sa philosophie d'entreprise. Une protection efficace de la vie privée renforce la confiance et la loyauté des clients et clientes et les inscrit ainsi dans une relation à long terme avec BKW. De plus, la gestion responsable des données permet d'éviter les atteintes à l'image de l'entreprise ou d'éventuelles sanctions. Elle consolide également une culture d'entreprise qui mise sur l'intégrité, la transparence et le sens des responsabilités.

Le traitement de données, et notamment de données personnelles, implique différents risques. L'accès non autorisé aux données de la clientèle peut entraîner d'importantes pertes financières et porter atteinte à la réputation de l'entreprise (atteintes à la protection de la vie privée). Les piratages de systèmes informatiques constituent une menace permanente (cyberattaques). Les violations des dispositions relatives à la protection de la vie privée peuvent avoir des consé-

quences juridiques et s'accompagner de sanctions sévères (défaut de conformité). La négligence ou le manque de formation du personnel peut favoriser les fuites de données involontaires (erreur humaine).

Mais la protection de la vie privée offre également de nombreuses opportunités. En effet, le traitement transparent et sûr des données renforce la confiance de la clientèle et offre ainsi un avantage concurrentiel à BKW. L'analyse et le traitement conformes aux prescriptions de protection de la vie privée permet de développer des prestations sur mesure et innovantes. Les processus optimisés de protection de la vie privée renforcent l'efficacité du traitement des données tout en garantissant une sécurité élevée. Enfin, un niveau élevé de protection de la vie privée a un impact positif sur l'image de marque de BKW. Les risques, opportunités et répercussions sont présentés dans le tableau à la page 153.

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## ESRS S4-1

### POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Aux yeux de BKW, la protection des données à caractère personnel est une composante fondamentale d'un système global de Data Compliance, qui inclut la conception durable de modèles économiques basés sur les données et une utilisation responsable des données, conforme au droit et à l'éthique, dans l'intérêt de la clientèle, du personnel et des partenaires commerciaux.

BKW organise la protection de la vie privée de manière claire et structurée pour répondre aux exigences liées à la Data Compliance (cf. également page 219 à 220). Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime et délègue la surveillance des risques au comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR). La direction du groupe assure la mise en œuvre opérationnelle et le respect des exigences dans le département Data Compliance, avec le soutien du Group Data Protection Officer (Group DPO).

Les coordinateurs locaux de la protection de la vie privée (Local Privacy Officers) accomplissent les tâches opérationnelles, assurent l'interface avec le personnel, gèrent le registre des traitements et accompagnent la mise en œuvre des mesures locales de protection de la vie privée. À l'étranger, les sociétés du groupe ont mandaté des personnes déléguées externes à la protection de la vie privée qui travaillent en relation étroite avec le Group DPO afin d'assurer le respect du RGPD ou de la législation nationale sur la protection de la vie privée.

Le Group DPO dirige le Data Compliance Office, qui fait partie du service Group Compliance, et il est directement subordonné à la direction du groupe, au CCFGR et au conseil d'administration. Il est notamment chargé du développement du Privacy Information Management System (PIMS), de la mise en œuvre du programme Data Compliance de BKW (cf. également page 219), ainsi que de la définition et de la surveillance des mesures et des processus de réduction des risques. Le Group DPO réalise également chaque année une évaluation des risques liés à la conformité en matière

de données, et agit comme interlocuteur dédié en interne et en externe pour toutes les questions relatives à la protection de la vie privée. Il est soutenu dans ses missions par les Local Privacy Officers et les personnes déléguées externes à la protection de la vie privée.

#### Cybersécurité et protection de la vie privée

La politique Cyber Security & Data Privacy déployée à l'échelle du groupe souligne l'importance capitale de la protection des données à caractère personnel, qui fait partie intégrante d'une conduite des affaires durable et responsable. BKW s'engage à traiter les données à caractère personnel dans le respect de la législation, à des fins spécifiques et en toute transparence. Des mesures de sécurité appropriées protègent les données contre les accès non autorisés, la perte ou le traitement illicite (pour plus d'informations sur la cybersécurité, cf. également page 234).

Des procédures documentées et des contrôles réguliers permettent d'assurer le respect des principes de protection de la vie privée. Un PIMS à l'échelle du groupe, basé sur les meilleures pratiques internationales et la législation applicable en matière de protection de la vie privée, minimise les risques, protège la confidentialité et l'intégrité des informations, préserve la vie privée et l'autodétermination en matière d'information du personnel, de la clientèle et des partenaires commerciaux.

Le personnel, les partenaires commerciaux et les parties prenantes externes peuvent appeler l'Integrity Line de BKW pour signaler de manière anonyme et confidentielle les violations potentielles et réelles des dispositions relatives à la protection de la vie privée (cf. également page 220).

Les dispositions strictes de BKW en matière de protection de la vie privée assurent un niveau de sécurité élevé et contribuent ainsi de manière durable au succès de l'entreprise.

**Directive du groupe sur la protection de la vie privée**

En 2025, BKW a adopté et mis en œuvre la directive du groupe Privacy and Data Protection. Cette directive pose les fondements d'une utilisation responsable des données et garantit le respect des législations applicables sur la protection de la vie privée. Elle définit des directives et des processus clairs afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel. Elle met également l'accent sur la sensibilisation et la formation du personnel. Des formations et des campagnes d'information organisées régulièrement permettent de s'assurer que tout le personnel comprend l'importance de la protection de la vie privée et met donc correctement en application les directives. De plus, BKW applique des mécanismes de contrôle internes pour surveiller en permanence le respect des dispositions relatives à la protection de la vie privée, et elle les adapte si nécessaire.

**Privacy Information Management System (PIMS)**

BKW utilise le PIMS pour mettre systématiquement en œuvre, en fonction des risques, des mesures et des processus permettant de respecter la protection de la vie privée.

Les écarts sont corrigés dans le cadre du cycle PDCA (Plan, Do, Check, Act). Le PIMS comprend principalement le registre des activités de traitement au niveau du groupe, un canal dédié pour signaler directement au Group DPO tout incident lié à la protection de la vie privée, ainsi que la réalisation systématique de contrôles des risques et d'analyses d'impact au regard de la législation sur la protection de la vie privée. Ces processus permettent d'identifier, d'analyser et d'évaluer

les risques liés à la protection de la vie privée, afin de les minimiser grâce à des mesures adaptées.

Le PIMS garantit le respect des prescriptions légales et internes, et le documente de manière à en assurer la traçabilité. Le système est flexible et peut être utilisé par tous les services responsables au sein de BKW, alors que la gestion centralisée incombe au Group DPO. Le système intègre des contrôles réguliers des processus et des traitements des données. En cas d'opérations de traitement présentant un risque élevé pour les droits des personnes concernées, il est obligatoire de procéder à une analyse de l'impact sur la protection de la vie privée.

En cas d'incident de sécurité des données, le Group DPO est immédiatement informé. S'il existe une obligation de déclaration, le Group DPO ou les personnes déléguées externes à la protection de la vie privée, en accord avec le service responsable, informent l'autorité de surveillance responsable de la protection de la vie privée et les personnes concernées.

Si des tiers externes traitent des données à caractère personnel pour le compte de BKW, un accord écrit doit être établi.

Afin d'assurer la protection des données à caractère personnel, BKW mise sur des mesures techniques et organisationnelles (MTO) qui tiennent compte de l'état actuel de la technique, des risques spécifiques et de la sensibilité des données. Ces mesures sont documentées dans le PIMS et vérifiées en permanence.

**ESRS S4-2** | **ESRS S4-3**

## PROCÉDURES DE RÉPARATION DES INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT À LA CLIENTÈLE DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

BKW met en place des actions complètes, notamment dans le cadre de son Privacy Information Management System (PIMS), afin d'assurer la protection de la vie privée de sa clientèle. Des audits internes permettent également d'identifier les éventuels points faibles et ainsi d'améliorer constamment les actions menées.

BKW communique de manière claire et compréhensible sur le traitement des données et les droits y afférents, notamment grâce à des déclarations de confidentialité facilement accessibles et à des mises à jour régulières sur les modifications apportées aux dispositions relatives à la protection de la vie privée. Le personnel est régulièrement formé sur les aspects techniques, mais aussi à des fins de sensibilisation aux éventuels risques. De plus, BKW vérifie et met continuellement à jour ses mesures de protection de la vie privée afin de se conformer aux nouvelles exigences légales et de respecter à tout moment l'état actuel de la technique et la législation.

Les clientes et clients de BKW peuvent à tout moment exprimer leurs observations sur la protection de la vie privée. Toute atteinte à la sécurité des données peut être signalée par téléphone ou par e-mail ou au moyen du système d'alerte Integrity Line de BKW partout dans le monde (cf. également page 220).

### Gestion des incidents liés à la protection de la vie privée

Les signalements d'incidents en matière de protection de la vie privée sont traités par le Group DPO (Data Compliance). Les coordinateurs de la protection de la vie privée, les personnes déléguées externes à la protection de la vie privée et l'Incident Support Team de BKW l'aident à éclaircir les faits. Dans le cadre du traitement, il s'agit de découvrir si des données à caractère personnel ont été compromises, et en cas d'atteinte à la protection de la vie privée, d'en déterminer l'ampleur et la gravité afin de planifier des mesures adéquates pour y remédier. Les mesures immédiates sont destinées à limiter les dommages et à informer les personnes concernées le plus rapidement possible, tandis que les mesures à long terme ont pour but d'améliorer les protocoles de sécurité et de dispenser des formations supplémentaires pour prévenir la survenue de nouveaux incidents. Le processus de gestion des incidents liés à la protection de la vie privée est surveillé en permanence et son efficacité est régulièrement contrôlée.

Les indications d'atteintes potentielles à la sécurité des données reçues en 2025 ont été traitées par le Group DPO, et au besoin, les signalements requis ont été effectués aux autorités de surveillance compétentes. Aucune mesure administrative n'a été prononcée et aucune procédure n'a été engagée contre BKW au cours de l'exercice sous revue.

**ESRS S4-4****ACTIONS CONCERNANT LES DONNÉES CLIENTS****Activités internes de formation et d'information**

Tous les collaborateurs de BKW sont tenus de suivre une formation sur la protection de la vie privée. De plus, BKW propose des formations à cette matière spécialement conçues pour chaque service et chaque fonction. Tous les cours sont accessibles dans un Learning Management System numérique. Les collaborateurs de BKW sont en outre informés sur la protection de la vie privée sur l'Intranet. Enfin, le Group DPO organise des formations distinctes, sur le terrain et en ligne, pour le personnel des domaines particulièrement sensibles en termes de protection de la vie privée.

**Utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA)**

En 2024, BKW a déployé une gouvernance en matière d'IA pour garantir une exploitation responsable de cette technologie. Cette gouvernance est constituée de deux éléments fondamentaux : une directive de groupe et une gestion des risques pour l'IA. Les principes inscrits dans la directive de groupe définissent une utilisation de l'IA responsable et conforme au droit, la protection de la

vie privée des personnes concernées, ainsi que la sécurité et la fiabilité dans l'utilisation de systèmes d'IA. La protection contre la discrimination et la préservation de la vie privée y figurent également. BKW garantit que l'utilisation des systèmes d'IA est traçable et transparente.

**Contrôle de l'efficacité du Privacy Information Management System (PIMS)**

BKW améliore en permanence son Privacy Information Management System (PIMS). L'examen annuel que le système impose permet d'observer le degré de réalisation des mesures prévues et d'atteinte des objectifs poursuivis. Pour l'exercice sous revue, cet examen annuel a conclu que la conception du PIMS était adéquate pour atteindre les objectifs de Data Compliance. L'efficacité opérationnelle des mesures pour la protection de la vie privée demeure toutefois problématique dans un certain nombre de sociétés du groupe et de divisions. Les points faibles identifiés sont analysés et un processus d'amélioration continue (processus d'apprentissage) est mis en place.

# Cibles

## ESRS S4-5

---

### CIBLES LIÉES AUX DONNÉES CLIENTS

BKW a pour ambition d'améliorer constamment la protection de la vie privée de ses clientes et clients lors du traitement de données à caractère personnel. Elle entend à cette fin instaurer d'ici 2028 un PIMS uniforme et standardisé à l'échelle

du groupe. En parallèle, BKW peaufinera ses lignes directrices sur la protection des données et organisera des formations supplémentaires pour les collaborateurs afin d'accroître la sensibilisation aux atteintes à la protection de la vie privée.

# Informations sur la gouvernance

## Juvent

Travail en hauteur dans le plus grand parc éolien de Suisse.

---

## TABLE DES MATIÈRES

218 Pratiques commerciales responsables

## ESRS G1

# Pratiques commerciales responsables



BKW estime qu'il lui incombe d'adopter un comportement commercial équitable envers son personnel, sa clientèle, ses partenaires commerciaux et la société. C'est pourquoi le groupe accorde une attention prépondérante à une gestion d'entreprise intègre et responsable, des pratiques commerciales éthiques et une bonne gouvernance, conformément au code de conduite et aux politiques obligatoires pour le groupe tout entier. En marge des bases du dispositif réglementaire de BKW et de son Compliance Management System, ce chapitre met l'accent, dans le cadre de l'analyse de la double importance, sur les relations avec les fournisseurs, ou en d'autres termes, sur l'engagement des organisations d'achat de BKW. Tout part d'une procédure basée sur les risques par laquelle BKW s'efforce d'accroître ses performances de durabilité en collaboration avec ses fournisseurs, en imposant par exemple des exigences ciblées dans ses projets d'achats. Elle minimise ainsi les risques potentiels dans son réseau de fournisseurs et déploie des processus pour la prise en compte de critères de durabilité dans l'approvisionnement.

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## ESRS G1-1

### POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PRATIQUES COMMERCIALES RESPONSABLES

Le code de conduite de BKW fait partie intégrante de sa culture d'entreprise. Il établit des lignes directrices claires en matière de comportement et de coopération, guide le personnel dans son quotidien, et aide les collaborateurs à agir de manière correcte et conforme aux prescriptions légales, aux exigences sociales et aux principes de l'entreprise dans les situations complexes.

Les politiques, directives et règlements du groupe concrétisent ces principes. Les politiques Sécurité au travail et protection de la santé, RH et Cybersécurité & protection des données, ainsi que les directives du groupe Gestion de la durabilité, Droits de l'homme, Impôts, Gestion des risques et Privacy & Data Protection ont été adoptées en 2025. La politique sur les droits de l'homme publiée en 2024 a été révisée en 2025. Les politiques Gestion de l'entreprise et Compliance doivent être adoptées en 2026.

À travers ces règlements nouveaux ou mis à jour, BKW se donne les moyens de définir les normes dans les domaines clés à l'échelle du groupe et de réaliser ses objectifs stratégiques par des pratiques commerciales équitables et durables.

#### Le BKW Compliance Management System (CMS)

BKW exploite un Compliance Management System (CMS) efficace et global qui vise à garantir un comportement conforme à la loi et responsable à l'échelle du groupe, et à le promouvoir sur la durée. Ce système est basé sur des valeurs de respect, de confiance et d'intégrité qui illustrent la culture de l'entreprise. La direction du groupe, le conseil d'administration et tous les niveaux de direction adoptent activement cette posture et en assurent la promotion dans toute l'entreprise.

Le CMS permet de détecter au plus tôt les potentielles infractions, de minimiser les risques et de renforcer l'intégrité de l'organisation. Les objectifs de conformité sont établis en lien étroit avec les objectifs stratégiques de l'entreprise, et régulièrement vérifiés et développés.

L'identification et l'évaluation des risques de conformité comptent parmi les tâches essentielles du CMS. Le service Group Compliance analyse ces risques à l'échelle du groupe, évalue leur probabilité de survenance ainsi que leurs éventuelles incidences, et en déduit des actions adaptées pour réduire les risques.

Le programme de conformité de BKW intègre les processus, prescriptions et directives nécessaires à la mise en œuvre de pratiques commerciales conformes aux règles. Il comprend notamment l'Integrity Line de BKW, un système d'alerte confidentiel, et le programme Compliance Awareness, qui sensibilise le personnel à la conformité par le biais de formations et d'actions de communication ciblées.

La communication interne joue un rôle capital, puisqu'elle permet de fournir régulièrement des informations pertinentes aux collaborateurs et de renforcer ainsi leur responsabilité. Des canaux de communication ouverts favorisent la compréhension et l'acceptation des prescriptions de conformité.

Pour assurer l'efficacité et le développement continu du CMS, le secteur Group Compliance vérifie régulièrement les processus et structures existants, et si nécessaire, met en place des mesures d'amélioration ciblées. Ainsi, le système reste robuste et sécurisé face à l'évolution des conditions-cadres, tout en contribuant à l'intégrité et à la stabilité durables de BKW.

#### Organisation et management

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de l'organisation Compliance et du CMS. Il a délégué ses obligations liées au contrôle de la qualité et à la budgétisation du secteur Group Compliance à la direction du groupe et au CEO. Le Head of Group Compliance de BKW prend en charge la conception et la mise en œuvre opérationnelles du CMS.

#### Pour plus d'informations:

[www.bkw.ch/codedeconduite](http://www.bkw.ch/codedeconduite)

L'organisation Compliance s'articule autour d'une structure claire, qui est établie dans la directive du groupe Compliance. Les responsabilités et les compétences sont définies sans ambiguïté, et les ressources humaines et techniques nécessaires sont disponibles. Le secteur Group Compliance assure la gestion centralisée et la coordination de toutes les thématiques liées à la conformité au sein du groupe.

Le Head of Group Compliance assume la fonction de Chief Compliance Officer (CCO). Dans les affaires courantes, il est directement subordonné au CEO et au comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR) de BKW. Il tient en permanence la direction du groupe et le conseil d'administration au courant de toutes les questions importantes en matière de conformité.

#### **Integrity Line de BKW**

Le système d'alerte Integrity Line de BKW fait partie intégrante du CMS. Il permet au personnel et aux personnes externes de signaler d'éventuelles infractions, partout dans le monde et à tout moment, et de manière anonyme si nécessaire.

La confidentialité de l'identité et des informations sur le lanceur d'alerte est systématiquement assurée. BKW protège expressément les lanceurs d'alerte contre les représailles ou autres préjudices; et les violations de cette protection peuvent avoir des conséquences fondées sur le droit du travail.

Toutes les alertes communiquées sont soumises à une évaluation des risques. Les cas présentant un risque élevé font l'objet d'enquêtes internes. Cela concerne notamment les alertes en lien avec la corruption ou les violations des droits de l'homme. La procédure se déroule en toute transparence: la personne concernée par les accusa-

tions est informée de ces accusations et a la possibilité de donner sa version des faits. La présomption d'innocence s'applique dans tous les cas.

Le système d'alerte s'accompagne également d'une hotline gratuite pour que rien n'entrave l'accès. Ce numéro permet de signaler les infractions aux prescriptions sur la corruption, le droit des cartels et le blanchiment d'argent, les violations des droits de l'homme et les atteintes à l'environnement, la discrimination, le harcèlement sexuel, le non-respect des normes sur la sécurité au travail, l'enrichissement personnel, le vol ou encore l'abus de confiance. Cette liste n'est pas exhaustive.

#### **Programme de sensibilisation à la compliance**

BKW a adopté un concept de formation global et systématique qui aborde l'ensemble des risques pertinents en matière de sécurité et vise à sensibiliser durablement tout le personnel. Il intègre principalement des formations en ligne obligatoires, comme les formations sur le code de conduite ou sur la corruption, qui sont obligatoires pour tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices. Il prévoit également des formations de remise à niveau afin de consolider continuellement les connaissances. Des formations ciblées sont proposées pour les fonctions exposées à un risque élevé ou en cas de besoin particulier. Elles sont conçues pour répondre aux spécificités du secteur d'activité concerné. En complément des formations formelles, BKW mise sur divers formats dans le cadre du programme Compliance Awareness afin de promouvoir régulièrement la culture de la conformité. Outre les canaux de communication classiques, elle mise sur des éléments interactifs tels que des vidéos pédagogiques, des contenus ludiques ou de brèves impulsions pour renforcer de manière pratique et efficace la compréhension des problématiques liées à la conformité.

## ESRS G1-2

## GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

BKW établit des relations de respect, d'estime et de confiance mutuelle avec ses fournisseurs. Dans ce cadre, la surveillance et la gestion des chaînes d'approvisionnement jouent un rôle essentiel pour garantir une conduite des affaires durable et responsable, mais aussi une collaboration fluide avec les fournisseurs. Chaque division dispose à cette fin d'une organisation d'achat qui coopère selon le Procurement Operating Model adopté par la direction du groupe. La fonction Procurement Services accompagne les divisions Power Grid, Energy Production et Energy Markets, et fait également office de fonction globale à l'échelle du groupe. Sa mission consiste à assurer l'orientation stratégique d'une organisation d'achat uniforme et globale, et à prendre en charge les processus d'achat à l'échelle du groupe en tant que propriétaire de processus principal. En tant que fonction globale à l'échelle du groupe, cette fonction dirige le Procurement Committee, où sont représentées les autres organisations d'achat des divisions Engineering, Building Solutions et Infra Services. Ce comité assure la coordination, l'harmonisation et le développement de l'organisation d'achat à l'échelle du groupe. Il mène également des initiatives globales et veille à leur mise en œuvre uniforme à travers tout le groupe par l'intermédiaire de groupes spécialisés. Afin d'intégrer la dimension de la durabilité dans l'approvisionnement, le département ESG Procurement a été mis en place au sein de la fonction du groupe Procurement Services. Il soutient la mise en œuvre et le développement des initiatives ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et coordonne les activités connexes avec les organisations d'achat des diverses divisions.

Grâce à la structure organisationnelle ainsi créée, BKW favorise une durabilité cohérente et uniforme tout au long des chaînes d'approvisionnement, en étroite collaboration avec ses fournis-

seurs. En parallèle, les risques liés à la durabilité sont réduits à l'échelle du groupe et la résilience des chaînes d'approvisionnement s'en trouve renforcée. Les exigences de durabilité sont établies de sorte à assurer la disponibilité des livraisons, notamment sur les marchés exigeants au niveau de l'offre.

Pour gérer ses incidences, risques et opportunités dans les achats, BKW s'est fixé les objectifs suivants:

- D'ici fin 2026, tous les fournisseurs qui présentent des risques écologiques et sociaux potentiels (fournisseurs ESG) devront avoir atteint une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche<sup>87</sup>.
- D'ici fin 2025, les pratiques d'achat responsables seront uniformisées à l'échelle du groupe, à travers un dispositif réglementaire solide, et d'ici fin 2026, elles seront mises en œuvre dans toutes les organisations d'achat.

Au titre du premier objectif, l'accent est mis à moyen terme sur l'onboarding et le développement de fournisseurs ESG afin de pouvoir, à plus longue échéance, couvrir tous les risques potentiels pour chaque produit et constituer un réseau de fournisseurs performants en termes de durabilité.

Avec le deuxième objectif, l'attention se porte davantage sur les règles et processus internes des demandeurs et des organisations d'achat. La coordination est ainsi assurée à l'égard des fournisseurs, de sorte qu'il est possible de garantir le respect des obligations de diligence et de s'adapter facilement aux futures exigences réglementaires.

87 La moyenne de la branche a été calculée par BKW sur la base de données de 2023 et correspond à une notation EcoVadis de 56 points.

### Analyse des risques des chaînes d'approvisionnement

Depuis 2023, BKW analyse les risques des chaînes d'approvisionnement pour les achats des domaines de la production d'électricité et de l'infrastructure réseau. BKW a commencé par identifier les domaines d'activité pouvant présenter des risques potentiels. En 2025, la méthodologie a été développée dans le cadre de l'analyse des risques, avec pour objectif d'identifier et d'évaluer plus précisément les risques tout au long de la chaîne de valeur, puis de les gérer efficacement. Huit catégories de risque sont désormais abordées systématiquement:

- six dans les divisions Power Grid et Energy Production – réseaux électriques, énergie hydraulique et thermique, photovoltaïque, énergie éolienne, batteries de stockage et construction;

- et deux dans les fonctions du groupe – technologies de l'information et de la communication (TIC) et équipement de protection individuelle (EPI).

Ce système étendu assure une évaluation différenciée des risques pertinents pour la durabilité en fonction des étapes de la chaîne de valeur et favorise l'élaboration ciblée de mesures d'atténuation des risques. Ainsi, BKW renforce sa capacité à assurer que ses chaînes d'approvisionnement sont résilientes, à la hauteur de leurs responsabilités et tournées vers l'avenir.

Dans toutes les catégories de risque, 25 matières premières<sup>88</sup> pertinentes pour BKW, qui présentent des risques écologiques et sociaux potentiels, ont été identifiées (cf. tableau ci-après).

### Risques de durabilité étudiés par BKW dans la chaîne d'approvisionnement

#### Risques sociaux

- Travail des enfants
- Travail forcé et toutes les formes d'esclavage
- Protection insuffisante au travail et mise en danger de la santé sur le lieu de travail
- Non-respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Discrimination
- Conditions de travail précaires et privation d'un salaire décent
- Risques de violation des droits humains liés à l'environnement
- Conflits d'utilisation des terres et droits de propriété
- Conflits et risques de sécurité

#### Risques écologiques

- Émissions de gaz à effet de serre
- Consommation d'eau et de surfaces
- Extraction de matières premières abiotiques et biotiques
- Émission de polluants atmosphériques
- Apport de substances de nature à polluer l'eau
- Déchets

Sur la base des catégories de risques et des biens et services achetés dans ces catégories, BKW a identifié les fournisseurs ESG pertinents. À cette fin, elle s'est renseignée auprès des fournisseurs sur les chaînes d'approvisionnement et l'origine des matières premières à risque, et en conclusion, elle a dressé un profil de risque ESG pour chaque

fournisseur. L'équipe de gestion de la durabilité accompagne étroitement les projets d'achat impliquant ces fournisseurs (biens ou services) présentant un risque moyen à élevé afin de minimiser les risques pour la durabilité. Depuis 2025, la pertinence en termes de CO<sub>2</sub> des biens et services achetés est également analysée afin

88 Antimoine, balsa, bauxite (aluminium), plomb, chrome, fer (minerai de fer), pétrole (plastique/matériaux synthétiques), germanium, graphite, cobalt, minerai de cuivre, lithium, magnésium, manganèse, molybdène, nickel, niobium (tantale), sable (ciment), sélénium, terres rares (néodyme, dysprosium, praséodyme, bore et terbium, scandium, lanthane, cérium, yttrium), argent, silicium (métallurgique), sel gemme (PVC: avec le pétrole/gaz naturel), zinc et étain.

de pouvoir formuler des déclarations fondées sur les objectifs d'atténuation du changement climatique définis à l'échelle du groupe.

### Évaluation et progression des fournisseurs

BKW s'est fixé comme objectif que tous les fournisseurs ESG pertinents disposent d'une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche d'ici fin 2026. En concertation avec toutes les organisations d'achat, un partenariat a été mis en place avec ces fournisseurs ESG pour les accompagner dans l'intégration du processus de notation et leur progression. La plateforme EcoVadis établit une notation de durabilité fiable et garantit le développement des fournisseurs en fonction des thématiques de durabilité pertinentes. La sélection des fournisseurs pertinents est basée sur l'analyse initiale des risques de la chaîne d'approvisionnement menée en 2023, qui couvrait la période de 2019 à 2023. Au total, 4 186 fournisseurs du niveau Tier 1, le premier niveau de la chaîne d'approvisionnement, avaient été évalués dans cette analyse.

En 2023, BKW a identifié 149 fournisseurs directs pertinents (Tier 1) présentant des risques écologiques et sociaux dans les domaines d'achat de la production d'électricité et de l'infrastructure réseau. En 2025, 30 fournisseurs pertinents ont été ajoutés dans ces domaines, portant le total à 179. Ces fournisseurs représentent plus de 75% du chiffre d'affaires global des catégories de marchandises concernés, ce qui souligne l'importance d'une gestion durable des fournisseurs.

Sur les 179 fournisseurs pertinents dans les domaines d'achat susmentionnés, 51 n'entretiennent pas de relation commerciale active avec BKW en ce moment et 21 doivent simplement fournir une auto-déclaration en raison de leur activité (faible pertinence des risques). De plus, 22 autres fournisseurs seront soumis à un contrôle approfondi lors d'une «pré-qualification» avant de débiter la relation commerciale. Cela concerne les catégories de marchandises présentant des risques potentiels élevés (p.ex. grandes batteries). Sur les 85 fournisseurs subsistants, 58 ont confirmé qu'ils possèdent déjà une notation EcoVadis:

- 39 de ces fournisseurs ont une notation supérieure à la moyenne de la branche;
- 19 n'atteignent pas encore la moyenne de la branche. Toutefois, ces derniers ne présentent aucune infraction grave aux normes requises dans leurs pratiques commerciales. BKW accompagne ces 19 fournisseurs afin qu'ils atteignent la notation nécessaire.
- Aucun des fournisseurs n'a présenté une performance de durabilité insuffisante au point de nécessiter la correction d'infractions fondamentales.

Au cours de l'exercice sous revue, aucune infraction aux pratiques ESG n'a été relevée qui aurait nécessité de mettre un terme à la relation commerciale avec des fournisseurs. Cela concerne également les cas suspects révélés lors de la divulgation de leurs chaînes d'approvisionnement, notamment aux niveaux Tier 2 et inférieurs.

Les activités que BKW a mises en œuvre pour améliorer la gestion de la durabilité et donc la transparence dans la chaîne d'approvisionnement ont abouti en 2025 à quatre notations initiales et six réévaluations. Jusqu'à présent, aucun fournisseur n'a refusé de fournir des renseignements sur la durabilité. BKW étend progressivement l'onboarding de fournisseurs ESG à tous les domaines d'achat et elle continuera à l'avenir d'encourager les fournisseurs existants à s'améliorer toujours plus.

### Mesures dans les domaines à risque

BKW applique certaines exigences de durabilité générales dans toutes les catégories de risques, sous la forme de clauses contractuelles, d'auto-déclarations et de demandes de transparence de la chaîne d'approvisionnement. En 2025, BKW a identifié trois approches structurelles qui, combinées, améliorent l'identification des risques et réduisent la probabilité de survenance.

1. Pratiques d'achat responsables: mise en place d'un dispositif réglementaire uniforme à l'échelle du groupe pour minimiser les incidences sur l'être humain et l'environnement (cf. également la section distincte sur les pratiques d'achat responsables)
2. Due Diligence des fournisseurs: élargissement de l'approche de Due Diligence existante pour le niveau Tier 1 dans le cadre de la gestion des fournisseurs

3. Initiatives de la branche dans la chaîne d'approvisionnement: participation à des initiatives spécifiques à la branche afin d'accroître les leviers d'influence dans la chaîne de valeur en amont et de relever les défis systémiques

Le déploiement de ces approches au niveau du groupe garantira la mise en œuvre efficace à l'échelle du groupe des actions correspondantes dès 2026.

#### Catégorie de risque Réseaux électriques

D'après une analyse approfondie des risques de la chaîne d'approvisionnement, le cuivre présente une grande pertinence pour BKW sur le plan de la durabilité, en particulier dans le groupe de marchandises des câbles. En effet, il existe un risque de travail des enfants, de grandes quantités de cuivre sont achetées et BKW dispose de possibilités d'action directes à l'égard des producteurs. Depuis 2024, BKW impose donc des critères obligatoires rigoureux lors des projets d'achat de câbles pour le réseau de distribution (basse, moyenne et haute tension). Les soumissionnaires doivent divulguer leur chaîne d'approvisionnement et l'origine des matières premières. Cela permet de s'assurer que le minerai de cuivre ne provient pour aucun d'eux de pays à risque pour le travail des enfants (République démocratique du Congo et Zambie). De plus, BKW a entamé un dialogue avec «The Copper Mark», la principale organisation de normalisation pour des pratiques responsables dans le commerce du cuivre, afin de resserrer la collaboration avec tous les fournisseurs de câbles.

#### Catégorie de risque Photovoltaïque

Dans la catégorie de risque du photovoltaïque, une part considérable du polysilicium utilisé dans le monde entier provient de la région chinoise du Xinjiang et présente donc des risques potentiels de travail forcé. Des recherches et des clarifications méticuleuses ont été menées pour préparer l'achat de modules photovoltaïques destinés à des centrales solaires. En 2025, BKW a mené des échanges approfondis avec des fournisseurs potentiels afin d'évaluer leurs efforts de réduction des risques de durabilité, notamment en lien avec le travail forcé, et de leur faire part de ses attentes.

#### Catégorie de risque Grandes batteries

Lors de l'achat de grandes batteries, des raisons réglementaires imposent de s'intéresser en particulier aux minerais provenant de zones de conflit (3TG)<sup>89</sup>, ainsi qu'au cobalt et au lithium. Pour minimiser les risques, BKW applique le Responsible Minerals Assurance Process (RMAP) de la Responsible Mining Initiative (RMI), qui comprend un mécanisme de présentation de rapports intégrant des informations détaillées sur les fournisseurs afin d'assurer une grande transparence dans la chaîne d'approvisionnement de BKW.

#### Pratiques d'achat responsables

Au sein de BKW, les achats responsables reposent sur un arsenal réglementaire qui comprend la directive sur la gestion des achats, les conditions générales d'achat (CGA), le code des fournisseurs, le règlement relatif aux soumissions pour les appels d'offres (y compris formulaire d'auto-déclaration pour les fournisseurs et catalogue des critères) et divers instruments décentralisés au niveau des organisations d'achat. Après l'uniformisation des règlements amorcée en 2024, trois règlements essentiels ont été adoptés en 2025:

1. Code des fournisseurs: mise à jour du code avec une application obligatoire et uniforme à l'échelle du groupe.
2. Directive du groupe Gestion des achats: révision de la directive avec l'ajout de la durabilité en tant qu'élément essentiel des processus d'achat
3. Règlement du groupe pour un approvisionnement durable et responsable: nouveau règlement qui définit l'organisation et les processus à l'échelle du groupe autour des thématiques de durabilité.

Avec l'introduction de ces règlements, BKW pose les fondements uniformes d'un approvisionnement durable, responsable et transparent au sein du groupe entier. Afin d'assurer leur application à l'échelle du groupe, les personnes concernées suivront une formation ciblée en 2026 et seront sensibilisées à la mise en œuvre des nouvelles prescriptions.

89 Étain, tungstène, tantale et or.

### Mécanismes de sanction

Dans le cas où les fournisseurs ne répondent pas aux exigences de durabilité de BKW, celle-ci a défini une procédure échelonnée. Dans un premier temps, elle prévoit un entretien avec le fournisseur en cause, et en l'absence de mise en conformité, les produits concernés peuvent être temporairement bloqués. Enfin, elle cesse la relation de travail si nécessaire. Cette méthode permet de s'assurer que les infractions aux exigences de durabilité sont traitées avec cohérence et efficacité. Le conseil ESG Procurement est informé régulièrement des avancées dans l'onboarding et convoqué à titre exceptionnel en cas de soupçons ou d'infractions, notamment lorsque des risques pour la durabilité surviennent chez des fournisseurs ou que des mesures nécessitent une remontée dans la hiérarchie. L'objectif consiste à trouver des solutions efficaces pour mettre fin aux abus et garantir le respect des exigences de durabilité.

### Formations

Depuis 2024, et donc aussi durant l'exercice sous revue, les acheteurs sont formés sur les objectifs internes en matière de durabilité, les risques potentiels dans les chaînes d'approvisionnement de BKW et le processus d'onboarding. Dans les années à venir, ils suivront des formations complémentaires sur les règlements adaptés et les critères de durabilité.

Le personnel des divisions Energy Production, Energy Markets et Power Grid a par ailleurs été sensibilisé aux normes éthiques et aux prescriptions légales dans le processus d'achat. Enfin, les acheteurs ont assisté à un cours obligatoire sur le droit de la concurrence. En 2025, tout le personnel des achats a également été sensibilisé aux règles de comportement étendues sur l'impartialité afin de s'assurer que toutes les personnes impliquées dans le processus d'achat respectent bien les principes d'objectivité, d'équité et d'intégrité.

## ESRS G1-3

### PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

BKW applique une tolérance zéro pour toutes les formes de corruption. De nombreuses mesures sont mises en place pour traiter activement et réduire efficacement les risques de corruption, notamment des formations et des actions de sensibilisation régulières à destination du personnel, et elles débutent dès la formation sur le code de conduite. Des approfondissements sont notamment proposés sur les thèmes de la lutte contre la corruption et de la gestion des conflits d'intérêts.

Un élément fondamental réside dans la directive de groupe sur la lutte contre la corruption, qui contient des prescriptions obligatoires pour tout le personnel et pose ainsi les bases d'un comportement intègre et responsable au quotidien dans l'entreprise. En complément, BKW prévoit des directives claires sur la gestion des invitations, des cadeaux et des autres avantages appréciables en argent. Elle garantit ainsi que les décisions commerciales sont prises de manière indépendante et transparente.

Les paiements de facilitation sont strictement interdits, car ils constituent une forme de corruption et vont à l'encontre des principes de BKW.

BKW exige également de ses partenaires externes qu'ils respectent des normes claires: le code des fournisseurs de BKW oblige les partenaires commerciaux à respecter les prescriptions éthiques et légales, notamment pour la lutte contre la corruption.

Des directives contraignantes s'appliquent également pour la gestion des conflits d'intérêts, et les collaborateurs doivent signaler les conflits d'intérêts potentiels ou réels. À cet effet, ils disposent d'un système centralisé pour déclarer et documenter en toute transparence les donations et les conflits d'intérêts.

En cas de soupçons de corruption ou de pots-de-vin, le secteur Group Compliance fait office d'interlocuteur centralisé. BKW met également un système d'alerte, l'Integrity Line de BKW, à la disposition du personnel et des tiers. Des mesures appropriées sont prises pour protéger les lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles.

# Métriques

## ESRS G1-4 | ESRS S1-17

### INFRACTIONS AUX PRESCRIPTIONS SUR LA CORRUPTION, LES POTS-DE-VIN, LES DROITS DE L'HOMME, LA DISCRIMINATION ET L'ENVIRONNEMENT

Aucune condamnation ni amende n'a été prononcée pendant l'exercice sous revue pour infraction à des dispositions sur la corruption, les pots-de-vin, ou l'environnement.

Il n'y pas eu non plus d'amendes ✓, de pénalités ou d'autres dommages et intérêts suite à des violations des droits humain et des comportements discriminatoires ou du harcèlement.

## ESRS G1-6

### PRATIQUES EN MATIÈRE DE PAIEMENT

BKW entretient une relation de partenariat avec ses fournisseurs, car l'équité, l'ouverture et le respect sont essentiels à un lien d'affaires solide. La gestion équitable des fournisseurs inclut également les conditions de paiement, qui figurent dans les conditions générales d'achat (CGA) et sont accessibles publiquement. Le délai de paiement habituel pour les contrats de fourniture est de 30 jours net. Les biens d'investissement plus

importants, comme les contrats d'entreprise, peuvent être soumis à des conventions spéciales, qui prévoient généralement un paiement échelonné avec un premier versement de 30% du montant. L'ensemble du trafic des paiements est soumis à la surveillance du contrôle financier. En 2025, il n'y avait aucune procédure en cours concernant les pratiques de paiement de BKW.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

# Aspects de durabilité spécifiques de l'entité



## Arzberg

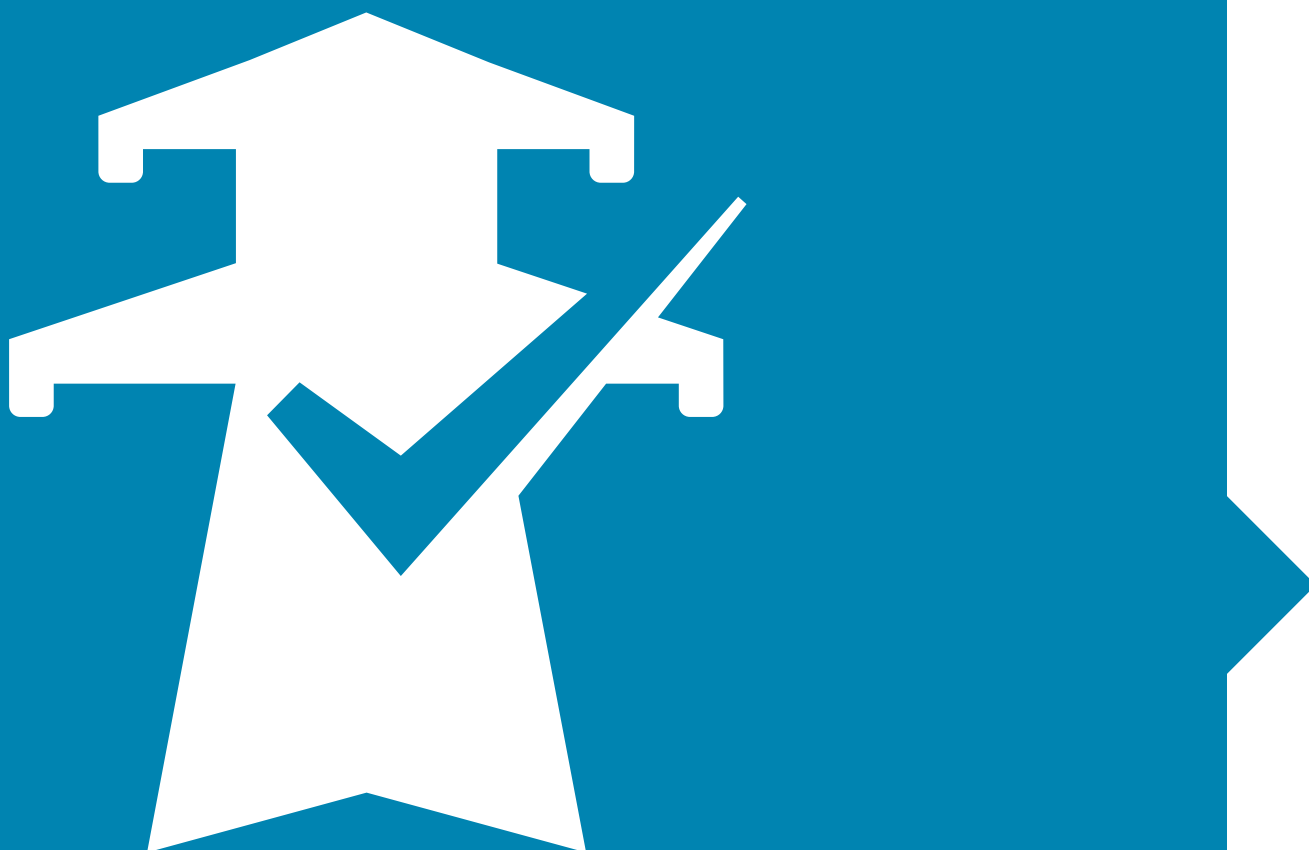
Laura Wilkat, cheffe de projet, BKW Storage Solutions GmbH, BKW Infra Services, dans l'une des plus grandes installations de stockage d'énergie d'Europe.

---

## TABLE DES MATIÈRES

- 228 Sécurité d'approvisionnement
- 232 Préparation aux cas d'urgence

# Sécurité d'approvisionnement



La fiabilité de l'approvisionnement en énergie est une condition essentielle à la prospérité, à la croissance économique et au développement social. BKW contribue grandement à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse. En tant que prestataire de services énergétiques et d'infrastructures, BKW est résolue à garantir une disponibilité élevée du réseau de distribution et des centrales.

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Le groupe BKW poursuit une stratégie de maintenance prospective pour ses installations de production et de réseau. Sur la base d'analyses régulières des besoins et des risques, BKW procède en continu aux actions de maintenance et aux investissements nécessaires, garantissant ainsi un fonctionnement fiable et sans accroc des réseaux et des installations. En parallèle, le groupe investit de manière ciblée dans la formation de son personnel et maintient ainsi les performances de BKW à un niveau élevé de façon à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales et des réseaux.

En termes de disponibilité du réseau de distribution, la gestion des incidences, des risques et des opportunités de BKW incombe à la division Power Grid, tandis que la division Energy Production prend en charge les centrales. Ces deux divisions sont soumises à de nombreuses prescriptions légales afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement. Citons notamment les lois fédérales suisses sur l'électricité, l'énergie et l'aménagement du territoire, l'ordonnance sur le courant fort, la norme suisse SN EN 50110-1:2013 et plusieurs directives spécifiques de l'ESTI, qui est l'autorité de surveillance et de contrôle des installations électriques. Sans oublier le respect des normes nationales et internationales. Le réseau de distribution, en particulier, est réglementé: il existe des prescriptions légales claires pour assurer que sa planification, sa construction et son exploitation soient sûres, performantes et efficaces, ainsi que des prescriptions pour réglementer l'obligation de raccordement.

### Réseau de distribution

Les prescriptions légales encadrent la gestion du réseau de distribution. Les fonctions, les responsabilités et les attributions sont définies dans différentes descriptions de rôles internes. Les processus commerciaux sont harmonisés et documentés dans le système de gestion intégré. Tous les membres du personnel y ont accès et doivent s'y conformer. Le système de gestion a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001. Le système de gestion intégré de Power Grid énonce des directives claires et définit comment planifier, mettre en œuvre, documenter et sur-

veiller les processus opérationnels. Afin de garantir une amélioration continue, les processus sont régulièrement vérifiés et adaptés. En tant que piliers essentiels du niveau de disponibilité élevé, la gestion des risques, la sécurité de l'information et le Business Continuity Management sont cruciaux pour tous les processus internes. En cas de perturbations ou de crises, BKW accorde la priorité à la détection précoce, à la protection des données et des systèmes, mais aussi au maintien des processus essentiels. Pour cela, elle s'appuie sur les directives du groupe sur la cybersécurité et sur la gestion des risques. Ainsi, le groupe renforce la résilience opérationnelle et garantit la fiabilité de l'approvisionnement en énergie. Au sein du domaine d'activité Power Grid, un concept de sécurité a en outre été élaboré pour le réseau de distribution dans la zone de desserte, conformément à l'art. 12 de l'ordonnance sur le courant fort. Ce concept permet de s'assurer que les personnes qui ont accès à la zone d'exploitation, qui exécutent des manœuvres de service ou qui travaillent sur l'installation, disposent de la formation spécialisée adéquate. Une révision interne au groupe est également menée régulièrement, en plus des audits externes. Elle vérifie le respect de la conformité et de la gouvernance, la gestion et le contrôle financiers, la gestion des risques et les contrôles de sécurité informatique. La révision interne dispose d'un droit illimité d'information et de consultation des dossiers pour mener à bien ses missions.

En tant que gestionnaire du réseau de distribution suisse, BKW contribue activement à la transition vers une production énergétique décentralisée, par l'intermédiaire de son domaine d'activité Power Grid. Ce domaine est soumis au mandat légal qui consiste à assurer l'exploitation sûre, performante et efficace du réseau de distribution. L'exploitation du réseau de distribution de BKW est dirigée depuis le centre d'exploitation. Grâce à une approche globale et prospective, Power Grid développe la maintenance, le remplacement et l'extension du réseau de distribution, et pose ainsi les fondements d'un approvisionnement fiable et pérenne qui s'inscrit dans la transition énergétique. Avec l'augmentation continue du nombre

d'installations photovoltaïques privées, les entreprises et les ménages ne cessent de gagner du terrain en tant que producteurs d'électricité décentralisés. Ils injectent directement l'électricité qu'ils produisent dans le réseau de distribution local de Power Grid. Le rôle des gestionnaires de réseau de distribution connaît ainsi une transformation fondamentale: ils assument une fonction plus active au sein du système énergétique et contribuent de manière significative à la transition énergétique. Dans le même temps, les exigences en matière de précision des prévisions d'injection et de consommation augmentent, ce qui est une condition essentielle à l'exploitation efficace et stable du réseau. La planification du réseau cible pour le réseau à moyenne et à haute tension est indispensable au développement du réseau. De plus, le déploiement des smart meters sur l'ensemble du territoire est essentiel pour relever les défis de la transition énergétique. Ces compteurs intelligents permettent d'utiliser plus efficacement les capacités existantes du réseau et communiquent des données précieuses pour la planification ciblée de l'extension du réseau, en fonction des besoins.

#### **Production d'électricité**

La contribution de BKW à la sécurité d'approvisionnement repose non seulement sur la disponibilité élevée du réseau de distribution, mais aussi sur une grande disponibilité des installations de production d'électricité.

Les installations de production de BKW sont exploitées par la division Energy Production et gérées par la division Energy Markets.

Le portefeuille des installations de production d'énergie de BKW, qui regroupe des technologies diverses, est structuré de manière à répondre aux exigences croissantes posées au système énergétique dans le cadre de la transition énergétique. Il comprend un mélange équilibré de centrales à régulation flexible (principalement des centrales hydroélectriques, mais aussi des participations dans des centrales à charbon et à gaz modernes et efficaces), d'énergie en ruban planifiable (p.ex. centrales au fil de l'eau et participations dans des centrales nucléaires) et de nouvelles centrales renouvelables (éoliennes, centrales solaires et biomasse). L'année passée, BKW a également mis en place une nouvelle unité commerciale dédiée au développement, à la réalisation, à l'investissement et à l'exploitation de grandes batteries d'une puissance allant de 50 à 300 mégawatts (MW). Ces installations visent à renforcer la stabilité du réseau et ainsi à compenser la production fluctuante des nouvelles sources d'énergie renouvelable dans le réseau.

L'exploitation fiable des centrales de BKW est assurée conformément aux exigences spécifiques de chaque technologie de production. Par exemple, un système de gestion spécifique régit les responsabilités, les processus d'exploitation et les actions de maintenance dans les centrales hydrauliques. Tous les sites disposent de la certification ISO 9001 et la plupart d'entre eux sont également certifiés ISO 14001. L'atelier de maintenance de la division Centrales hydrauliques dispose en outre de certifications pour les travaux de soudage (EN 1090 EXC3 et ISO 3834-2).

## **ACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT**

#### **Investissements dans la maintenance et l'extension du réseau**

En 2025, BKW a investi 166,9 millions de CHF dans l'entretien et l'extension du réseau de distribution. Elle a notamment poursuivi le déploiement des smart meters (cf. également page 231).

#### **Investissements dans les rénovations des centrales**

Afin de maintenir le plus haut niveau de disponibilité possible à long terme des installations de production d'énergie, BKW a investi 7,7 millions de

CHF<sup>90</sup> en 2025 dans l'entretien et la rénovation de ses centrales.

#### **Flexibilisation des centrales au fil de l'eau et investissements dans des batteries de stockage**

BKW investit dans la flexibilisation de ses centrales au fil de l'eau, dans le développement et la préservation de ses centrales hydrauliques (à accumulation), mais aussi désormais dans des grandes batteries qui contribuent grandement à la sécurité d'approvisionnement.

90 Elle n'exclut pas d'investir dans le cadre de contrats de partenariat.

# Cibles et métriques

## CIBLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

BKW s'est fixé pour objectif de maintenir jusqu'à 2030 le niveau de disponibilité de son réseau de distribution, qui est déjà élevé depuis de nombreuses années. Pour cela, elle prévoit d'investir 1 milliard de CHF (CAPEX) dans l'extension et l'entretien de son réseau de distribution. Cela comprend notamment la transformation et l'extension de 2500 km de réseaux électriques,

le renforcement ou la construction de 1600 transformateurs, ainsi que la mise en œuvre de processus et de technologies modernes dans l'ensemble du système énergétique, comme l'installation de plus de 400 000 smart meters d'ici fin 2028. Concernant les centrales, BKW a pour objectif d'augmenter ses capacités de production d'électricité de 1300 MW (+38%) d'ici 2030.

## MÉTRIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

### Réseau de distribution

En 2025, la disponibilité du réseau de distribution de BKW s'est élevée à 99,997%. Le temps moyen d'interruption, mesuré par le System Average Interruption Duration Index (SAIDI)<sup>91</sup>, a été de 16 minutes pendant cette période. Ce chiffre a été influencé en 2025 par le déploiement des smart meters et les déconnexions nécessaires à cette fin. Le temps de déconnexion cumulé s'est élevé à environ 1,7 minutes.

### Temps moyen d'interruption du réseau de distribution (SAIDI<sup>91</sup>)

	en minutes		
	2025	2024	2023
Valeur BKW	16 <sup>92</sup>	17	11
Benchmark suisse	non disponible <sup>93</sup>	21	18

L'indice de fréquence moyenne d'interruption du système (SAIFI) montre la fréquence moyenne des interruptions de l'approvisionnement par client raccordé au cours d'une année. En 2025, il s'élevait à 0,32.

### Indice de fréquence moyenne d'interruption du système (SAIFI)

	Pannes par client / an		
	2025	2024	2023
Valeur BKW	0,32 <sup>92</sup>	0,24	0,13
Benchmark suisse	non disponible <sup>93</sup>	0,34	0,33

### Déploiement de smart meters

Le déploiement de smart meters sur l'ensemble de la zone de desserte de BKW s'est déroulé selon le plan. Fin 2025, BKW avait installé environ 130 000 appareils, soit un taux de couverture de 34%.

### Production d'électricité

En ce qui concerne l'exploitation de ses propres centrales, BKW met l'accent sur une production d'énergie fiable, efficace et garantissant l'optimisation des coûts. Pour cela, elle accorde une grande importance à la disponibilité élevée de ces installations et ne cesse de les optimiser<sup>94</sup>. Compte tenu des interruptions planifiées et non planifiées, la centrale à gaz de Tamarete, exploitée par BKW, a atteint en 2025 un taux de disponibilité technique de 96%. Concernant les centrales au fil de l'eau exploitées par BKW, la disponibilité économique<sup>95</sup> est utilisée comme valeur de référence pour déterminer la perte effective, en raison de l'effet hydrologique lors du semestre d'hiver. En 2025, elle s'élevait à 97%.

91 Calcul basé sur «l'ancienne méthode SAIDI», indépendamment du niveau de tension, pour permettre une comparaison avec le benchmark suisse.

92 Valeur indicative.

93 Ne sera disponible qu'après la publication de ce rapport.

94 BKW n'est pas chargée de la conduite de l'exploitation dans le cadre de ses participations dans les centrales à charbon, nucléaires et de pompage-turbinage, ainsi que de sa participation dans la centrale à gaz de Livorno Ferraris. Pour les centrales éoliennes et solaires, les interruptions de certaines turbines ou de certains panneaux sont négligeables pour la capacité de production du portefeuille.

95 La disponibilité économique représente le volume d'énergie qui pourrait être produit si les machines étaient techniquement disponibles à 100%.

# Préparation aux cas d'urgence



La protection préventive des technologies, des processus, des organisations et des infrastructures critiques, notamment les installations de production d'énergie et les réseaux électriques, est une priorité. La numérisation s'accompagne de risques potentiels et réels de cyberattaques. Ainsi, BKW a mis en place une gestion de crise au niveau de la direction du groupe et une gestion des urgences au niveau des divisions, afin de garantir le bon fonctionnement des structures (critiques) d'approvisionnement en énergie, la sécurité des données, mais aussi la détection et la défense contre les cyberattaques.

# Gestion des incidences, des risques et des opportunités

## POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

BKW définit une crise comme un événement financier, lié à la sécurité ou portant atteinte à l'image de l'entreprise, qui, compte tenu de son ampleur, a le potentiel de porter préjudice à la population, à un large cercle de clients ou au personnel de BKW, et de mettre en danger l'entreprise, que ce soit dans sa totalité ou en partie. Par exemple, des événements naturels tels que de graves tempêtes et inondations, des pannes techniques majeures ou des cyberincidents à grande échelle peuvent déclencher une crise. Les ressources nécessaires pour faire face à une telle crise dépassent les capacités des divisions et nécessitent l'intervention de la cellule de crise centrale du groupe (KKS). En revanche, les événements moins graves qui peuvent être gérés avec les ressources des divisions concernées sont considérés comme des urgences. Ils sont évités ou surmontés à l'aide du système de gestion correspondant.

Pour prévenir ou gérer d'éventuelles crises, BKW a mis en place une structure organisationnelle efficace: les décisions stratégiques pertinentes et celles d'une importance fondamentale pour l'entreprise sont prises par la gestion de crise (membre de la direction du groupe). C'est le CEO qui décide de déclarer l'état de crise ou non, à la demande du responsable de la cellule de crise du groupe.

### Cellule de crise du groupe et gestion des urgences

La cellule de crise est l'instrument de gestion central du groupe au niveau opérationnel. Son activité est basée sur des principes et des concepts techniques spécifiques à BKW, mais aussi sur un manuel qui est volontairement accessible par voie analogique (en cas de panne d'Internet). En cas de crise, il est essentiel de réagir rapidement. Ainsi, le responsable de la cellule de crise du groupe a le pouvoir de prendre lui-même les mesures nécessaires lorsque l'urgence exige une action immédiate.

En fonction de l'évaluation de la situation, d'autres représentants des divisions et des experts externes peuvent être intégrés à une «cellule de crise élargie» (eKKS). Cette organisation, qui regroupe une expertise interne et externe, permet de traiter tous les types de crises selon un schéma de fonctionnement précis. La cellule de crise est soutenue par une équipe d'assistance et un «COM-Backoffice». Sur instruction de la direction de la KKS, cet Office se charge de la communication interne et externe, et assume la responsabilité des relations avec les médias sur le terrain. À l'échelle du groupe, environ 80 membres du personnel de BKW sont impliqués dans la gestion de crise.

Une gestion des cas d'urgence propre à chaque division est mise en place avec des cellules d'urgence spécifiques. Ces systèmes de gestion définissent et décrivent les responsabilités et les niveaux d'escalade, avec leurs processus et leurs flux d'informations respectifs. La sécurité des personnes reste la priorité de toutes les mesures d'urgence. Les divisions assurent également la gestion des menaces et des attaques virtuelles (cibles, processus et responsabilités en cas de cyberincidents et de cyberurgences). De plus, les plans de réaction d'urgence décrivent l'interaction avec les organisations d'urgence des autres divisions et avec la cellule de crise du groupe.

Le basculement d'un cas d'urgence vers une situation de crise est régi individuellement par division, en raison de la diversité des divisions et de leurs activités commerciales variées. Les définitions élaborées avec la cellule de crise centrale du groupe figurent dans les plans de réaction d'urgence.

### Cybersécurité

La direction du groupe assume l'organisation opérationnelle de la cybersécurité. Elle délègue la conception stratégique et tactique du système de gestion de la cybersécurité et la mise en œuvre opérationnelle de la cybersécurité à la fonction Group Security, sous la direction du Group Chief Information Security Officer (Group CISO). Le CISO agit sur le fondement de la directive du groupe sur la cybersécurité. Il développe la stratégie de cybersécurité, définit les principes de cybersécurité (cf. graphique à droite), met à disposition toutes les exigences en matière de sécurité de l'information et d'exploitation sûre des infrastructures informatiques et opérationnelles (technologies opérationnelles), et vérifie régulièrement qu'elles sont bien respectées – également au niveau des obligations de déclaration locales et internationales. La Cyber Security & Privacy Policy, adoptée en 2025, définit toutes les directives de gestion de la cybersécurité à l'échelle du groupe. Les tâches opérationnelles liées à ce domaine sont exécutées de manière décentralisée par les délégués à la sécurité locaux (Local Security Officers) dans les sociétés BKW.

Afin d'identifier et de prévenir d'éventuels cyber-incidents et de contrer les attaques réelles, BKW a mis en place une stratégie à quatre piliers. Cette dernière est mise en œuvre à l'aide d'un programme de cybersécurité et de l'Information Security Management System (ISMS) (cf. illustration). BKW exploite ce système selon les normes de sécurité internationalement reconnues NIST (National Institute of Standards and Technology) Cybersecurity Framework. Ces directives s'appliquent à toutes les unités organisationnelles de BKW et sont définies dans le règlement sur la cybersécurité.

Les cibles de cette stratégie (cf. illustration) sont fixées en tenant compte de la stratégie du groupe et de la situation de menace actuelle. Les critères essentiels sont la disponibilité des prestations, mais aussi la confidentialité et l'intégrité des données dans les domaines de la technologie, des processus et de l'organisation.

BKW met à disposition de son personnel un processus d'escalade clair, qui lui permet de signaler les incidents suspects. Ce processus est défini dans le règlement sur la cybersécurité.

### Aperçu de la stratégie de cybersécurité à quatre piliers



**Aperçu des principes de cybersécurité**



Chez BKW, la cybersécurité est exercée selon les normes de sécurité internationalement reconnues NIST Cybersecurity Framework (CSF)<sup>96</sup> et ISO/IEC 27001/27002:2022, IEC 62443, et conformément aux standards de la branche édictés par l'Association des entreprises électriques suisses (AES). Pour analyser et évaluer le niveau de sécurité, le framework NIST CSF est appliqué, accompagné à intervalles réguliers par des tests de résistance et des audits internes et externes.

BKW est particulièrement attentive à la sécurité des données et de l'information. L'ISMS comprend

des processus imbriqués pour déterminer le niveau de sécurité et mettre en œuvre les spécifications nécessaires, ainsi que pour vérifier, optimiser et rapporter les mesures implémentées. BKW collabore en outre étroitement avec des autorités et des organismes dans le contexte de la cybersécurité nationale, et définit en grande partie les exigences et recommandations de sécurité dans la branche suisse de l'énergie. Elle contribue notamment à définir les niveaux légaux de résilience permettant d'atteindre des valeurs de maturité cybersécurité minimale dans le secteur de l'énergie.

<sup>96</sup> Le NIST Cybersecurity Framework propose des bonnes pratiques et des orientations pour aider les entreprises du secteur privé à améliorer leur gestion des risques liés à l'information et à la cybersécurité.

## ACTIONS EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

En 2025, BKW a mené de nombreuses actions, que ce soit au niveau de la cellule de crise du groupe ou de la cybersécurité (liste non exhaustive):

### Cellule de crise du groupe

- Chaque année, 30 à 40 collaborateurs et collaboratrices, dont tous les membres de la cellule de crise du groupe, sont formés dans différentes disciplines. Les formations s'articulent autour d'exercices de crise basés sur des scénarios avec un accompagnement externe, l'équipement adéquat d'une salle de crise et des moyens de communication alternatifs. En 2024, le scénario a simulé le chantage exercé par un hacker. Chaque scénario est utilisé deux fois, et les scénarios sont renouvelés tous les deux ans.
- Les nouveaux membres bénéficient d'une formation approfondie d'une demi-journée, basée sur des études de cas et leur analyse.

### Cybersécurité

Le programme annuel de cybersécurité dédié à l'ensemble du groupe BKW comprend une multitude de projets, dont les suivants, entre autres, ont été réalisés en 2025 (liste non exhaustive):

- Poursuite des actions de sensibilisation, formations et communication via différents canaux, qui s'adressent à diverses parties prenantes (Awareness Communication)
- Mise en place d'un Security Operation Center (SOC) centralisé
- Simulations d'hameçonnage au niveau du groupe
- Security benchmarking au niveau du groupe (sondages et analyses du degré de maturité)
- Augmentation des capacités de détection et de réaction par le recours ciblé à de nouvelles technologies
- Mise à niveau opérationnelle du système de gestion (ISMS), désormais apte à la certification ISO/EC 27001:2022, certaines sociétés du groupe sont déjà certifiées
- Augmentation de la sécurité des applications et des données par l'utilisation de nouvelles procédures et technologies
- Audits internes et externes complets
- Réorganisation et expansion de la fonction Group Security

# Cibles et métriques

---

## CIBLES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

La préparation aux cas d'urgence de toutes les divisions de BKW doit être encore renforcée. Afin de garantir des réactions rapides et efficaces à des situations en constante évolution, mais aussi à des incidents imprévus qui affectent l'exploitation, les plans de réaction d'urgence doivent être enrichis en permanence. Les formations correspondantes sont dispensées au personnel concerné de toutes les divisions.

En outre, BKW a pour priorité de consolider ses capacités à détecter et à contrer les cyberattaques, mais aussi à limiter les dommages. Pour ce faire, les moyens financiers et humains de la fonction Group Security seront encore renforcés – multiplication par quatre entre 2024 et 2025 dans certains domaines. BKW a également mis en place des formations et des campagnes annuelles sur la cybersécurité à l'attention de son personnel, et elle continue de les développer pour répondre aux besoins spécifiques des parties prenantes.

---

## MÉTRIQUES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

En 2025, BKW a enregistré chaque mois en moyenne près de 2700 événements liés à la cybersécurité et quelque 42500 tentatives d'hameçonnage. Sur l'ensemble des événements pertinents pour la sécurité, une moyenne mensuelle d'environ 45 incidents effectifs avec intervention du Security Operations Center (SOC) de BKW a été constatée. Pour l'aider à maîtriser ces incidents liés à la cybersécurité, BKW exploite son propre

SOC opérationnel à toute heure, en collaboration avec des partenaires stratégiques importants.

En 2025, 91% des collaborateurs et collaboratrices ayant accès à un ordinateur ont suivi un programme d'apprentissage en ligne sur la cybersécurité.



# Annexe

## Sousbach

Andreas Weibel, spécialiste technique pour l'exploitation et la maintenance chez BKW, dans le bâtiment central de la centrale hydroélectrique.

## TABLE DES MATIÈRES

- 240 Mise en œuvre de l'unbundling chez BKW – pour une concurrence équitable
- 245 Bilan des déchets
- 246 Indice ESRS
- 250 Indice TCFD
- 251 Indice KVI
- 252 Contribution de BKW aux Objectifs de développement durable
- 254 Rapport du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs

# Mise en œuvre de l'unbundling chez BKW – pour une concurrence équitable

Avec des solutions globales pour l'approvisionnement en énergie, la technique du bâtiment et l'infrastructure, BKW s'engage pour des espaces où il fait bon vivre. Avec sa stratégie «Solutions 2030», elle opère dans les domaines d'activité Infrastructure & Buildings (qui comprend les divisions Building Solutions, Engineering et Infra Services), Energy Solutions (avec les divisions Energy Markets et Energy Production) et Power Grid.

Alors que BKW est en complète concurrence avec les autres acteurs du marché dans les deux premiers de ces domaines d'activité, ses missions relèvent du monopole dans le domaine Power Grid, avec l'exploitation du réseau de distribution et la fourniture d'électricité à la clientèle en approvisionnement de base. Le secteur Réseaux concerne ici les consommateurs, les accumulateurs et les producteurs raccordés au réseau de distribution. Concernant l'approvisionnement en énergie, les clients en approvisionnement de base sont liés à leur gestionnaire de réseau et ne peuvent pas choisir librement leur fournisseur d'électricité si leur consommation annuelle est inférieure à 100 mégawattheures (MWh). La position de monopole de BKW dans ces secteurs d'activité découle de ces missions légales et elle est réglementée de manière approfondie dans la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Pour garantir une concurrence équitable, la LApEI impose aux entreprises concernées de distinguer ces secteurs réglementés de leurs autres activités commerciales (séparation).

BKW a donc mis en œuvre ces consignes de séparation (Unbundling) et garantit ainsi que ses domaines d'activité soumis à la concurrence ne tirent aucun avantage de ses missions en monopole.

## Exigences légales de séparation

Du point de vue de la théorie de la concurrence, une position de monopole peut entraîner des conséquences négatives: il existe un risque qu'elle soit exploitée pour obtenir des avantages par rapport aux concurrents dans des domaines concurrentiels. Cela peut par exemple prendre la forme de subventions croisées, notamment si des recettes excessives sont engrangées dans le domaine concerné par le monopole afin de soutenir

les activités concurrentielles. Mais il peut aussi s'agir d'exploiter des avantages concurrentiels en mettant à profit des informations sur les clients issues d'activités de monopole, dont les concurrents ne disposent pas.

Lors de la promulgation de la LApEI, le législateur était conscient de cette problématique. C'est la raison pour laquelle l'art. 10 de cette loi prévoit des règles de séparation des activités de monopole et de concurrence:

1. Les entreprises d'approvisionnement en électricité doivent assurer l'indépendance de l'exploitation du réseau. Les subventions croisées entre l'exploitation du réseau et les autres secteurs d'activité sont interdites.
2. Sous réserve des obligations de renseigner prévues par la loi, les informations économiques sensibles obtenues dans le cadre de l'exploitation des réseaux électriques doivent être traitées confidentiellement et ne pas être utilisées dans d'autres secteurs d'activité par les entreprises d'approvisionnement en électricité.
3. Les entreprises d'approvisionnement en électricité doivent séparer au moins sur le plan comptable les secteurs du réseau de distribution des autres secteurs d'activité.

BKW a mis en œuvre ces prescriptions par le biais de ses structures internes en termes de droit des sociétés, d'organisation et de systèmes, mais aussi au moyen de directives internes, auxquelles son personnel est formé.

## Séparation légale du domaine d'activité Infrastructure & Buildings

Au sein de BKW SA, les divisions Building Solutions, Engineering et Infra Services forment des groupes d'entreprises juridiquement autonomes et détachés du secteur Réseaux. Avec la séparation légale du domaine d'activité Infrastructure & Buildings des activités réglementées, l'entreprise va au-delà des exigences de la LApEI, puisque ces activités de services sont fournies par ses propres sociétés, qui sont indépendantes au niveau de leur personnel, organisées de manière autonome et disposent de leur propre structure de direction. Comme chaque société doit établir

ses propres comptes, les activités commerciales correspondantes sont entièrement séparées des secteurs réglementés sur le plan comptable et les prestations entre différentes sociétés du groupe sont facturées conformément aux exigences du droit fiscal, notamment le principe de pleine concurrence.

### Séparation organisationnelle du secteur Réseaux et du secteur Énergie

Pour des raisons historiques, les divisions Energy Markets, Energy Production et Power Grid sont réunies au sein de BKW Energie SA. D'un point de vue organisationnel, elles sont toutefois indépendantes les unes des autres: Chaque division a sa propre direction, qui est responsable de la gestion opérationnelle des activités commerciales correspondantes. Les divisions disposent de leur propre personnel et de leur propre organisation, qui agit indépendamment, sous réserve de l'utilisation de Shared Services proposés par la direction du groupe.

### Shared Services

Pour réaliser des économies d'échelle, diverses fonctions du groupe proposent certains services à l'ensemble du groupe, et ces derniers sont utilisés par toutes les divisions (y compris la division Power Grid). Cela comprend notamment des services dans les domaines suivants: Group Human Resources, Group Legal et Group Compliance, IT Services ou Group Communication. Ces services sont facturés au sein du groupe aux différentes divisions sur la base de critères prédéfinis de manière uniforme, en tenant compte des exigences réglementaires.

### Séparation comptable et affectation des coûts

#### Coûts imputables du réseau de distribution

En application de l'art. 10, al. 3, de la LApEI, le secteur du réseau de distribution est séparé de la comptabilité financière des autres domaines d'activité de BKW Energie SA par le biais d'un périmètre comptable distinct. Tous les coûts imputés au secteur du réseau de distribution sont traités par le biais de processus comptables distincts et saisis dans des éléments d'imputation spécifiques propres. Ainsi, les coûts facturés aux utilisateurs du réseau par le biais des tarifs d'utilisation du réseau et d'approvisionnement de base sont clairement définis et compréhensibles.

Les coûts imputables liés à l'exploitation du réseau de distribution sont définis dans la loi et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et établis dans les documents de la branche, mais aussi dans les directives de l'autorité de régulation (Commission fédérale de l'électricité, ElCom) concernant le reporting annuel des coûts.

Les coûts pouvant être facturés aux consommateurs finaux par le biais de la tarification du réseau comprennent les coûts d'exploitation et les coûts de capital d'un réseau sûr, performant et efficace:

- Les coûts d'exploitation imputables comprennent les coûts d'exploitation et de maintenance du réseau de distribution, le raccordement au réseau, la mesure, la mise à disposition des données et la facturation de l'utilisation du réseau, ainsi que les coûts du réseau en amont, les pertes de réseau, les redevances et les impôts directs.
- Les coûts de capital imputables sont composés des amortissements et des intérêts calculés. Ces derniers résultent de l'actif nécessaire à l'exploitation (valeur résiduelle de l'actif immobilisé, y compris les installations en cours de construction et l'actif circulant net), multiplié par le coût du capital réglementaire (WACC) à appliquer, qui est défini par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Les coûts imputables selon les dispositions réglementaires sont attribués aux différents niveaux du réseau et facturés aux groupes de consommation concernés par le biais des tarifs d'utilisation du réseau.

Coûts imputables de l'approvisionnement de base L'approvisionnement de base en énergie comprend la fourniture d'électricité dans la zone de desserte de BKW aux consommateurs finaux captifs et à ceux qui renoncent à l'accès au réseau. L'approvisionnement de base étant également un monopole de droit et de fait, les recettes autorisées sont aussi réglementées: le tarif est aligné sur les coûts de revient d'une production efficace et sur les contrats d'achat à long terme du gestionnaire du réseau de distribution (art. 4 OApEI). Ainsi, le gestionnaire du réseau de distribution

doit tenir une comptabilité analytique séparée (art. 6, al. 4, LApEI).

Pour l'approvisionnement de base, les tarifs d'énergie de BKW se basent a) sur les coûts de revient du parc de centrales suisse et sur les contrats d'achat à long terme de BKW, b) sur les coûts résultant de l'obligation de reprise et de rétribution de la production d'électricité décentralisée dans la zone du réseau de distribution de BKW, etc.) sur les coûts d'approvisionnement en énergie supplémentaires auprès de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires pour garantir un approvisionnement sans interruption. BKW détermine ces éléments de coûts à partir des prescriptions légales et des recommandations de la branche de l'AES.

Les coûts de revient imputables de la production propre comprennent les coûts d'exploitation et de capital, mais aussi les taxes liées à la production et les prestations fournies aux collectivités publiques concernées:

- Les charges d'exploitation regroupent tous les coûts directement liés à la production. Cela concerne notamment les coûts d'approvisionnement en énergie pour couvrir les besoins propres et la maintenance des installations de production.
- Les coûts de capital imputables comprennent, selon la définition, les amortissements comptables et les intérêts calculés sur les actifs nécessaires à la production. Ils sont basés au maximum sur les coûts initiaux d'acquisition ou de fabrication. Le WACC du secteur Production détermine les intérêts calculés des valeurs résiduelles des installations. Celui-ci inclut de manière adéquate les risques liés à la production d'électricité.

Outre les coûts de production, les coûts imputables pour la fourniture d'énergie dans le cadre de l'approvisionnement de base comprennent un montant reconnu par l'EiCom conformément à sa directive 3/2022, pouvant atteindre 60 CHF par destinataire de facture et par an, pour les coûts d'administration et de distribution. Ce montant couvre toutes les dépenses qui sont liées directement à l'achat et à la distribution d'énergie, y compris pour la direction, le secrétariat, la comptabilité, les rappels et le recouvrement, le Controlling, les res-

sources humaines, l'informatique, le standard téléphonique et les pertes sur débiteurs. Les coûts de gestion et d'administration, les impôts sur le bénéfice et le capital, mais aussi les intérêts calculés sur l'actif circulant net sont également pris en compte.

#### Surveillance exercée par l'EiCom

BKW estime chaque année à l'avance les coûts imputables pour les réseaux de distribution et l'approvisionnement de base pour l'année tarifaire suivante et les communique à l'EiCom conformément aux prescriptions réglementaires. À la fin d'une année tarifaire, les coûts réellement engagés sont à nouveau calculés et communiqués à l'EiCom. Cette Commission peut demander des informations supplémentaires et lancer une procédure de contrôle des comptabilités analytiques.

En 2018, l'EiCom a ouvert une procédure de contrôle des coûts de l'approvisionnement de base à l'encontre de BKW Energie SA et de la Société des Forces Électriques de La Goule SA, qui est encore pendante à ce jour auprès du Tribunal administratif fédéral. BKW et l'EiCom ont des avis divergents sur plusieurs sujets conceptuels, notamment sur la question de savoir si et comment les volumes de livraison et les coûts d'approvisionnement issus de contrats commerciaux et générés par le négoce d'énergie doivent être pris en compte dans les coûts de revient, quel WACC est approprié pour la rémunération du capital engagé dans la production, et si un tarif unique pour l'approvisionnement de base est admissible pour l'ensemble du groupe BKW.

#### Utilisation des bénéfices issus de l'activité réglementée

Conformément aux explications ci-avant, les recettes de BKW issues de ses activités réglementées découlent des coûts imputables. BKW réalise un bénéfice réglementé grâce à la rémunération du capital investi dans les réseaux de distribution et la production propre, conformément aux taux définis pour les coûts de capital, mais aussi grâce à une marge par rapport au coût maximal prescrit par l'EiCom en ce qui concerne les coûts de distribution et d'administration dans l'approvisionnement de base. Pour ce qui est de l'utilisation de ces bénéfices réglementés, il n'existe aucune prescription réglementaire, et BKW est en principe libre d'en disposer à sa discrétion.

Au niveau des comptes IFRS du groupe BKW, le résultat des activités réglementées est inclus dans les résultats de différents domaines d'activité: le résultat régulé issu de l'approvisionnement de base fait partie du résultat du domaine d'activité Energy Solutions, car il s'agit de recettes provenant de la fourniture d'électricité. En revanche, le résultat régulé des réseaux de distribution est comptabilisé dans le domaine d'activité Power Grid. Les coûts et recettes imputables selon les dispositions réglementaires sont présentés dans un périmètre comptable distinct du domaine d'activité Power Grid, qui correspond aux «Comptes annuels réglementaires du réseau de distribution de BKW Energie SA»<sup>97</sup> publiés. Ces derniers se distinguent des comptes annuels établis selon les normes IFRS et présentés dans le rapport de gestion, notamment en raison d'écarts dans la présentation des charges et des produits, qui n'ont pas d'incidence sur l'EBIT (par exemple, directives différentes pour la comptabilisation des produits et des charges résultant de la rétribution de l'injection à prix coûtant, ou RPC). D'autre part, le résultat du domaine d'activité Power Grid présenté dans le rapport de gestion comprend également d'autres résultats qui ne sont pas liés aux activités réglementées de la division. Au total, on constate toutefois que le résultat obtenu à partir des activités réglementées correspond dans une large mesure aux investissements que BKW effectue dans le cadre de l'entretien et de l'extension de l'infrastructure de réseau afin de garantir une exploitation impeccable du réseau de distribution.

### Séparation des informations

Conformément à la séparation des informations prescrite selon l'art. 10, al. 2, LApEI BKW ne doit pas bénéficier d'un avantage sur le marché par rapport à ses concurrents grâce aux données et aux relations clients acquises dans le secteur Réseaux. Il lui est par exemple interdit d'utiliser sur le marché libre de l'énergie des données de clientèle spécifiques à des fins de prospection et d'établissement d'offres. C'est notamment le cas des courbes de charge, que le gestionnaire de réseau enregistre en tant que responsable de la métrologie.

Dans sa propre directive du groupe relative à la séparation, BKW a mis en place des actions complètes pour garantir la séparation des informations. L'ensemble du personnel doit se conformer à cette directive. Elle est publiée sur l'Intranet et ainsi accessible à tous en interne. De plus, le service juridique du groupe organise régulièrement des formations sur ce thème à l'attention des collaborateurs et collaboratrices qui travaillent dans des domaines susceptibles d'être concernés par les obligations de séparation. En outre, les membres désignés du service juridique du groupe se tiennent à disposition pour répondre à toute question spécifique sur l'utilisation des données ou toute demande d'informations. Le système de conformité mis en place à l'échelle du groupe permet de signaler les éventuelles violations de la directive sur la séparation. Aucun cas n'a été signalé lors de l'exercice sous revue.

### Restrictions d'accès aux données du gestionnaire de réseau

Les données économiques sensibles liées à l'exploitation du réseau ne sont accessibles qu'aux collaborateurs et collaboratrices qui en ont besoin dans le cadre de leur activité au sein du secteur Réseaux (principe du «need to know»). Le reste du personnel de BKW n'a pas accès à ces données.

Par exemple, cette exigence de base est également mise en œuvre lors de l'utilisation de données de mesure au sein de la division Power Grid: chaque utilisation doit être vérifiée et validée par le responsable des données de mesure. Pour cela, il accorde une attention particulière au respect des exigences réglementaires et de la neutralité concurrentielle: ainsi, les données de mesure sont fournies à la division Energy Markets, qui en a besoin pour gérer le groupe-bilan de BKW Energie SA concernant les clients approvisionnés par BKW, exactement de la même manière qu'à tout autre fournisseur d'électricité approvisionnant des clients dans la zone de desserte de BKW, conformément aux normes et processus d'échange de données en vigueur dans la branche.

<sup>97</sup> Cf. <https://www.bkw.ch/fr/electricite-dans-lapprovisionnement-de-base/publications-legales/comptes-annuels-reseaux-de-distribution-de-bkw-energie-sa>.

#### Contact avec la clientèle et service client

En vertu de la séparation des informations, les contacts avec les clients dans le secteur réglementé ne doivent pas non plus être utilisés pour le démarchage concernant des prestations en concurrence. À cet effet, BKW vérifie régulièrement les contenus qu'elle publie dans le domaine des activités réglementées (par exemple, sites Internet). Les futures actions de communication sont contrôlées par le service juridique de BKW avant leur publication. Cela concerne aussi bien les actions ponctuelles que les informations récurrentes destinées à la clientèle, comme le magazine clients «flash!».

Chez BKW, les demandes des clients sont traitées par un centre de service à la clientèle, qui est organisé pour répondre aux besoins de la clientèle réglementée et du marché libre, conformément aux prescriptions d'unbundling:

- Les clients qui achètent leur électricité via le réseau de BKW et qui relèvent en même temps du monopole d'approvisionnement de BKW sont pris en charge par un centre de service à la clientèle spécifique au sein de la division Power Grid. Il existe un numéro de service pour ces clients.
- Les clients qui achètent leur électricité via le réseau de BKW, mais qui ont choisi librement leur fournisseur, sont pris en charge, si leur fournisseur est BKW, par le service à la clientèle de la division Energy Markets. Si leur fournisseur n'est pas BKW, les clients sont pris en charge du côté du réseau par le service de conseil aux clients du réseau.

Il est ainsi garanti que ces divers segments de clientèle sont suivis par des collaborateurs différents pour l'énergie et le réseau. Les données de ces clients sont conservées dans des systèmes différents et les collaborateurs concernés sont formés en interne aux règles de séparation applicables.

Si des clients du réseau adressent d'autres demandes au centre de service à la clientèle de Power Grid, les collaborateurs ont pour consigne de ne pas donner d'informations sur les prestations de BKW et de ne pas les recommander. Par exemple, si un client interroge le service concernant des prestataires d'installations photovoltaïques, les collaborateurs sont tenus de le renvoyer vers les moteurs de recherche habituels sur Internet ou vers le site Internet de Swissolar, qui contient un registre des installateurs solaires. Cette mesure permet de s'assurer que les contacts avec les clients dans le secteur réglementé ne sont pas utilisés pour placer des prestations dans les domaines concurrentiels.

# Bilan des déchets

## Quantité de déchets destinés à la récupération, par procédé de valorisation<sup>98</sup>

Quantité en tonnes (t)	2025	2024 <sup>99</sup>
<b>Déchets dangereux évités</b>		
Préparation en vue d'une réutilisation	0,0	0,9
Recyclage	62,8	114,4
Autres procédés de récupération	2,7	1,9
<b>Total des déchets dangereux évités</b>	<b>65,4</b>	<b>117,2</b>
<b>Déchets non dangereux évités</b>		
Préparation en vue d'une réutilisation	0,0	62,5
Recyclage	5 093,5	3 908,9
Autres procédés de récupération	93,6	529,9
<b>Total des déchets non dangereux évités</b>	<b>5 187,1</b>	<b>4 501,3</b>
<b>Total des déchets évités</b>	<b>5 252,5</b>	<b>4 618,5</b>

## Quantité de déchets destinés à l'élimination, par procédé de traitement<sup>98</sup>

Quantité en tonnes (t)	2025	2024 <sup>99</sup>
<b>Déchets dangereux</b>		
Incinération (sans récupération d'énergie)	458,6	426,4
Incinération (avec récupération d'énergie)	0,1	0,0
Mise en décharge	2,6	2,1
Autres procédés d'élimination	17,6	12,8
<b>Total des déchets dangereux</b>	<b>478,9</b>	<b>441,2</b>
<b>Déchets non dangereux</b>		
Incinération (sans récupération d'énergie)	276,7	327,7
Incinération (avec récupération d'énergie)	1 164,5	725,5
dont déchets urbains <sup>100</sup>	793,8	725,5
Mise en décharge	2 310,3	2 411,4
Autres procédés d'élimination	3,4	8,2
<b>Total des déchets non dangereux</b>	<b>3 755,0</b>	<b>3 472,8</b>
<b>Détritus flottants<sup>101</sup></b>	<b>1 057,5</b>	<b>1 590,5</b>
<b>Total des déchets</b>	<b>5 291,4</b>	<b>5 504,5</b>

BKW produit à la fois des déchets urbains ordinaires et des déchets d'exploitation. La saisie et la consolidation uniformes à l'échelle du groupe des quantités de déchets constituent toujours un défi, car dans certaines divisions, notamment en dehors de la Suisse, l'élimination des déchets est réglementée et traitée de manière décentralisée. En Suisse, les données relatives aux déchets d'exploitation sont principalement collectées en collaboration avec les entreprises d'élimination des déchets mandatées par BKW. La granularité des données varie selon les divisions et reste parfois encore incomplète. Les données relatives aux déchets urbains sont basées sur des estima-

tions issues de données empiriques collectées auprès de sites de bureaux de grande taille. En général, ces déchets ne sont pas directement éliminés par une entreprise d'élimination des déchets, mais ils sont récupérés par le biais de la collecte communale, puis généralement brûlés dans des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM). BKW ne cesse d'augmenter le traitement de ses données relatives aux déchets et elle vise un bilan complet dans les prochaines années. L'augmentation des quantités de déchets par rapport à l'année précédente est principalement due au comblement de lacunes dans les données.

98 Déchets pour Energy Production, Energy Markets, Power Grid, Infra Services, Building Solutions et parties de la division Engineering; Suisse uniquement; déchets radioactifs exclus.

99 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année dernière.

100 En l'absence d'autres indications, BKW utilise une valeur moyenne de 70 kg de déchets urbains par poste à temps plein et par an.

101 Troncs et branches ainsi que matériaux organiques produits notamment par les centrales au fil de l'eau. BKW s'acquitte de son obligation d'éliminer cette fraction de déchets produite en dehors de ses activités d'exploitation.

# Indice European Sustainability Reporting Standards (ESRS)

Les tableaux suivants énumèrent toutes les exigences de publication issues de l'ESRS 2 et des dix normes ESRS thématiques. Ils renvoient également aux passages correspondants dans le rapport de gestion. Les exigences de publication sont partiellement ou intégralement rapportées en fonction des thématiques. Les normes thématiques E2, S2 et S3 ne sont pas importantes pour BKW (cf. page 149) et n'ont donc pas été incluses dans le rapport («non important»). Les obliga-

tions de déclaration issues du Code des obligations suisse font exception à cette règle. En outre, d'autres points de données issus des normes thématiques applicables à BKW n'ont pas été inclus dans le rapport, car ils ne concernent pas des incidences, des risques ou des opportunités significatifs. D'autres informations n'ont pas non plus été incluses («non inclus dans le rapport») en raison de l'évolution actuelle de la mise en œuvre des ESRS.

## Informations générales

Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		Page
<b>ESRS 2 Informations générales à publier</b>		
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	138
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	138
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	139 275–300
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	140
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	141
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	141
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	142
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	143–146 207
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	147–148
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	149–155
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	156–157
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise	246–248

## Informations sur l'environnement

Exigence de publication		Page
<b>ESRS E1 Changement climatique</b>		
ESRS 2 GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	141
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	163
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	150 164–166
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	156–157 167–168
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	168
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	169–171
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	172–174
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	175–177
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	178–181

Exigence de publication		Page
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Non inclus dans le rapport
E1-8	Tarification interne du carbone	Non inclus dans le rapport
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Non inclus dans le rapport
<b>ESRS E2 Pollution</b>		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	156-157
E2-1	Politiques en matière de pollution	Non important
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	Non important
E2-3	Cibles liées à la pollution	Non important
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non important
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Non important
E2-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	Non important
<b>ESRS E3 Ressources aquatiques et marines</b>		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	156-157 183
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	184
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	183
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	185
E3-4	Consommation d'eau	Non inclus dans le rapport
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Non inclus dans le rapport
<b>ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes</b>		
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non inclus dans le rapport
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	150 187
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	156-157 188
E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	189
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	190
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	191
E4-5	Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Non inclus dans le rapport
E4-6	Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non inclus dans le rapport
<b>ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire</b>		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	156-157 193
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	193
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	194
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	195
E5-4	Ressources entrantes	196
E5-5	Ressources sortantes	Non important Bilan des déchets: 245
E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non inclus dans le rapport

## Informations sociales

Exigence de publication	Page
<b>ESRS S1 Effectifs de l'entreprise</b>	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	147-148
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	152-153 199
S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	200-202
S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	203
S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	203 220
S1-4 Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, efficacité de ces actions et approches	204-205
S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	206
S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	207
S1-7 Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Non inclus dans le rapport
S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	Non inclus dans le rapport
S1-9 Métriques de diversité	208
S1-10 Salaires décents	Non inclus dans le rapport
S1-11 Protection sociale	Non important
S1-12 Personnes handicapées	Non inclus dans le rapport
S1-13 Métriques de la formation et du développement des compétences	Non inclus dans le rapport
S1-14 Métriques de santé et de sécurité	208
S1-15 Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non inclus dans le rapport
S1-16 Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	209
S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	209 226
<b>ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur</b>	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	Non important
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non important
S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non important
S2-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	Non important
S2-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Non important
S2-4 Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Non important
S2-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Non important

Exigence de publication	Page
<b>ESRS S3 Communautés touchées</b>	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	Non important
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non important
S3-1 Politiques relatives aux communautés touchées	Non important
S3-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	Non important
S3-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	Non important
S3-4 Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	Non important
S3-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Non important
<b>ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals</b>	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	147-148
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	153 211
S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals	212-213
S4-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals	214
S4-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations	214
S4-4 Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions	215
S4-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	216

## Informations sur la gouvernance

Exigence de publication	Page
<b>ESRS G1 Conduite des affaires</b>	
ESRS 2 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	139 275-300
ESRS 2 IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	156-157
G1-1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	219-220
G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs	221-225
G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	225
G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	226
G1-5 Influence politique et activités de lobbying	Non important
G1-6 Pratiques en matière de paiement	226

# Indice TCFD

## Recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) sur la publication d'informations liées au changement climatique

	Page
<b>Gouvernance</b>	
a. Décrire la manière dont le conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au changement climatique	139 285
b. Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique	139 156–157 168 285
<b>Stratégie</b>	
a. Décrire les risques et opportunités liés au changement climatique à court, moyen et long terme pour l'entreprise	150 165–166
b. Décrire l'impact des risques et opportunités liés au changement climatique sur les activités, la stratégie et la planification financière	164
c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios liés au changement climatique, y compris un scénario 2°C ou inférieur	149 164
<b>Gestion des risques</b>	
a. Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques	166–168
b. Décrire les processus de gestion des risques climatiques	100 149 166
c. Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques sont intégrés dans le système général de gestion des risques de l'entreprise	100 166–168
<b>Chiffres-clés et cibles</b>	
a. Publier les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités climatiques dans le cadre de la stratégie et du processus de gestion des risques	105–106
b. Publier des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques connexes dans les périmètres 1 et 2, et si pertinent, le périmètre 3	180
c. Décrire les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	172–173

# Indice KVI






## Rapport non financier conforme aux exigences de transparence du Code suisse des obligations

	Page
<b>Art. 964a à 964c Transparence sur les questions non financières</b>	
Description du modèle commercial	143–144
Description des principaux risques	150–155
<b>Questions environnementales</b>	
Concepts appliqués	168
Mesures et évaluation de leur efficacité	169–171
Indicateurs de performance	175–181
Objectifs en matière de CO <sub>2</sub>	172–174
<b>Questions sociales</b>	
Concepts appliqués	200 212
Mesures et évaluation de leur efficacité	204–205 215
Indicateurs de performance	206–209
<b>Questions de personnel</b>	
Concepts appliqués	200
Mesures et évaluation de leur efficacité	204–205
Indicateurs de performance	206–209
<b>Respect des droits de l'homme</b>	
Concepts appliqués	200
Mesures et évaluation de leur efficacité	201–202 220
Indicateurs de performance	209 226
<b>Lutte contre la corruption</b>	
Concepts appliqués	219–220
Mesures et évaluation de leur efficacité	225
Indicateurs de performance	226
<b>Art. 964d à 964l Transparence dans les entreprises de matières premières</b>	
Rapport sur les paiements effectués au profit de gouvernements pour les entreprises actives dans l'extraction de matières premières	141

# Contribution de BKW aux Objectifs de développement durable

Outre les principes du Pacte mondial des Nations Unies, BKW adhère aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Elle soutient l'Agenda 2030 de diverses manières grâce à son modèle économique et à ses activités en

faveur de la durabilité. Avec la stratégie «Solutions 2030» et les actions et objectifs de durabilité qui y sont définis, elle contribue principalement à divers objectifs de développement durable (liste non exhaustive):

Orientation stratégique de BKW	Objectifs de développement durable (ODD) liés de l'Agenda 2030	Contribution de BKW
<p><b>Climat</b></p> 	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> <p>13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>	 <p>Chapitre Changement climatique et transition énergétique, pages 162–181</p>
<p><b>Énergie</b></p> 	<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> <p>7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p> <p>7.2: D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p> <p>7.3: D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p>	 <p>Chapitre Changement climatique et transition énergétique, pages 162–181</p>
<p><b>Nature</b></p> 	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable</p> <p>15.5: Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p>	 <p>Chapitre Biodiversité et écosystèmes, pages 168–191</p>

Orientation  
stratégique de BKW

Objectifs de développement durable (ODD) liés de l'Agenda 2030

Contribution de BKW

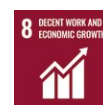
**Être humain**



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.8: Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire



Chapitre  
Personnel,  
pages 198–209

**Gouvernance**



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.10: Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux



Chapitre  
Informations  
générales,  
pages 137-157,  
Informations sur  
la gouvernance,  
pages 217-226,  
et Préparation aux  
cas d'urgence,  
pages 232-237

# Rapport du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs



## Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs dans le Rapport de durabilité 2025 au Conseil d'administration de BKW SA, Berne

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration de BKW SA afin de réaliser une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs dans le rapport de durabilité (y compris les déclarations sur les émissions de gaz à effet de serre (ci-après « GES »)) dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA pour la période allant du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les indicateurs sélectionnés dans le Rapport de durabilité 2025 de BKW SA (y compris les déclarations sur les émissions de GES) (ci-après dénommés « indicateurs sélectionnés ») ont été marqués d'un symbole ✓.

Les indicateurs sélectionnés, comme détaillés dans l'annexe 1, ont été préparés par le Conseil d'administration de BKW SA (ci-après la « Société »), comme indiqué dans la sous-section « Bases d'établissement des déclarations » du Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025, sur la base des normes European Sustainability Reporting Standards (« ESRS ») sélectionnées (ci-après les « critères applicables »), publiées par la Commission européenne.

### Limites inhérentes

L'exactitude et l'exhaustivité des informations en matière de durabilité sont soumises à des incertitudes inhérentes à leur nature et aux méthodes utilisées pour déterminer, calculer et estimer ces données. En outre, la quantification des indicateurs sélectionnés est soumise à une incertitude inhérente en raison du caractère incomplet des connaissances scientifiques utilisées pour déterminer les facteurs et les valeurs nécessaires pour combiner, par exemple, les émissions de différents gaz. Notre rapport d'assurance doit donc être lu en relation avec les critères applicables utilisés par BKW SA, ses définitions et ses procédures dans la section « Bases d'établissement des déclarations » à la page 138 et la liste des exigences de divulgation dans l'European Sustainability Reporting Standards (ESRS) indexé aux pages 246 à 249 du Rapport de durabilité dans le Rapport de gestion 2025, qui ont été appliquées par la Société pour les indicateurs sélectionnés.

### Responsabilité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation du rapport de durabilité 2025 conformément aux critères applicables. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien du système de contrôle interne lié à la préparation et à la présentation du rapport de durabilité 2025 qui est exempt d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. De plus, le Conseil d'administration est responsable de la sélection et de l'application des critères applicables et de la tenue de la documentation adéquate.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Bern  
+41 58 792 75 00



### Indépendance et gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et autres exigences de l'International Code of Ethics for Professional Accountants (incluant les standards internationaux d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité ainsi que sur les exigences d'indépendance et d'éthique pertinentes telles que transposées en Suisse par EXPERTsuisse.

PricewaterhouseCoopers AG applique la norme internationale de gestion de qualité 1, qui exige de l'entreprise qu'elle conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

### Responsabilité du professionnel en exercice indépendant

Notre responsabilité consiste à exécuter une mission d'assurance et à exprimer une conclusion sur les indicateurs sélectionnés. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3000 (Révisée) « Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de revue (examen succinct) d'informations financières historiques » (norme ISAE 3000 (Révisée)) et ISAE 3410, « Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre », publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à avoir une assurance limitée uniquement sur les indicateurs sélectionnés, marqués d'un symbole ✓, ayant été établis en conformité avec les critères applicables dans tous leurs aspects significatifs.

En tenant compte de considérations sur les risques et la matérialité, nous avons réalisé des procédures d'assurance visant à recueillir des éléments probants suffisants et appropriés. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel. Une mission d'assurance limitée selon les normes ISAE 3000 (Révisée) et ISAE 3410 a une portée nettement moins étendue qu'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse aux risques évalués. Par conséquent, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures visant à recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont délibérément limités par rapport à une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, une mission d'assurance limitée fournit moins d'assurance qu'une mission d'assurance raisonnable.

Nous avons pour l'essentiel réalisé, entre autres, les travaux suivants :

- Revue de l'application des directives internes de reporting pour les indicateurs sélectionnés dans la section « Bases d'établissement des déclarations » conformément aux Normes ESRS pertinentes ;
- Entretiens avec les responsables de la collecte de données et de préparation ainsi que d'autres parties prenantes pour les indicateurs sélectionnés dans le Rapport de durabilité 2025, comme détaillés dans l'annexe 1 ;
- Procédures analytiques ;
- Réexécution des calculs pertinents pour les indicateurs clés de performance sélectionnés ;
- Procédures d'assurance supplémentaires jugées nécessaires (par exemple, traçabilité des sources sur la base d'échantillons) ;



- Procédures d'assurance réalisées au niveau local pour inspecter les processus locaux et rapprocher les preuves des sources.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

### **Conclusion**

Sur la base de notre procédure d'assurance limitée, nous n'avons rien relevé nous permettant de conclure que les indicateurs sélectionnés, marqués d'un symbole ✓, (y compris les émissions sur les GES) dans le Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA pour la période allant du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 n'ont pas été établis en conformité avec les critères applicables, dans tous leurs aspects significatifs.

### **Paragraphe d'observation relative aux Bases d'établissement des déclarations du rapport de durabilité**

Nous attirons l'attention sur le paragraphe « Bases d'établissement des déclarations » du Rapport de durabilité 2025, dans lequel il est indiqué que ce rapport a été préparé sur la base de certaines divulgations sélectionnées des Normes ESRS et n'est donc pas conforme à l'ensemble des exigences des ESRS. Notre conclusion n'est en rien modifiée à cet égard.

### **Autre point**

Les informations comparatives en matière de durabilité figurant dans le Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA, pour les périodes antérieures à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, n'ont pas fait l'objet de notre mission d'assurance. Notre conclusion n'est en rien modifiée à cet égard.

### **Utilisateurs visés et utilisation du rapport**

Notre rapport est préparé pour et uniquement pour le Conseil d'administration de BKW SA et a pour but de rendre compte sur les indicateurs sélectionnés, marqués d'un symbole ✓, et n'a pas d'autre but. Nous n'acceptons ou déclinons toute responsabilité (légale ou autre) du fait de l'usage de notre rapport incluant notre conclusion conformément aux modalités de notre mission et pour toute autre raison pour laquelle notre rapport, y compris la conclusion, peut être utilisé, ou envers toute autre personne à qui notre rapport est montré ou entre les mains duquel il peut arriver, et aucune autre personne ne pourra se fier à notre conclusion.

Nous autorisons la divulgation de notre rapport, uniquement et en combinaison avec les critères applicables, pour permettre au Conseil d'administration de démontrer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités en matière de gouvernance en instruisant l'établissement d'un rapport d'assurance indépendant sur les critères appropriés, sans que cela n'engage notre responsabilité envers une quelconque autre partie. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que le Conseil d'administration de BKW SA pour notre travail ou pour ce rapport.



PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Wallmer

Petar Lesic

Berne, le 9 mars 2026

Annexe :

Annexe 1 – Indicateurs sélectionnés dans le Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA

*La maintenance et l'intégrité du site Internet de BKW SA et de son contenu relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Notre rôle en tant que professionnels en exercice indépendants ne comprend pas la prise en compte de la maintenance et de l'intégrité du site Internet. Par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité pour les modifications éventuelles apportées aux indicateurs sélectionnés ou les critères applicables après leur première publication sur le site Internet.*



### Annexe 1 – Indicateurs sélectionnés dans le Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA

Les indicateurs sélectionnés suivants du Rapport de durabilité (y compris les émissions de GES) de BKW SA pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 sont inclus dans le périmètre de la mission d'assurance limitée.

Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS 2 – Informations générales		
ESRS 2 GOV-1	Composition du conseil d'administration par fonction exécutive et non exécutive	139
ESRS 2 GOV-1	Composition du conseil d'administration par genre	139
ESRS 2 GOV-1	Part de membres indépendants du conseil d'administration	139
ESRS 2 SBM-3	Salariés par pays	207

Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS E1 – Changement climatique		
E1-5	Consommation totale d'énergie	175, 177
E1-5	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles <ul style="list-style-type: none"> <li>dont à partir de pétrole brut et de produits pétroliers</li> <li>dont à partir de gaz naturel</li> </ul>	177
E1-5	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires	177
E1-5	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources renouvelables <ul style="list-style-type: none"> <li>dont à partir de combustibles provenant de sources renouvelables</li> <li>dont à partir d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables</li> <li>dont à partir d'énergie renouvelable non combustible autoproduite</li> </ul>	177
E1-5	Production d'électricité de BKW : Résultat global Énergies renouvelables	175, 176
E1-5	Production d'électricité de BKW : Résultat global Énergies non renouvelables	176
E1-6	Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en gCO <sub>2e</sub> /CHF de chiffre d'affaires, location-based)	179
E1-6	Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en gCO <sub>2e</sub> /CHF de chiffre d'affaires, market-based)	179
E1-6	Total des émissions du périmètre 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>Sociétés du groupe du périmètre 1</li> <li>Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 1</li> </ul>	180
E1-6	Total des émissions du périmètre 2 location-based <ul style="list-style-type: none"> <li>Sociétés du groupe du périmètre 2 (location-based)</li> </ul>	180



Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS E1 – Changement climatique		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (location-based)</li> </ul>	
E1-6	Total des émissions du périmètre 2 market-based <ul style="list-style-type: none"> <li>Sociétés du groupe du périmètre 2 (market-based)</li> <li>Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (market-based)</li> </ul>	180
E1-6	Total des émissions du périmètre 3	178, 180
E1-6	Total des émissions des périmètres 1–3 location-based	180
E1-6	Total des émissions des périmètres 1–3 market-based	178, 180

Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise		
S1-6	Nombre de salariés (effectifs) de BKW	136, 143, 207
S1-6	Salariés (effectifs) de BKW par pays (effectifs) (pour chaque pays qui compte au moins 50 salariés et représente au moins 10% du nombre total des salariés de BKW)	207
S1-6	Salariés par type d'emploi, (salariés permanents, salariés temporaires, salariés au nombre d'heures non garanti), ventilés par femmes et hommes	207
S1-6	Taux de fluctuation brut par personnes	207
S1-6	Taux de fluctuation	207
S1-9	Salariés par genre : dont cadres supérieurs	208
S1-9	Salariés par genre : dont cadres supérieurs, part en %	208
S1-9	Salariés par âge : Moins de 30 ans, ventilés par femmes et hommes	208
S1-9	Salariés par âge : De 30 à 50 ans, ventilés par femmes et hommes	208
S1-9	Salariés par âge : Plus de 50 ans, ventilés par femmes et hommes	208
S1-14	% du personnel de BKW couvert par des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité	208
S1-14	Décès dû à des accidents professionnels parmi le personnel de BKW	208
S1-14	Accident de travail grave parmi le personnel de BKW	208
S1-14	Accidents du travail soumis à déclaration obligatoire	208
S1-14	Taux d'accident avec arrêt	208



Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise		
S1-16	Rémunération totale de la personne la plus payée égale à x fois la rémunération médiane de tous les salariés	209
S1-17	Nombre de signalements de discrimination, de harcèlement ou de mobbing	209
S1-17	Nombre d'incidents graves concernant les droits de l'homme	209
S1-17	Amendes, pénalités ou autres dommages et intérêts suite à des violations des droits humains et des comportements discriminatoires ou du harcèlement	226

# Impressum

Le présent rapport contient des déclarations prospectives basées sur nos attentes actuelles ainsi que sur diverses estimations. Les résultats réels peuvent donc différer des attentes et déclarations prospectives exprimées dans ce rapport. Ce rapport est publié en allemand, en français et en anglais. La version allemande fait foi.

## Impressum

### **Rédaction**

Group Finance,  
Group Sustainability  
Group Communications, Berne

### **Conception, composition et production**

NeidhartSchön SA, Zurich  
[www.neidhartschoen.ch](http://www.neidhartschoen.ch)

### **Traduction**

Tradeo, Court  
[www.tradeo.ch](http://www.tradeo.ch)

### **Photographie**

Beat Schweizer (p. 135, 262)  
Daniel Hager (p. 159, 197, 217, 239)  
Johannes Mink (p. 137, 227)

